DERNIERE EDITION

LA PRESSE

CIRCULATION MOYENNE
Edition Quotidienne 52,836

DOUZIEME ANNEE—N° 52 | MONTREAL, VENDREDI 3 JANVIER 1896 | UN CENTIN

AVIS

M. O. R. LaSalle est notre agent général pour les Etats-Unis il est autorisé à collecter tous les montants dus pour abonnements à LA PRESSE. 53—2

LES CHEVALIERS DU TRAVAIL

Le banquet annuel

Le banquet annuel des Chevaliers du Travail, qui aura lieu le 11 janvier, promet d'obtenir un succès qui surpassera celui des années précédentes. L'hon. J. A. Ouimet, ministre des travaux publics, sir William Hingston, sénateur, G. W. Stephens, M. P. P., les échevins Wilson, Smith, Connaughton, Jacques, Robert, Nolan et Turner, et MM. H. B. Ames, G. W. Stephens, jr., J. J. Potter, M. Phelan, Dan. Gallery, R. C. Smith, J. C. Cassils et A. Spurrier, ont accepté l'invitation et assisteront au banquet. Ceux qui désirent y assister feraient bien de se procurer des billets dès maintenant, vu que les dimensions de la salle ne permettront qu'un nombre restreint d'admissions.

NOUVELLES OUVRIERES

—Le comité d'organisation de la soirée organisée par l'Assemblée Coopérative des cordonniers, est prié de se réunir ce soir à la salle Ville-Marie, à 8 heures p. m. pour affaire urgente.

LES TRAMWAYS SUR LA MONTAGNE

L'avocat de la cité, M. Rouer Roy, interrogé au sujet de la ligne de tramway projetée sur la montagne, a dit que la compagnie n'avait pas le droit de charger un prix de passage additionnel, pour la promenade à la montagne. Il faudra pour en arriver là, que le règlement soit amendé par le conseil de ville.

BANQUET REMIS

Le banquet que les orangistes du district et de la ville de Montréal se proposent d'offrir à l'hon. W. C. Wallace, a été remis indéfiniment. Dans un télégramme adressé il y a quelques jours, M. Wallace dit qu'il sera incapable de venir à Montréal d'ici à quelque temps et il demande de remettre à plus tard cette démonstration en sa faveur.

A HOCHELAGA

Il y a eu, hier soir, dans la salle du marché Hochelaga, une assemblée des électeurs de ce quartier, pour faire le choix d'un candidat contre l'échevin Hurtubise. La candidature a été offerte à M. J. B. Wilson et celui-ci a accepté. Des discours ont été faits par M. Wilson, J. W. Poitras et J. Miquelon.

SIR CHS. TUPPER

Demain, matin MM. J. A. Cantlie et John Torrance, président et vice-président du Board of Trade, iront à Ottawa, pour avoir une entrevue avec sir Charles Tupper. Le but de leur visite est de s'informer si sir Charles pourra venir faire aux marchands de Montréal un discours sur certaines questions, spécialement sur le projet d'un service rapide à travers l'Atlantique.

A LAVALTRIE

On nous écrit que M. Ephrem Pelletier, cultivateur de Lavaltrie, a labouré dans son champ, le 31 décembre dernier. C'est la première fois que cela arrive à pareille époque, en cette partie de la province.

FILS TELEPHONIQUES ET ELECTRIQUES

Encore un accident de la tempête de mardi, qui a failli causer une perte de vie. Mlle Phelan, employée au bureau central de la compagnie de téléphone, était à recevoir un message des bureaux du Grand Tronc, lorsqu'elle reçut une violente décharge électrique. On croit qu'un fil du trolley avait touché le fil du téléphone et que c'est ce qui a causé le courant. Heureusement que Mlle Phelan avait éloigné d'elle le récepteur, un instant avant le choc, car autrement elle aurait couru le plus grand danger. Le feu se déclara sur la table des récepteurs, au bureau central, et les employés prirent la fuite. La même décharge électrique a fait que la ligne téléphonique du Grand Tronc est complètement brisée.

LA MAIRIE A LONGUEUIL

Une députation de citoyens importants de Longueuil, s'est rendue chez le maire Dufresne, hier soir, et l'a prié de se présenter de nouveau aux prochaines élections.

M. Dufresne a répondu qu'il était très sensible à cette marque de confiance de la part des citoyens de Longueuil ; qu'il les remerciait beaucoup; mais que ses occupations ne lui permettaient pas de consacrer tout le temps qu'il désirerait pour faire honneur à une charge aussi importante. En conséquence, il a répondu qu'il lui était impossible de se présenter de nouveau.

On parle de plusieurs noms comme candidats, mais jusqu'ici, aucun choix n'a été fait.

NOYE DANS UN PUITS

Brockville, 2—On rapporte d'Addison qu'un nommé Samuel Johnston, âgé de 23 ans, dont les parents demeurent dans le voisinage de ce village, est allé passer la veillée de jeudi dernier chez des amis près d'Athens. Il est parti de cette localité vers 11 heures du soir, mais il n'a pas été revu chez lui. Son absence n'a causé aucune inquiétude, car on savait qu'il s'absentait souvent chez des voisins. Dimanche dernier le seau du puits chez Johnston ayant disparu, on crut qu'il était tombé à l'eau. Une longue perche à laquelle on avait fixé un crochet servit à fouiller le fond du puits. Une claque fut accrochée et ramenée à la surface. On reconnut que cet objet appartenait à Samuel Johnston. Aussitôt on continua à fouiller le fond du puits et le corps de l'infortuné jeune homme fut retiré peu après. On suppose que le malheureux est tombé dans le puits en voulant tirer de l'eau pour donner à boire à son cheval.

LES PROCES A MONTREAL

Les travaux des avocats

Le tableau suivant, compilé par M. J. Cartier, indique les travaux que les diverses sociétés légales de Montréal ont effectué à la cour supérieure, à la cour de revision et en appel, durant l'année 1895 :

Noms des Sociétés	Cour Supérieure	Revision	Appel	Total
1. Greenshields et Greenshields	298	28	19	345
2. Beaudin, Cardinal, Loranger et St-Germain	302	30	8	340
3. Bisaillon, Brosseau et Lajoie	239	13	8	260
4. Hall, Cross, Brown et Sharpe	228	17	3	248
5. Préfontaine, St-Jean, Archer et Décary	203	18	3	224
6. Gouin et Lemieux	199	15	6	220
7. McCormick et Claxton	197	9	1	206
8. Hutchinson et Oughtred	194	9	2	205
9. Cressé et Descarrie	188	5	1	194
10. Foster, Martin et Girouard	174	5	5	184
11. Geoffrion, Dorion et Allan	152	25	5	182
12. St-Pierre, Pélissier et Wilson	159	15	4	178
13. Abbotts, Campbell et Meredith	163	8	5	176
14. White, Duclos, O'Halloran et Buchanan	156	16	3	175
15. Taylor et Buchan	162	6	4	172
16. Dupuis et Lussier	159	10	2	171
17. Rainville, Archambault et Gervais	163	3	1	167
18. Augé, Globensky et Lamarre	141	17	6	164
19. Demers et DeLorimier	155	5	2	162
20. Fortin et Laurendeau	152	8	1	161
21. Madore et Guérin	133	10	5	148
22. Robidoux, Geoffrion et Chênevert	121	15	3	139
23. McMaster et McLennan	122	5	10	137
24. Maréchal et Mackay	134	2	..	136
25. Bastien et Lamarche	126	6	2	134
26. Lafortune et Benoit	125	8	..	133
27. Sicotte et Bernard	115	10	6	131
28. McLaren, Leet, Smith et Markey	114	11	5	130
29. Bélque, Lafontaine, Turgeon et Robertson	125	4	..	129
30. Charbonneau et Pelletier	117	5	2	124
31. Atwater et Mackie	107	7	6	120
32. Angers, Delorimier et Godin	116	2	1	119
33. Lafleur et McDougall	110	6	2	118
34. Ouimet, Emard, Mauruit et Ouimet	112	2	1	115
35. Renaud et Boissonneault	112	2	..	114
36. Cooke, Stephens et Hutchins	97	11	3	111
37. Lighthall et McDonald	108	2	..	110
38. Bérard et Brodeur	102	6	1	109
39. Lavallée et Lavallée	106	1	1	108
40. McGibbon, Davidson et Hogel	98	5	4	107
41. Lamothe et Trudel	100	3	2	105
42. Gaudet et Tétreault	101	2	1	104
43. Adam et Plourde	94	7	2	103
44. Taillon, Bonin et Pagnuelo	90	8	4	102
45. Weir et Hibbard	93	6	1	100
46. Beauchamp et Bruchési	96	2	..	98
47. James Crankshaw	92	1	..	93
48. Fontaine et Labelle	90	2	..	92
49. Morris et Holt	87	2	..	89
Robertson, Fleet et Falconer	81	5	3	89
50. Judah, Branchaud et Kavanagh	80	2	2	84
51. L. C. LeBeuf	75	7	1	83
52. Ryan et Jacobs	80	2	..	82
53. Grenier et Curran	74	2	1	77
54. Dandurand et Brodeur	64	7	5	76
P. G. Martineau	62	1	3	76
55. Busteed et Lane	66	9	..	75
Drouin et Drouin	68	6	1	75
56. J. D. Cameron	70	4	..	74
57. P. J. Coyle	70	2	..	72
58. M. G. Larochelle	68	2	..	70
59. Dunlop, Lyman et Macpherson	64	1	2	67
60. Pelletier et Letourneau	63	4	..	67
61. McGoun et England	56	6	4	66
62. Burroughs et Burroughs	56	9	..	65
63. Leclair et Rocher	63	1	..	64
J. A. Drouin	58	6	..	64
Murphy et Jones	57	6	1	64
64. Beausoleil, Choquette et Girard	58	4	1	63
65. Carter et Goldstein	59	1	2	62
66. Roy et Roy	56	4	1	61
67. A. E. Merrill	50	9	1	60
Demers et Demers	52	8	..	60
W. Larose	54	5	1	60
68. Lussier et Jasmin	57	1	1	59
69. Jodoin et Jodoin	53	5	..	58
70. N. T. Rielle	51	3	3	57
71. Jeannotte et Martineau	55	1	..	56
72. R. Delfausse	53	1	1	55
73. E. A. D. Morgan	47	5	2	54
74. J. L. Archambault et Therrien	47	3	3	53
Desaulniers et Desaulniers	52	1	..	53
Topp et Duggan	48	5	..	53
75. J. A. St-Julien	49	2	..	51
76. J. M. Ferguson	48	3	..	51
77. Archambault et Chauvin	49	..	..	49
Mireault et Bourgouin	49	..	..	49
78. Desjardins et Desjardins	48	..	..	48
L. Masson	45	..	..	48
79. A. Germain	39	6	1	46
A. Mathieu	43	3	..	46
Primeau et Coderre	45	..	..	45
80. Lunn et Cramp	44	..	..	44
81. David et Marceau	41	1	1	43
C. H. St-Louis	41	2	..	43
82. Cross et Bernard	37	2	3	42
M. Honan	36	5	1	42
82. A. L. Rinfret	37	3	1	41
84. Butler et Carmichael	37	3	..	40
J. L. Cedras	39	1	..	40
85. W. G. Cruikshank	38	1	..	39
86. A. E. Poirier	38	..	..	38
87. J. F. Dubreuil	37	..	..	37
88. J. C. Lacoste	36	..	..	36
89. Cholette et Gauthier	33	2	..	35
F. Desrosiers	35	..	..	35
F. X. Perras	34	1	..	35
90. Davidson et Ritchie	31	3	..	34
O. Desmarais	32	1	1	34
A. E. Harvey	33	1	..	34
P. Sheridan	31	3	..	34
91. J. A. Bernard	32	1	..	33
92. John Chaffers	30	1	..	31
P. L. Dorval	31	..	..	31
R. Laurendeau	31	..	..	31
E. Taillefer	31	..	..	31
93. Bazin et Perron	30	..	..	30
Alphonse David	29	1	..	30
N. Garceau	28	2	..	30
94. Jos. Hébert	29	..	..	29
95. C. L. Champagne	25	2	1	28
Piché et Massicotte	28	..	..	28
96. L. A. Lefebvre	27	..	..	27
97. Cullen et Chambers	26	..	..	26
98. P. R. Goyet	24	1	..	25
Mathieu et Mathieu	23	1	1	25
G. Beaulieu	21	..	..	21
G. A. Marsan	20	1	..	21
J. E. E. Léonard	21	..	..	21

Les avocats qui ont eu moins de 20 causes à la cour supérieure ne sont pas mentionnés sur cette liste.

LA MAIRIE

On offre la candidature à l'échevin Smith

Une délégation comprenant les ex-échevins A. Lamarche et Dagenais, MM. O. M. Ricard, John Millan, O. H. Massicotte, A. Labrecque, F. X. Moisan, J. B. Coutlée, G. Coutlée, P. E. Lamalice, A. Binette, O. Barron, J. Laniel, etc., s'est rendue auprès de l'échevin Smith, hier, pour lui offrir la candidature pour la mairie. Les délégués étaient porteurs d'une requête portant 1000 signatures. M. Smith donnera sa réponse dans quelques jours.

Une maxime de Verplumot :
"Ne donnez jamais d'acomptes à vos créanciers. Comme les mauvaises herbes, plus on les arrose, plus ils repoussent."

SHORTIS

Profonde indignation à Valleyfield

La famille Lebœuf le poursuivra-t-elle ?

Valleyfield, 3 — La nouvelle de la commutation de peine du condamné à mort Shortis a été reçue ici avec la plus profonde indignation. On ne comprend pas pourquoi, après un procès fait dans toutes les formes, le verdict du jury et la condamnation ont été mis de côté.

Beauharnois, 3 — Hier après-midi, le bourreau Radcliffe a repris le chemin de sa demeure. La potence avait été érigée au deuxième étage du hangar, dans l'enceinte de la prison. Cette potence a été démolie dès qu'on a appris que la sentence était commuée.

On dit que, si la chose est possible, la famille Leboeuf va poursuivre Shortis sans retard.

M. Francis Shortis, père de Valentine, est arrivé ici hier matin. Il semblait bien portant et heureux des félicitations qui lui étaient prodiguées. Cependant il faut dire qu'en général on est très mécontent de la décision du gouverneur. On ne parle que de l'affaire Shortis. ~~La veille on avait appris~~ qu'une centaine d'hommes s'étaient réunis à la gare de Valleyfield et essayaient de se faire transporter ici, afin de lyncher l'assassin.

Hier on ne permettait à personne d'approcher de la prison.

Shortis sera incarcéré à l'asile Rockliffe, de Kingston. On disait que le prisonnier avait été transporté nuitamment à St Lambert, mais ce bruit était sans fondement.

Ottawa, 3 — Hier, le "Citizen," organe du gouvernement, disait que le cabinet n'avait présenté au gouverneur aucun rapport sur l'affaire Shortis et que lord Aberdeen avait télégraphié à Londres. Cette manière d'agir était, croit-on, sans précédent.

L'INSURRECTION CUBAINE

Les Espagnols sont dans la terreur

New-York, 3 — Une dépêche de La Havane dit : La ville est dans la terreur par le récit des mouvements des troupes insurgées qui ont envahi la province de La Havane. Cette invasion était imprévue, car les rumeurs des jours précédents annonçaient que les Espagnols avaient repoussé les rebelles jusqu'aux extrémités de la province de Santa Clara. Cependant, il est certain que les colonnes de l'avant garde de l'armée de Gomez se sont réunies mardi matin à l'ouest de Palos et sous le commandement de Lacret et de Sérafin Sanchez, qu'elles sont entrées dans la province de la Havane et ont attaqué les postes espagnols. Des trains ont quitté La Havane à toutes les heures, la nuit dernière, portant des renforts, et Campos lui-même est encore rendu au premier rang.

Les communications entre Matanzas et Union ont été coupées vers midi, et plusieurs ponts ont été démolis. On rapporte que Lacret commande 200 fantassins; il est soutenu par Sanchez avec deux bataillons de cavalerie, et suivi de près par l'armée cubaine, commandée par Gomez et Maceo, que l'on supposait éloignés vers l'Est.

Pour prévenir la panique, les chefs espagnols ont tenté de faire croire à un pourparler qui devait avoir lieu entre eux et les chefs révoltés, mais personne n'y a ajouté foi. Aucun correspondant étranger, cependant, n'a eu la permission d'annoncer le départ de Campos de La Havane, ni le mouvement de renfort dans les troupes espagnoles. Les compagnies de chemin de fer transportent à la hâte leurs wagons et leurs marchandises à La Havane, pour empêcher que les révoltés ne les détruisent.

Des rapports reçus de Matanzas disent que les deux tiers environ de la récolte de sucre dans la province de ce nom, sont détruites.

Bartolito Mazzo, fils du vice-président insurgé, a, dit-on, débarqué dernièrement, près de la baie Mora, avec une expédition, venant de la Jamaïque. Les cubains en cette ville disent qu'une autre expédition dirigée par Maceo junior, va être dirigée sur Cuba. L'expédition Mazzo a amené avec elle une quantité d'armes et de munitions.

La province de Pinar del Rio est parcourue par des bandes cubaines que les officiers espagnols appellent bandits, mais qui agissent réellement d'après les instructions de Gomez.

Madrid, 3 — Une dépêche de La Havane dit que les insurgés ont choisi Guanajay, à 45 milles de La Havane, comme centre de leurs opérations. Navaro Reverter, ministre des finances, nie le rapport annonçant que le gouvernement espagnol se proposait de lever un nouvel emprunt pour subvenir aux dépenses de la campagne de Cuba, ou autres dépenses.

Philadelphie, 3 — On a recueilli des renseignements nouveaux, apportés par le vapeur anglais Aradandhu, sur la force numérique de l'armée insurgée à Cuba, sous le commandement direct des généraux Gomez et Maceo, et au sujet de la destruction des récoltes.

Le Aradandhu, parti de la Havane le 29 décembre, est arrivé ici hier. Les nouvelles apportées par ce vaisseau sont que les généraux Gomez et Maceo ont sous leurs ordres 23,000 hommes et que l'émoi était grand à la Havane au départ du vapeur.

Avant de perdre de vue les côtes de Cuba, on a vu, du vaisseau, des champs de maïs et de canne à sucre en feu sur d'immenses étendues de terrain. La scène de dévastation s'étendait de la Havane à Cardenas et des propriétés s'élevant à des millions de dollars étaient réduites en cendres.

Les hommes d'affaires de la Havane et de Cardenas croient, d'après les rapports du Aradanhu, que les insurgés vont triompher et que la lutte est prêt de finir. Ils disent aussi qu'il existe une panique financière à la Havane, résultant du manque d'argent et de crédit du gouvernement espagnol. Les jeunes recrues de l'armée, qui n'ont pas reçu de solde depuis des mois et ont échappé à la fièvre jaune maudissent la cause de l'Espagne et menacent de se révolter.

New-York, 3 — Une dépêche de la Havane dit qu'il est impossible d'obtenir des détails exacts sur les mouvements des insurgés et personne ne cherche à expliquer les rapports contradictoires. Des colonnes insurgées sont, dit-on, dans le voisinage de Sabanilla. Gomez occupe le centre de l'armée cubaine et Roloff s'approche dans la direction de l'Est. Partout où les insurgés passent, ils détruisent les ponts, les voies de chemins de fer, etc.

De vastes plantations ont été incendiées.

A NEW-YORK

La réorganisation de la police

C'est hier que devait commencer le rétablissement dans les différents postes de police de New-York, des détectives de quartier ou "wardmen," qui furent supprimés à la suite des révélations scandaleuses faites au cours de la fameuse enquête Lexow. On sait que les "wardmen" furent accusés de servir d'intermédiaires aux capitaines et aux sergents pour faire chanter les propriétaires de tripots, de maisons de débauche, etc.

Dès lors, les "wardmen" furent supprimés, et remplacés par de nouveaux détectives, relevant directement non plus des capitaines, mais du chef du bureau de la sûreté au poste central. Ce nouveau système présentait de très graves inconvénients et n'a pas peu contribué à l'augmentation des crimes à New-York pendant ces derniers mois. En effet, les anciens "wardmen", quels que soient d'ailleurs les abus qu'ils aient commis, connaissaient à fond les quartiers auxquels ils étaient attachés et tous les malfaiteurs qui y habituaient. C'est ainsi que lorsqu'un crime y était commis, ils savaient à peu près quels étaient les malfaiteurs qui étaient capables d'en être les auteurs. Les nouveaux détectives au contraire, étant envoyés, selon les besoins du service, dans n'importe quel quartier, ne connaissaient ni les adresses, ni les endroits que fréquentaient les malfaiteurs.

On se décide donc à rétablir les "wardmen." On en emploiera même quatre, au lieu de deux, comme jadis, dans chaque poste de police. Mais, au lieu de relever exclusivement, comme autrefois, du capitaine de police de leur quartier, les nouveaux "wardmen" relèveront directement du chef du bureau des détectives au poste central, et c'est à lui qu'ils devront faire leurs rapports chaque jour.

EN EUROPE

Les Italiens et la France

Paris, 3 — Les Italiens sont de méchante humeur. Cela se comprend, après l'accident fâcheux qui leur est arrivé ; mais pourquoi s'en prendre toujours à la France des maux qui leur arrivent ? Sans doute, il faut un dérivatif pour calmer l'inquiétude qui règne dans la Péninsule, et M. Crispi croit l'avoir trouvé en calomniant la France. Dans le discours qu'il a prononcé dernièrement, à la chambre italienne, se trouve cette phrase inachevée : "Rappelez-vous la conduite de Ménélick qui, jadis, ami de l'Italie, s'est tourné contre elle, conseillé par personne, ou par...." M. Crispi en est resté là. Mais les journaux se sont chargés de désigner la France pour lui ! Le journal "Don Marzio" prétend tenir d'un général que le mouvement des Abyssins est dirigé par des officiers européens, que la Russie et la France ont envoyé à Ménélick des armes et de l'argent et que la cavalerie Lalla est armée de fusils russes.

Un autre journal officiel, l'"Italia Militare", publie un violent article dans lequel elle accuse la France et la Russie d'avoir causé la défaite des Italiens en Afrique. "L'Italie ne doit pas perdre de vue que c'est une lutte acharnée contre la haine et le mépris de la France que nous soutenons en Afrique, dit le journal. Ce n'est pas là que nous pourrons résoudre la question d'Ethiopie, mais bien sur le Rhin, les Alpes et la Vistule. Il faut envoyer toutes les forces nécessaires en Afrique, tout en nous tenant prêts à la guerre européenne, qui pourrait avoir lieu dans un avenir très rapproché. Dans ces moments d'angoisse, nous devons nous rappeler qu'il y a une nation que nous pouvons, d'un moment à l'autre, être appelés à combattre. L'Italie ne sera une grande nation que lorsqu'elle saura haïr la France comme elle haït l'Autriche." C'est ouvertement exciter à la haine de la France le peuple italien, comme si, en détournant vers le peuple français sa rage et sa fureur, le gouvernement de M. Crispi pouvait espérer esquiver les lourdes responsabilités qui pèsent sur lui.

Pour établir ces responsabilités, il n'est pas besoin de pousser bien loin l'enquête : il suffit d'ouvrir, à la première page venue, les derniers livres verts sur les affaires d'Abyssinie ; on y voit qu'au moment même où, grâce à des manoeuvres heureuses et beaucoup d'audace, le général Baratieri conquérait le Tigré jusqu'à Adoua et à Axum, pour obéir aux ordres de M. Crispi, il n'en avertissait pas moins le gouvernement italien du danger qu'il y avait à le laisser avec des forces insuffisantes en présence d'un ennemi qui se dérobait, il est vrai, mais qui pouvait à l'improviste l'envelopper et couper sa ligne de retraite vers une base d'opérations désormais trop éloignée. Mais M. Crispi ne l'entendait pas de cette façon, et, tenant plus à éblouir l'opinion qu'à faire oeuvre utile, il méprisait le danger qu'on lui signalait et ordonnait de longues marches en avant. Ce n'est donc point le système du général Baratieri qu'il faut accuser de cette course folle vers un casse-cou certain, mais bien celui du ministère italien lui-même.

On a dit que l'écrasement de la colonne du major Toselli avait été la conséquence d'une surprise contre laquelle il aurait dû se prémunir en s'éclairant mieux. Jusqu'à l'heure du désastre, la présence de vingt mille hommes de troupes choanes était restée insoupçonnée. Or, nous savons, à présent, que cette accusation n'est pas de tous points équitable et a surtout pour objet de dégager les trop lourdes responsabilités qui pèsent sur M. Crispi. Car il y a plus d'un an que Ménélick l'avait prévenu que, si l'Italie persistait à occuper des territoires hors de la frontière qui court au nord de l'Adoua il se verrait obligé de s'y opposer par la force et de refouler les envahisseurs au delà du Tigré et du Choa. M. Crispi, en ne tenant pas compte de cet avertissement et surtout en ne donnant au général Baratieri que dix mille hommes au lieu de trente ou cinquante mille qu'il aurait fallu pour tenir tête aux Abyssins dans un pays difficile et sans ressources, savait donc fort bien à quoi il l'exposait, lui et ses lieutenants, et toute la phraséologie des officieux n'arrivera pas à déplacer les responsabilités.

Le "République française, commentant la défaite des Italiens au Tigré, fait pressentir que la lutte avec Ménélick va être terrible. Les Abyssins sont plus forts que les Italiens ne veulent bien l'avouer.

Berlin, 3 — Une grande excitation a été causée à Offenburg, Bade, par la découverte d'un déficit de 370,000 marcs dans les comptes de la banque d'épargne. Le trésorier, Franz Bauer, qui, jusqu'ici, était très estimé, a été arrêté. Il affirme qu'il ignorait le déficit.

Madrid, 3 — Une dépêche de La Havane dit qu'un corps de troupes espagnoles, commandé par le colonel Gavis, a défait un détachement de rebelles, commandé par Maceo, près d'Alfonzo XIII.

Les insurgés ont souffert de grandes pertes. La dépêche ajoute que les rebelles se retirent de l'intérieur de la province de Matanzas.

Plan soumis aux commissaires du parc Mont Royal par la compagnie du tramway, indiquant le tracé de la voie ferrée sur la montagne.

A L'OPERA FRANCAIS

Les débuts de M. Armand Mary

Le nouveau ténor, M. Armand Mary, a eu la bonne fortune, hier soir, de faire ses débuts devant un auditoire considérable ; la salle était littéralement remplie. L'auditoire était bien disposé, et la connaissance n'a pas tardé à se faire. M. Mary s'est tout de suite gagné l'admiration du public. Sa voix forte, chaude, vibrante, son jeu sobre et plaisant en font l'un des meilleurs artistes que nous ayons encore entendus. M. Mary a été l'objet d'une véritable ovation. C'est une belle acquisition pour le Théâtre Français.

Les "Huguenots" reparaîtront à l'affiche, car les habitués saisissent mieux toutes les beautés de cet opéra difficile, à chaque nouvelle répétition. Les personnages sont tous meilleurs. Les incertitudes des premières représentations ont fait place à plus de décision et plus d'exactitude. Seuls, les choeurs restent faibles. Mmes Conti, Essiani et Cléry a été très applaudies dans leurs rôles respectifs. L'orchestre a enlevé le morceau.

Ce soir et demain soir, " Fleur de Thé". Lundi, on donnera la "Cigale et la Fourmi", en matinée, et le soir "Roméo et Juliette." On donnera aussi "Martha", en première, la semaine prochaine.

LES CADEAUX ENTRETIENNENT L'AMITIE

Les petits cadeaux, dit-on, entretiennent l'amitié. Une amitié royale étant la plus précieuse de toutes, le général Baratieri vient d'envoyer à son souverain, le roi Humbert, un joli lionceau âgé d'un an à peine. Le roi n'a point paru enthousiasmé de ce présent africain. Lors de l'arrivée en Italie du fameux chef Makonnen, il avait également reçu deux lionceaux et un éléphant, mais il s'empressa de se défaire de ces hôtes quelque peu encombrants. Précisément, le moindre bulletin de victoire aurait sans doute mieux fait l'affaire du roi Humbert.

—Pour ne pas passer les nuits blanches, quand l'homme de Dr Adam peut vous guérir le mal de dents. 10 cents. En vente partout.

A OTTAWA

Les commissaires des Ecoles séparées

Ottawa, 3 — La votation dans l'élection des commissaires des écoles séparées pour les quartiers By, St Georges et Centre, pour le terme de 1896-1897, s'est terminée par la réélection des trois comissaires sortant.

Les adversaires en présence étaient M. le commissaire Burke et John Clancy, dans le quartier St Georges ; M. le commissaire Brankin et M. Daniel Doyle, dans le quartier By, et M. le commissaire Moffet et M. Alphonse Audet, du secrétariat d'Etat.

Le vote a donné le résultat suivant : Brankin, 85 ; Doyle, 77; Burke, 74; Clancy, 20; Moffet, 84; Audet, 77.

C'est dans le quartier Centre que la lutte a été la plus chaude et la plus animée.

La votation a commencé à 10 heures et l'officier rapporteur n'avait pas sitôt déclaré le poll ouvert, que M. Moffet enregistrait quatre votes français tout d'une suite, et deux votes allemands, les seuls dans le quartier. Le septième vote fut donné en faveur de M. Audet par un électeur de langue anglaise. Jusqu'à midi et demi, M. Moffet a toujours conservé quatre ou cinq votes sur son adversaire, mais en approchant une heure, il a commencé à faiblir et à une heure les deux candidats avaient reçu chacun cinquante-sept votes. M. Audet a ensuite pris le devant et entre une heure et deux heures et demie, il a toujours eu quatre ou cinq votes en avant de M. Moffet, lorsque tout d'un coup quatre électeurs favorables à M. Moffet mettent les deux rivaux avec chacun soixante-dix voix. M. Moffet prit le devant à son tour et le conserva jusqu'à la fermeture du poll à quatre heures, le vote respectif étant 84 pour Moffet et 77 pour Audet.

A propos du récent ouragan.
Les parapluies sont comme les hommes politiques : ils se retournent dans les tempêtes.

A HULL

Hull, 3—Un certain huissier de cette ville vient d'être incarcéré à la demande de MM. Goldie et McCullough, de Montréal. Il appert que cet huissier n'a pas fait de rapport lors d'une vente à l'encan qu'il avait faite pour le bénéfice des créanciers d'un marchand de Hull.

—L'huissier Cousineau, de la Pointe-à-Gatineau vient d'opérer l'arrestation de quatre individus du nom de Kenneth Brown, Sidney Brown, Williams et Gowan, sous l'accusation d'avoir mis le feu au moulin Holland, dans le canton Portland. Les prisonniers subiront leur procès prochainement.

—M. Joseph A. Bernardier, marchand de Buckingham, a été arrêté mardi à Hull par le bailli Giroux, sur la demande de ses créanciers, sur l'accusation de cacher des marchandises. Il a été remis en liberté sous caution. La cause viendra probablement devant le recorder Champagne.

—L'individu qui s'était enfui, avec une voiture de M. Christy Wright, de Hull, vient d'être pincé sur le haut de la Gatineau. On le descendra à Hull où il subira son procès.

—Un terrible accident est arrivé, ce matin, vers dix heures, à un jeune garçon de neuf ans, Ovila St-Jean, 191 rue St-Patrice. Il jouait avec d'autres petits compagnons dans la cour de M. Ste-Marie, sur la même rue, lorsqu'en voulant s'accrocher par les mains à un support à foin qui était appuyé sur le hangar, l'appareil tomba sur le jeune garçon et une énorme fiche lui entra dans la tempe droite causant la mort instantanément. Le chanoine Campeau a été appelé auprès du blessé mais il était trop tard. Le corps a été transporté chez la mère du défunt et les funérailles auront lieu demain.

STE-CUNEGONDE

Il y aura une assemblée des contribuables de la cité de Ste Cunégonde, ce soir, à 8 heures, à l'hôtel de ville, pour faire la discussion sur les affaires municipales.

M. Charbonneau, candidat pour le quartier sud et M. N. Emond, pour le quartier ouest, y invitent cordialement leurs amis d'y assister.

Leurs adversaires ont été invités de venir y faire la discussion contradictoirement.

On assure qu'il y aura des orateurs intéressants des deux côtés et que la lutte commencera rondement.

M. X.... vient de l'échapper belle. Les médecins l'avaient condamné. C'est ce qui l'a sauvé peut-être. Toujours est-il qu'il va mieux.
Un ami vient le voir.
—Eh bien, te voilà tiré d'affaire ?
—On le dit.
—Tu as dû passer de vilaines journées ?
—Oui, va.
—Est-ce que tu as peur de la mort ?
—Non. Mais je déteste déménager.
Socrate. Je suis dans une maison de "verres."

—Maintenant, c'est la saison pour le mal de dents. Eh bien ! employez la Gomme de Dr Adam, 10 cents. En vente partout.

VENTE A BON MARCHE

Notre grande vente de meubles à bon marché commencera le 7 janvier.
F. LAPOINTE,
1551 rue Ste-Catherine.

LA PRESSE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME, PROPRIÉTAIRE,
Nos 71 et 71A RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL.

Abonnement:

Edition quotidienne - - $3.00 par année. $2.00 pour 8 mois. $1.00 pour 4 mois.
Edition hebdomadaire $1.00 par année. 50 cts pour 6 mois.
Payable d'avance.

LA PRESSE,
Boite 1178, B.P. *Montréal, Canada.*

CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 28 DECEMBRE 1895

Lundi	*51,471*
Mardi	*51,629*
Mercredi	*Fête*
Jeudi	*51,457*
Vendredi	*51,513*
Samedi	*58,110*
Total	*264,180*

Circulation Moyenne par Jour
Semaine finissant le
28 DECEMBRE 1895
52,836

MONTREAL, 3 JANVIER 1896

LA PAIX SOCIALE

La participation en Hollande

D'un très intéressant rapport, fait par M. Walter à l'Exposition d'économie sociale de Bordeaux, nous extrayons les renseignements suivants sur le fonctionnement de la participation dans la fabrique néerlandaise de levure et d'alcool de Delft, dont l'honorable M. Van Marken est le propriétaire.

Les institutions pour l'amélioration des salaires sont classées sous deux rubriques :

1. Participation aux bénéfices—10 p.c. sont mis à la disposition des directeurs et du conseil d'administration pour employer le montant comme bon leur semble, dans l'intérêt des employés et ouvriers de l'entreprise, après les avoir consultés sur leur demande et sans être tenus de rendre compte de cet emploi à qui que ce soit en dehors de l'assemblée générale des actionnaires.

2o. Primes et gratifications—Pour récompenser le zèle, l'exactitude et l'habileté de tout le personnel, il est payé à la fin de chaque semaine, à tout le personnel, une prime en rapport avec les quantités de levure et d'alcool obtenues des matières premières au-dessus d'un minimum fixé.

Quand la production reste au-dessous d'un minimum fixé, le manquant doit être rattrapé par le surplus de la production dans les semaines suivantes. Les primes sont partagées au prorata des salaires. A l'égard des personnes dont le travail a une influence spéciale sur la production, la direction se réserve le droit de leur accorder une part plus large dans cette répartition.

Cette prime n'est payée intégralement qu'aux membres mariés ayant quatre enfants au-dessous de quinze ans. Pour les autres membres la prime se paye comme suit :

90 p.c. aux membres mariés ayant trois enfants au-dessous de qinze ans.

80 p.c. aux membres mariés ayant deux enfants au-dessous de quinze ans.

70 p.c. aux membres mariés ayant un enfant au-dessous de quinze ans.

60 p.c. aux membres mariés sans enfants.

50 p. c. aux célibataires au-dessus de vingt-trois ans.

25 p. c. aux célibataires de dix-huit à vingt-trois ans.

10 p. c. aux célibataires au-dessous de dix-huit ans.

Cette caisse d'épargne forcée, fondée 1879, a pour but d'obliger les célibataires jeunes à économiser malgré eux ; de procurer des sommes extraordinaires, outre ce salaire ordinaire, dans les crises de la vie (mariage, naissances, maladies, etc.) ; de mettre les membres du personnel à même de former un capital.

Le capital non payé est remboursé intégralement à l'ayant droit : 1o à soixante ans ; 2e au moment de son congé ; 3o en cas de mort, à ses héritiers. En cas de mariage, remboursement à l'ayant droit de vingt-cinq fois le montant de son salaire. En cas de naissance, le double du salaire.

Le taux de l'intérêt est de 4 p. c.

Les industriels, les patrons qui fondent de semblables institutions, qui appellent leurs employés et leurs ouvriers au partage des bénéfices de leur maison, combattent le socialisme avec des faits, avec des exemples qui ont autrement de poids et de valeur que les sophismes des économistes en chambre, qui n'ont pas même le courage de publier dans les colonnes qu'ils noircissent à tant la ligne, les salutaires exemples des patrons qui considèrent leur personnel comme ayant droit à une juste proportion des bénéfices réalisés en commun par le capital et le travail.

L'EXPOSITION DE 1900

ET L'ANGLETERRE

La lettre suivante a été adressée par le Foreign Office au secrétaire de l'Association des Chambres de commerce du Royaume-Uni :

Monsieur,

Conformément au désir de lord Salisbury, je viens vous informer que le gouvernement de Sa Majesté vient d'être invité par le gouvernement de la République française à prendre part, d'une manière officielle, à l'exposition universelle internationale de Paris en 1900.

Avant de répondre à cette invitation, lord Salisbury apprécierait grandement l'expression confidentielle de l'opinion des chambres de commerce du Royaume-Uni au sujet de l'avantage qui résulterait pour les intérêts commerciaux de ce pays de la participation à cette exposition.

Veuillez donc avoir la bonté de faire connaître à Sa Seigneurie, dès qu'il vous sera possible, l'opinion des diverses chambres qui composent l'Association des chambres de commerce.

En transmettant cette communication aux chambres de commerce, le secrétaire de l'Association leur a rappelé que, dès l'année dernière, des démarches avaient été faites par l'Association elle-même auprès des autorités compétentes "pour obtenir la représentation adéquate des chambres de commerce au sein de toute commission royale qui pourrait être nommée au sujet de l'Exposition française de 1900."

Ce voeu fut renouvelé récemment, et l'on voit que le gouvernement anglais en a tenu compte, puisque, avant de répondre à l'invitation de la France, il demande leur avis à toutes les chambres de commerce du royaume.

PARLEMENT FEDERAL

Plusieurs avis de motion

L'affaire Shortis sera soumise au Parlement

Ottawa, 3 — Après la lecture du discours du trône, hier après-midi, les députés de la chambre des communes sont retournés dans leur salle de délibération.

L'orateur a annoncé le rapport de l'élection de M. Powell, pour le comté de Westmoreland, en remplacement de l'honorable M. Wood, et de M. McGillivray, pour Ontario-Nord, en remplacement de feu M. Madill.

M. McGillivray fut ensuite présenté à la chambre par l'honorable Dr Montague et M. Sam Hughes, M.P.

M. Powell n'est pas encore arrivé à Ottawa.

L'honorable M. Foster, pour affirmer selon l'usage la suprématie de la chambre des communes, a introduit son bill ordinaire concernant l'administration des serments d'office; puis il proposa que le discours du trône fut pris en considération le 7 courant.

Il a aussi proposé la formation des comités permanents de la chambre.

L'orateur a présenté le rapport du comité de la bibliothèque.

Sur proposition de l'honorable M. Foster, appuyé par sir Charles Tupper, la chambre s'est ajournée à mardi prochain.

Dix-huit avis de motions ont été donnés, dont voici les principaux :

M. Larivière, député de Provencher. —Pour production de l'ordre en conseil du 21 juillet et de tous documents se rapportant aux écoles du Manitoba.

M. Bergeron, député de Beauharnois. —Pour production de tous les documents se rapportant à la commutation de la sentence de Francis Valentine Cuthbert Shortis, y compris le rapport du juge Mathieu.

M. McLennan — Pour la présentation de trois projets de loi qu'il a déjà présentés durant la dernière session.

M. Mulock — Pour la présentation d'un projet de loi relatif à l'indépendance des députés et des sénateurs.

M. Davin. — Avis d'une résolution à l'effet d'abolir les droits sur les instruments aratoires.

M. Casey a donné avis d'interpellation au sujet du coût de la commission sur la prohibition.

Sir William et Lady Whiteway assistaient à la séance d'ouverture du parlement.

M. N. C. Wallace est parti pour Montréal hier soir. De là, il retournera à Woodbridge.

Sir McKenzie Bowell, sir Adolphe Caron et sir Frank Smith étaient les seuls ministres en costumes officiels.

Il y avait aux communes cinquante députés. Du côté libéral, il n'y en avait qu'une douzaine.

Sir McKenzie Bowell a reçu avis que le lieutenant colonel Denison ne pourrait pas, à cause de maladie, prendre part aux travaux de la session.

L'honorable David Mills, en l'absence de l'honorable M. Laurier et de sir Richard Cartwright, agissait comme chef de l'opposition.

M. Chariton, à cause du récent accident dont il fut victime à Tonawanda, ne pourra pas venir à Ottawa d'ici à plusieurs semaines.

C'est la première fois, depuis un grand nombre d'années qu'un avis n'a pas été donné pour la présentation d'un bill relatif à la meilleure observance du dimanche.

TROP PARLER NUIT

Il y a des circonstances qui sont à dégoûter de la philanthropie.

Vous voulez rendre service aux gens, les préserver des conséquences de leur sottise, leur être utile, à leur insu, en usurpant le rôle d'un ange gardien : pensez-vous qu'ils vous en seront reconnaissants ? Ah ! la décevante illusion ! Non seulement ils ne vous sauront aucun gré de votre intervention purement obligeante, mais encore vous devrez vous estimer très heureux s'ils ne vous gardent pas rancune de ce que vous avez fait pour les servir.

C'est là, dira-t-on, une vérité bien banale. Oui, sans doute. Mais, pour l'avoir méconnue une fois de plus, ce pauvre M. Balaban vient d'être le héros d'une aventure très désagréable.

Il était témoin dans un duel.

Il semble, de prime abord, que dans un duel le rôle de témoin est préférable à celui de champion. Pourtant, quand on y réfléchit, la question parait plus délicate.

Si les témoins sont désintéressés dans la querelle, néanmoins, c'est à eux qu'incombent toutes les corvées. Nous ne parlons pas seulement des courses, des entrevues, des préparatifs qui leur prennent beaucoup de temps, des encouragements, des poignées de mains qu'ils doivent distribuer à la dernière heure, mais ils risquent encore, quand ils ont affaire à des adversaires maladroits, d'attraper quelque mauvais coup.

Aussi comprendra-t-on que M. Balaban, homme paisible, appelé à servir de témoin dans une rencontre entre son ami Ernest et le marquis de la Roche-Creuse, ait songé tout d'abord à se préserver lui-même de quelque accroc imprévu.

L'affaire avait, du reste, une cause des plus sérieuses. Un soir, au théâtre des Folies-Nouvelles, alors que Mlle Rosita, l'étoile de l'établissement, terminait le refrain d'une chanson qui a pour titre : "le Petit Salé", M. Ernest s'était permis de faire entendre un "chut" de protestation. Sur quoi, son voisin de stalle, le marquis de la Roche-Creuse, lui avait demandé sur un ton menaçant : "Pourquoi ne voulez-vous pas laisser chanter cette demoiselle ?" M. Ernest avait répondu : "Parce qu'elle chante du nez". Réponse que le marquis avait évidemment considérée comme injurieuse pour lui-même, puisqu'il avait immédiatement allongé un vigoureux soufflet à son interlocuteur. Il y avait eu ensuite un échange de cartes, et, de l'avis de tout le monde, il fallait que l'injure fût lavée dans le sang.

Les amis de M. Ernest se mirent en rapports avec ceux de M. de la Roche-Creuse. L'arme choisie fut le pistolet. Un matin, à la première heure, les deux adversaires, flanqués de leurs témoins, se rencontrèrent au bois de Boulogne, correctement vêtus de noir, suivant les usages.

On tira à pile ou face pour savoir qui chargerait les pistolets. Ce fut M. Balaban que le sort désigna. Il parut s'acquitter très exactement de cette délicate besogne.

Les adversaires furent placés à trente pas. Ils avaient vraiment l'air très crâne, surtout le marquis qui, pourtant, doué d'un embonpoint très respectable, offrait à l'ennemi un fâcheux excédent de cible.

Au commandement donné, deux coups partirent en même temps. Il y eut un moment d'angoisse. Mais, en fin de compte, personne n'avait été atteint. Rien n'était perdu et l'honneur était sauf !

Ainsi qu'il arrive en pareil cas, les deux champions montrèrent de la grandeur d'âme. Ils se serrèrent la main et, comme l'émotion avait ouvert tous les appétits, on se rendit au restaurant.

Le repas fut gai, très gai. Même le champagne fit si bien son effet, qu'au dessert, le marquis un peu troublé s'écria, s'adressant à M. Ernest :

—Ma parole, mon très cher, tu es un galant homme ! Je m'en voudrais follement de t'avoir logé du plomb dans l'estomac ; car, entre nous, tu sais, c'est toi qui avait raison. Je déclare hautement, à la face du ciel, que Rosita chante du nez.

Mais Ernest répliqua, plein de condescendance :

—Non, non, mon vieux marquis, elle ne chante plus du nez. Est-ce qu'ils chantent du nez, les rossignols ? Allons donc ! J'avais tort, et si je t'avais détérioré tant soit peu tout à l'heure, j'en aurais un regret éternel. J'entrerais à la Trappe pour y finir mes jours.

Alors Balaban, très ému lui-même et gagné par l'attendrissement général, crut que l'occasion était favorable pour risquer un petit aveu :

—Ça fait plaisir, dit-il, de vous entendre parler ainsi. C'est vrai que vous êtes tous les deux de braves gens. Aussi, tenez, maintenant que vous êtes réconciliés, je puis tout vous dire. Ah ! ah ! vous allez être contents de moi, mes gaillards ! C'était pour la frime que vous tiriez l'un sur l'autre. Vous ne pouviez pas vous faire de mal. J'avais chargé vos pistolets à poudre.

Et de rire, en attendant l'effet de cette déclaration.

—Ce n'est pas possible ! fit le marquis. J'ai vu partir la balle.

—Et moi, ajouta M. Ernest, je l'ai entendue siffler à mes oreilles.

Du coup, M. Balaban se tint les côtes.

—Elle est bien bonne ! reprit-il. Je vous dis qu'avec vos pistolets, vous n'auriez pas pu tuer une mouche.

Il pensait, le pauvre homme, qu'il allait être félicité chaudement de sa bonne inspiration, mais les choses tournèrent d'une autre manière. D'abord le marquis s'avança vers lui, furieux, en disant :

—Alors vous vous êtes moqué de nous ? Vous nous avez fait jouer un rôle ridicule ?

—Oui, ridicule, reprit M. Ernest, et je n'entends pas que cette grotesque plaisanterie demeure sans sanction.

—Nous ne l'entendons pas davantage ! s'exclamèrent les trois autres témoins.

Et comme M. Balaban restait bouche ouverte, ne comprenant rien à ce déchaînement de colère, il entendit cinq voix irritées qui lui criaient à la fois :

—Vous nous rendrez raison !

En même temps, il recevait par la figure un soufflet, un coup de canne, deux gants et cinq cartes.

Puis, d'un air très courroucé, les convives quittèrent le cabinet, le laissant seul en tête à tête avec des bouteilles vides, la carcasse d'un poulet et la carapace d'un homard.

Il n'était pas encore revenu de la surprise dans laquelle ce dénouement l'avait plongé quand le garçon du restaurant frappa à la porte du cabinet et lui présenta la note.

C'en était vraiment trop !

—Comment ! soupira-t-il de cette voix qui n'appartient qu'aux martyrs, pour avoir voulu empêcher deux écervelés de se trouer la peau, je reçois des injures et des coups, j'attrape cinq duels et des fous furieux jurent de m'égorger ; de plus, il faut que je paye la note du restaurant, 120 fr. 70 centimes ! Ah çà, il n'y a pas de justice au ciel ? Tenez ! voilà vos 120 fr. 70 ! fit-il et fichez-moi la paix.

Et il partit en maugréant contre les inconvénients qu'il a servi de témoin à un duelliste.

SETS DE LOUTRE

Bons sets de loutre (collets et manchettes) pour messieurs, $12, $14 et $16 seulement, chez Chs Desjardins et Cie, 1537 rue Ste-Catherine. 1,M,v—n

—Mlle C. Boissonneau, 143 rue Church, Ottawa, dit : Une de mes amies souffrait d'une très sérieuse attaque de bronchite. Le Sirop de Térébenthine du Dr Laviolette m'ayant été recommandé comme remède infaillible, je lui en envoyai une bouteille, qui fut suffisante pour la guérir complètement.

D'une rive d'un petit bras de la Seine à l'autre, un pêcheur crie à celui qui lui fait vis-à-vis :

—Eh bien, là-bas, ça marche-t-il, les poissons ?

—Non, fait l'autre avec philosophie, ça nage !

P. N. BRETON

Vient de combler une lacune en publiant une édition populaire illustrée de son Livre des Monnaies, au prix de 25 centins, indiquant les prix réels qu'il paie pour les sous. Adressez à P. N. Breton et Cie, 9 rue Labelle, Montréal. 48—11

LE BAUME RHUMAL
à la tête de tous

Il est aujourd'hui plus facile de prévenir la consomption que de la guérir, parce que la science dispose de remèdes actifs et énergiques capables d'enrayer le développement des terribles microbes. C'est sa remarquable efficacité qui a placé le "Baume Rhumal" à la tête de tous les remèdes préconisés contre le rhume, la grippe, la toux, la bronchite et toutes les affections de la gorge et des poumons. 25c partout. 51—3 q —h

Jamais la Mode n'aura été si jolie pour les Chapeaux. De jolies toques garnies de Fourrures, et Manchons en Velours et Fourrures assortis aux chapeaux. C'est le côté ultra chic du jour. Les dames qui ont besoin de ces articles feront bien d'aller chez

Mme H. POITRAS,
1560 Rue Notre-Dame.
43—n

LA SOCIETE DES ARTS DU CANADA

1666 Rue Notre-Dame, Montréal

Tirages tous les mercredis. Lots valant depuis $4 à $5,000, 25 cents le billet. Lots valant depuis $2 à $2,000, 10 cents le billet. 204—a

A. S. Brosseau, L. D. S.

Chirurgien-dentiste, 7 rue Saint-Laurent. Extraction des dents sans douleur. Dents posées sans palais. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. 131—jno

ANNONCE DE
John Murphy & Cie

ATTENTION !

D'ici à MARDI SOIR, nous offrirons à des . . . .

Sacrifices Enormes

La balance de nos Articles de Fantaisie pour . . . . .

Cadeaux

Il faut que tout soit vendu pour le Premier Janvier. .

N'oubliez pas de venir nous voir si vous avez besoin de quelque chose pour vos

Cadeaux du Jour de l'An

Nous vous donnerons beaucoup pour très peu d'argent.

Ne l'oubliez pas et venez de bonne heure afin d'éviter la foule

John Murphy & Cie

2343 RUE STE-CATHERINE

Tél. 3833 Coin de la rue Metcalfe

Conditions : Un seul prix pour tous et argent comptant.

COMBUSTIBLE BON MARCHÉ
REDUCTION DANS LE PRIX

COKE — COKE

Cassé, par demi-charretée (18 minots) $2.00
Cassé, par charretée (36 minots) 4.00
Non cassé, par demi-charretée (18 minots) 1.50
Non cassé, par charretée (36 minots) 3.00

Livré gratuitement dans les limites de la ville, ou si c'est dans les sacs, cinq centins extra par demi-charretée (au rez-de-chaussée seulement.)

La Compagnie du Gaz de Montréal

Angle des rues Anne et Ottawa
ATELIERS DU GAZ, rue du Havre, Hochelaga
Edifice New-York Life
11 Square de la Place d'Armes
26—vsl—n

Bérard & Major

Manufacturiers de Voitures

1947 rue STE-CATHERINE

Grand assortiment de Sleighs nouveau genre tels que Coupé Sleigh, Rockaway, Casino, Spider, Victoria et Sleighs de famille de tous genres. 31—n

AVIS

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Kensington Land Co. aura lieu au bureau de la Compagnie, 62 Temple Building, MERCREDI, le 15 JANVIER, à 3 HEURES, pour les fins prévues dans la charte.

Par ordre,

GEORGE H. BLAND,
Sec.-Très.

Montréal, 3 janvier 1896. 52—1

LISTE
—DES—
Electeurs Parlementaires

AVIS PUBLIC est donné qu'aux termes de l'article 173 des Statuts Refondus de Québec, les instituteurs et les fils de propriétaires d'immeubles, demeurant avec leur père ou mère, qui ont vingt et un ans révolus et sont sujets de Sa Majesté par naissance ou naturalisation, et ne sont frappés d'aucune incapacité légale, ainsi que tous ceux qui sont habiles à voter en vertu de la loi électorale de Québec, ont droit de se faire inscrire sur la liste des électeurs des élections provinciales.

Les personnes qui veulent se qualifier comme susdit doivent envoyer leur demande au bureau des Reviseurs, hôtel de ville, ou comparaître soit en personne, soit par leur agent ou représentant par devant lui, entre le vingt janvier et le premier février courant, pour faire valoir leurs réclamations.

On peut se procurer des formules de demande d'inscription en s'adressant à ce bureau.

Avis public est de plus donné que le bureau des reviseurs nommés pour reviser la liste des électeurs s'assemblera à l'Hôtel de Ville comme susdit à dix heures avant-midi, du vingt janvier au premier février à la même place et même heure, jusqu'à ce que toute la dite liste soit revisée et reglée.

Par ordre,

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité
Hotel de Ville
Montreal, 2 Janvier 1896. 61—2

Une Bonne Resolution
POUR 1896

Ceux qui ont joui des conforts des Chemises de Tooke ne veulent pas en porter d'autres. Ceux qui ont été insouciants quant aux Chemises qu'ils portaient jusqu'à présent prendront une des meilleures résolutions de la nouvelle année s'ils se décident à acheter leurs Chemises chez Tooke.

TOOKE, le faiseur de Chemises

se trouve sur des milliers de Chemises portées par des messieurs non seulement dans la ville mais dans tout le Canada.

R. J. TOOKE,

1553 rue Ste Catherine Est,
et 177 Rue St Jacques.

VENTE A BON MARCHE
Du mois de Janvier
DE TAPIS, RIDEAUX ET PAILLASSONS
—CHEZ—
THOMAS LIGGET, 1884 RUE NOTRE-DAME
Edifice Glenora

Concours des Prix de
Blumenthal

3 GRANDS PRIX GRATIS

★ Seront Donnés aux Trois Personnes qui achèteront le plus de Marchandises à nos magasins avant le 1er Janvier 1896. A la première personne qui achètera le plus, un lot à bâtir valant $800, 5,250 pieds, à Montréal-Sud, et acheté de Parent Frères, 97 rue St-Jacques. La deuxième personne qui achètera le plus recevra un magnifique orgue, cabinet valant $150, et acheté des plus grands marchands de confiance au Canada, MM. Willis & Cie, 1824 rue Notre-Dame. La troisième personne qui achètera le plus de donnera une police contre les accidents de $5,000 émise par la Travellers Life and Accident Co., M. Frank J. Paskins, agent en chef, Temple Building, rue St Jacques, Montréal. La personne qui gagnera ce prix pourra le convertir en une police d'assurance sur la vie.......... ★

Le temps du grand concours étant maintenant fini, nous prions ceux qui sont porteurs de BILLETS D'ACHATS de bien vouloir les apporter le ou avant le 5 de ce mois.

Souhaitant à tous nos clients et au public en général une année, bonne, heureuse et prospère, nous demeurons vos humbles serviteurs.

J. H. Blumenthal & Fils

Coin Craig et Bleury et 1447 rue Ste-Catherine

SALONS de COIFFURE PALAIS
De PALMER, 1745 Rue Notre-Dame

10 Chaises. Prompte Attention. Personnel Expérimenté. Brosses Rotatoires. Eventails Electriques.

VOULANT commencer la nouvelle annee avec beaucoup d'eclat

Nous offrirons des avantages exceptionnels aux clients qui assisteront à notre

Grande VENTE de DEMENAGEMENT
DURANT CETTE SEMAINE

100 Pianos et Orgues

A VOTRE CHOIX

PRIX DE

$15.00 A $800

Paiements faciles, si on l'exige.
Gros escompte au comptant.

C. W. LINDSAY

2268, 2270, 2272
RUE SAINTE-CATHERINE

Entrepots ouverts le soir durant cette semaine. 51—2

Le Meilleur est le Moins Cher

Et ce qu'il y a de mieux en fait de Jambons, Saucisses, Lard et Bacon, ne peut être obtenu à Montréal que sous le nom de

"THISTLE BRAND"

Les marchandises sont reconnues pour leurs bonnes qualités, et sont devenues les favorites des ménagères de Montréal. Vous en servez-vous ? Si non, vous manquez un régal rare. Voyez à ce que, dans votre prochaine commande d'épicerie, soient compris des SAUCISSES, JAMBONS ou BACON de HARPER.

Salaison et Gareaux : No 18 RUE ST-PHILIPPE
Succursales : Nos 24 et 25 MARCHE ST-LAURENT

24-vs-n JAMES HARPER, Propriétaire.

L'ARRAPAHO ou Véritable Baume
Des Montagnes Vertes
DE GEO. TUCKER

TOUTE MERE devrait en avoir une bouteille à la maison pour croup, rhumes, maux de gorge, tonsilite, coliques, coupures, meurtrissures, crampes et douleurs subites à survenir dans n'importe quelle famille, sans avis.

TOUS CEUX qui souffrent de rhumatisme, sciatique, névralgie, mal de tête nerveux, diphtérie, toux, bronchite, asthme, choléra morbus, et ... infirmités ou maux au corps ou aux membres, roideur des jointures ou enforses, trouveront dans ce vieux remède sauvage du soulagement et une prompte guérison.

DES MILLIERS de personnes souffrantes ont immédiatement recours aux remèdes indiens des Montagnes Vertes de George Tucker.

Vendu par tous les Pharmaciens et Epiciers.
PRIX - - 25 cents

Agents - - LYMAN FILS & CIE
PHARMACIENS EN GROS
Fondée en 1800. MONTREAL
71—lmvsh

MANTEAUX DE CHEMINEE, GRILLES A GAZ, TUILES

Le plus grand établissement de Manteaux de Cheminée et de Foyers au Canada.
Nécessaires à gaz, Landiers, Gardefeu, etc., etc.
...... BAS PRIX ......
JOHN LORIGAN,
200-1-X 1828-1830 rue Notre-Dame.

N. LEVEILLE
MARCHAND TAILLEUR

Employé pendant 18 ans à la maison L. G. DeTONNANCOUR, vient d'ouvrir un établissement au

No 138½ rue St-Laurent, Montréal

Grand assortiment de draps, casimirs, tweeds de première qualité et de patrons les plus nouveaux. 92—lno.

Geo. W. Reed
783, 785 RUE CRAIG

Couvreur en tous genres, tel que Cuivre, Tôle galvanisée, Tôle noire peinturée, Ardoise, Papier feutre goudronné, Ciment Arcanson, Gravier, Asphalte plastic.

CIMENT spécial pour remplacer avantageusement les briques à feu pour poêles et fournaises. 257—n

FAITES USAGE DE.....
TUTTI FRUTTI
Adams....
Après les repas. Refusez les imitations. Voyez les coupons de livre dans les enveloppes.

VINS D'ITALIE
ET SICILE
— DE —
Martinazzi & Co
Vermouth Marsala, Bitter Ratafia, etc.
En dépôt chez les principaux épiciers et chez
And. Brisset & Fils, Montréal
21, 23, 25 rue Gosford et rue du Champ de Mars (v)

Seulement que 25 cts la Bouteille

LE QUEEN'S HAIR HELPER est une préparation qui rend aux cheveux leur beauté et leur couleur primitives, arrête la chute des cheveux, fait disparaître les dartres farineuses et fait aussi pousser les cheveux. Ce n'est pas une teinture. Les parties claires de la chevelure deviennent reluisantes. Elle est égale à n'importe quelle autre préparation de 50c ou $1. En vente chez tous les pharmaciens. 13—jno

ARGENT A PRETER
Creances achetees a 5 et 6 p.c.
L. BELANGER - - Notaire
58 RUE ST JACQUES et 116 RUE VISITATION 147-jno

ARGENT A PRETER
Sur première hypothèque à la ville et à la campagne au plus bas taux d'intérêt sans commission, en s'adressant directement à L. A. CADIEUX, No 26 rue St-Jacques ou au No 46 rue Albina. 119—jno

Docteur René Hébert
354 RUE ST-DENIS
Consultation: 8 à 9 a.m., 1 à 3 p.m., 7 à 8 p.m.
Téléphone Bell 6281 264-n

T. DUBREUIL
Comptable et agent financier, Faillites, Immeubles, assurance, collection, etc. Heures de bureau : 11 a.m. à 1 p.m., chambre 10, bâtisse de l' "Impérial". 19—n

R. DES RIVIERES
AVOCAT
Bâtisse de la Banque du Peuple. Chambre No 19
97 RUE ST-JACQUES
280-n Téléphone Bell 1658

GAGNIER & LEFEBVRE,
Successeurs de H. A. MILLER
peintres de maisons et d'enseignes, tapissiers et décorateurs, doreurs, vitriers, imitateurs, blanchisseurs, etc. No 1906 rue Ste Catherine, Montréal. 98—n

Bureau et Atelier, Côte des Neiges
MONTREAL
Propriétaire de Carrières de Granit Rouge, Rose et Gris
J. BRUNET
Manufacturier et Importateur de Monuments en Marbre et Granit
Ouvrages de bâtisses et de cimetières, etc., de toutes descriptions. En gros et détail. Estimations données sur application. Côte des Neiges, Montréal. Téléphone Bell 4666. (Connection gratuite pour Montréal). 223—n

GRAND TRONC

EPIPHANIE 6 JANVIER '96

Prix d'un Billet Simple

Aller et retour, entre toutes les gares de la province de Québec, aussi pour aller et revenir d'Ottawa.

Billets bons pour aller les 4, 5 et 6 janvier et bons pour revenir pas plus tard que le 7 janvier.

Pour billets, accommodation de chars Pulmann et renseignements complets, s'adresser au bureau des billets de la ville,

143 RUE ST-JACQUES,

ou à la gare Bonaventure.

PACIFIQUE CANADIEN

EPIPHANIE

6 Janvier 1896

Des billets aller et retour seront émis au prix d'un

BILLET SIMPLE

entre toutes les gares de la province de Québec ; aussi, pour aller et revenir d'Ottawa.

Billets bons pour aller les 4, 5 et 6 janvier et bons pour revenir pas plus tard que le 7 janvier 1896.

Bureau des billets de la ville et du télégraphe, 129 rue St Jacques, voisin du Bureau de Poste.

LE SPORT

Jeu de quilles — Grand concours à Québec pendant le Carnaval — Hockey — Joute de ce soir — Dernière pratique des Shamrocks hier soir — Les Ottawas ont eu l'avantage d'avoir une pratique sur leur rond avant de venir à Montréal — Raquette — Sortie du Crescent Snowshoe club — Grande promenade des Dames sous le patronage du Prince of Wales Snowshoe Club — Lacrosse — Fête chez M. le vice-president honoraire du Capital Lacrosse Club — Bicycle — Augmentation considérable de la ligue américaine — Le concert des Voltigeurs.

JEU DE QUILLE

Grand concours à Québec, pendant le carnaval — Les citoyens de Québec sont à terminer le[s] derniers préparatifs pour leurs grandes [fê]tes de gala, dont l'ouverture aura [li]eu le [..] du mois courant, pour se terminer le pre[mier] du mois de février. Au nombre des amusements les plus en vogue, sera un grand tournoi de jeu de quille, ouvert à tous les teams de l'univers. Ce concours, qui sera sans contredit, l'événement sportique du carnaval, aura lieu sur les allées de l'Association Athlétique de St-Roch.

Nous donnons ci-dessous les conditions auxquelles seront tenus les différents teams concourant, et la liste des prix des gagnants.

"Tous les joueurs d'un team doivent être membres du club "bonâ fide" et en faire partie au moins depuis trois mois.

"Le même team peut envoyer un ou plusieurs teams de trois joueurs.

"Ce concours aura lieu d'après les règlements de la Canadian Amateur Bowling Association."

Les entrées doivent être faites avant le 24 du mois courant.

Trois cents dollars seront donnés en prix dont le premier est de $75, au premier team vainqueur, et les autres graduellement et par ordre de mérite.

HOCKEY

Montreal vs Victoria — Tous les amateurs de hockey de Montréal se font une joie d'assister à la première partie de ce sport, ce soir, au rond des Victorias. Ces joueurs ont eu une dernière pratique, hier soir, et tous les spectateurs sont unanimes à dire que les joueurs de ce team sont des athlètes d'une habileté presqu'invincible.

Nous donnons ci-dessous les noms des différents joueurs qui, probablement, seront sur la glace, ce soir.

Victoria — Macdougall, Drinkwater, Davidson, Grant, Willett et J nes.

Montreal — Bickerdike, Dawes, Murphy, Mussen, Barlows et Collins.

M. F. C. Chittick, goal du team d'Ottawa, a été choisi comme referee et son intégrité reconnue est une garantie de la justesse de sa décision.

SHAMROCK vs OTTAWA

Les Shamrocks ont eu, hier soir, leur dernière pratique préparatoire à la grande joûte de hockey qui sera jouée demain soir. Un de leurs joueurs manquant à l'appel, il a fallu au comité choisir un nouveau membre qui est d'une force peu commune.

M. Jones Stuart, a été choisi par la Hockey League pour referee et agira comme tel dans la rencontre des Shamrocks et des Ottawas. Voici les noms des joueurs qui viendront d'Ottawa, représenter le team de la capitale: Russell, Smith, Westwick, Kirby, Young, Pulsford et Chittick.

LE OTTAWA HOCKEY CLUB

Le team des Ottawas était au complet, hier soir, au rond Rideau, où avait lieu une pratique du club. C'est pour bien dire la première fois qu'ils ont une pratique générale. Ils n'ont rien oublié de leur ancien jeu et tous les joueurs paraissaient en très bonne condition et l'attitude des joueurs des deux teams fait présager une très belle série de parties pour la saison qui commence.

RAQUETTE

Sortie du Crescent Snowshoe Club — Les membres du Crescent Snowshoe Club ont eu une sortie, hier soir, à l'Athletic Club House, où ils ont passé une très agréable soirée. Ces amateurs de raquette quoiqu'en très petit nombre, ont passé à travers la montagne et sont revenus par la même route. Ce club tiendra son premier Bonnet Hop, jeudi prochain : tous les membres et amis du club sont priés de ne pas oublier de s'y rendre.

LE PRINCE OF WALES SNOWSHOE CLUB

Le Prince of Wales Snowshoe Club fait, cette année, l'ouverture de la saison d'une manière grandiose. Ce soir a lieu la première sortie et c'est une sortie de dames, dont le départ est fixé à 8.15 précises au coin des rues McTavish et Sherbrooke. Le comité d'organisation invite les membres des différents clubs et leurs dames à prendre part à cette petite excursion à l'Athletic Club House, où sera exécuté un joli programme de danses. On a rien épargné pour encourager les dames à s'y rendre ; il y aura après la soirée, des voitures à leur disposition pour revenir à la ville.

LA CROSSE

A l'occasion du nouvel an, les membres du Capital Lacrosse Club, ont présenté à M. James Isbester, vice-président honoraire du club, un magnifique souvenir, en reconnaissance de l'intérêt qu'il a toujours porté au club et à tous ses membres. C'est un magnifique portrait de tous les membres du club. M. Isbester a été très sensible à cette marque d'estime et après les avoir remerciés, il les a invités à passer la soirée chez lui.

BICYCLE

AUGMENTATION DE LA LEAGUE OF AMERICAN WHEELMAN

Depuis le dernier rapport du secrétaire de cette association, le nombre des membres a augmenté de 10,000, ce qui le porte aujourd'hui à 40,000. C'est une augmentation très considérable car il faut ajouter que le dernier rapport a paru dans le courant du mois de novembre dernier.

CONCERT DES VOLTIGEURS

Le premier concert annuel de l'association athlétique Le Voltigeur, qui a eu lieu hier soir au Monument National, a été un véritable succès. Un joli programme avait été préparé par M. Ratto qui avait été chargé de le faire, et a été très bien exécuté par des artistes bien connus, dont les noms suivent : Mme U. P. Boucher, Mlle Gérin-Lajoie, MM. Dr J. A. Marchildon, J. Tremblay, J. B. Dubois, H. Hudon, R. Bourdon, et M. Bourdon, qui ont tous été obligés de répondre au rappel. M. J. Saucier mérite certainement une mention spéciale pour la manière dont il a chanté les "Couplets bachiques d'Hamlet," d'Ambroise Thomas, et comme rappel, "Adieu Mignon," aussi d'Ambroise Thomas. M. J. J. Goulet, a exécuté avec un goût exquis l'Adagio de F. Avid, comme rappel la Danse Hongroise de Brams Jonchim, et comme second rappel le Duo pour violoncelle de Léonard. M. Alc. Bélque, était le pianiste accompagnateur.

LES ECHECS

Saint-Pétersbourg, 2 — La troisième ronde a été jouée hier. Pillsbury a de nouveau été victorieux en battant Tschigorine, en 30 coups, avec une défense Pétroff. Lasker et Steinitz ont fait partie nulle après 35 coups. Position : Pillsbury, 6½ ; Lasker, 5½ ; Steinitz, 5½ ; Tschigorine, 1½.

LES ETRENNES

Une ruse d'Iroquois

Il est des gens qui opposent, à l'usage des étrennes, des ruses d'Apache ou d'Iroquois. X..... un de ces êtres sans coeur que l'approche des étrennes rend malade, parce que le verbe donner, pour eux, n'est pas français, avait imaginé le coup de la boîte à dragées, un véritable trait de génie, comme vous allez voir.

Aux approches du premier janvier, Mme Chose ou Machin recevait une superbe boîte à dragées, délicatement travaillée, un véritable objet d'art.

X...., naturellement, joignait à cet envoi sa carte avec ses meilleurs voeux. Il n'y avait donc pas d'erreur possible. Or, la boîte en question était, depuis dix minutes à peine arrivée à destination, et n'était même pas ouverte encore, qu'un soi-disant employé de la maison, qui l'avait expédiée pour le compte de X..... venait la réclamer en disant qu'on s'était trompé, vu l'affluence des commandes. La maîtresse de maison rendait la boîte, et le tour était joué. Jamais on ne la revoyait.

X... s'excusait plus tard, en disant qu'il avait fait faire deux envois successifs, et que ce n'était pas sa faute si son confiseur perdait la tête au milieu de ses nombreuses commandes. Inutile de dire que la bonbonnière resservait ailleurs.

Il faut ajouter cependant que le truc fut deviné par une de ces dames qui avait eu vent de la chose, et qui joua au vieil avare le tour suivant :

Quand la boîte arriva chez elle, un domestique bien stylé la vida immédiatement et remplaça les dragées par du sable fin.

Cinq minutes après, un employé la remportait, la croyant intacte, et il est probable que le destinataire entre les mains de qui elle finissait par échouer dut faire à X... une scène épouvantable, car, à la suite de cette aventure, notre moderne Harpagon disparut définitivement de la circulation.

A QUEBEC

Six jeunes séminaristes en danger

Le Carnaval

Québec, 3 — Six jeunes séminaristes ont failli périr dans le fleuve le jour de l'an. Vers neuf heures du soir ils sont montés dans un petit bateau à voile, conduit par le pilote Bouffard et deux autres hommes, pour retourner chez eux, dans l'île d'Orléans. La neige commençait à tomber et le vent était fort. Il était presque impossible de voir loin devant soi. Pendant 12 heures les occupants du bateau ont lutté contre la tempête et les glaçons qui menaçaient leur embarcation dont les bords se couvraient de glace et rendaient la manoeuvre difficile. Le pilote Bouffard a déployé beaucoup de courage et a maintenu par son exemple celui de ses compagnons.

Le matin, l'embarcation fut dirigée vers le point le plus près de la rive, en face de St-Joachim. La nouvelle de l'arrivée à terre des séminaristes a été aussitôt télégraphiée ici et dans l'île. Ceux-ci étaient épuisés quand le bateau a atterri.

—Un bateau, pris dans la glace, a été trouvé flottant dans le courant. Il semblait y avoir quelqu'un dans ce canot.

—La Banque des Marchands a pris un capias contre James Gibson. Le montant dû par ce dernier est de $3,776.

—Le gouvernement a ordonné à M. Doyle, l'agent d'immigration ici, d'ouvrir une enquête au sujet de l'état dans lequel se trouvaient plusieurs immigrants arrivés dernièrement par le "Scotsman" et qui avaient des membres gelés. Ces pauvres gens, on s'en souvient, ont dû être envoyés à l'Hôtel-Dieu.

—M. L. P. Pelletier nie qu'il soit candidat dans Charlevoix.

—M. François Bégin, ingénieur de la "Diver," a failli se noyer mardi en se rendant à la cabane qu'il a érigée en face du bassin Louise, pour pêcher la petite morue. Personne n'osait se risquer, mais M. Bégin persista à vouloir s'y rendre. Il avait à peine fait un arpent que la glace s'enfonçait sous lui. Pour comble de malheur, lorsqu'il revint à la surface, la glace avait descendu et il fut obligé de nager une vingtaine de pieds entre deux eaux pour trouver une interstice afin de pouvoir sortir de ce mauvais pas. C'est heureusement un nageur émérite et il a pu s'en tirer mais il l'a échappé belle.

—Les dommages causés par la tempête en cette ville, sont encore plus graves que les premiers rapports l'annonçaient. Dans presque toutes les rues, il y a quelques menus dégâts, enseignes, cheminées, etc., arrachées. Le toit de l'usine à gaz au Palais, a été partiellement enlevé. Rue Henderson, plusieurs fenêtres ont été enfoncées. Le balcon en fer de l'Institut a été arraché.

—Carnaval — Voici le programme du premier jour, lundi, 27 janvier : — 9 h. a.m., ouverture du concours de curling, au patinoir de Québec, ouvert à tous : médailles et trophées de prix, devant se continuer tous les jours et soirs, sur les patinoirs des clubs locaux. Glissades et patinoirs ouverts. — 2 h. 30 p. m., Inauguration officielle du phare de glace par Son Honneur le lieutenant gouverneur l'hon. J. A. Chapleau. — 5 h. p. m. Thé au patinoir de Québec. Fanfare. — 8 h. p. m. Grand concert à la salle des manoeuvres : Mme Albani, la diva canadienne, 200 choristes et 100 instrumentistes et tous les clubs de raquette y prendront part. — 8 h. 30 p. m. — Ouverture des patinoirs Aberdeen et St Roch. — 8 h. 30 p. m. Ouverture du patinoir à roulettes de St Roch, attractions spéciales. Glissoires sur le terrain de la Q. A. A. A.

Deuxième jour, mardi, 28 janvier. — 10 h. a. m. Curling et glissoires. — 11 h. a. m. Fanfares et danses sur patins aux patinoirs de Québec. — 2 h. p. m. Courses au clocher à St Roch des clubs de raquettes locaux. — 4 h. p. m. Joûte de hockey et fanfare sur le patinoir de la Q. A. A. A. — 8 h. p.m. Grande mascarade de gala au patinoir de St-Roch, au pied de la rue du Pont. Fanfare présente. — 8 h. p. m. Concours de tug of war ouvert aux clubs de raquettes au patinoir à roulettes de St-Roch, encoignure des rues Dorchester et N. D. des Anges. — 8 h. p. m. Académie de Musique "Faust", par la compagnie d'opéra Français. — 8 h. 15 p. m. Courses en patins pour le championnat, au patinoir de Québec, Grande Allée.

Troisième jour, mercredi, 29 janvier. 10 heures a.m. — Patinoirs et glissoires. Continuation du concours de curling bons piel sur les patinoirs locaux. 10 heures 30 a.m. Ouverture des concours de quilles et "hand ball" à l'Association Athlétique de St Roch, pour se continuer toute la semaine. 2 heures p.m. — Courses en patins sur le patinoir de la Q. A. A. A. 3 heures 30 p. m. — Fanfare au patinoir de la Q. A. A. A. 5 heures p.m. — Thé au patinoir de Québec. 8 heures p.m. — Joûte de hockey au patinoir de Québec. 8 heures p.m. — Décision du concours du tug of war au patinoir à roulettes de St Roch. 8 heures p.m. — Académie de Musique, les "Huguenots," par la compagnie d'opéra français. 8 heures 15 p. m. — Grande mascarade de gala au patinoir de la Q. A. A. A. 9 heures p.m. — Bal des citoyens offert à Son Excellence le gouverneur général et la comtesse d'Aberdeen au Château Frontenac.

Quatrième jour, jeudi, le 30 janvier. Congé civique. — 9 heures a.m. — Grande revue militaire des troupes sur les Plaines d'Abraham. 10 heures a.m. — Jeu de quilles, curling et patinage sur tous les patinoirs. 1 heure 30 p.m. — Grande procession carnavalesque à travers les principales rues de la ville avec chars allégoriques précédés des clubs de raquettes, associations athlétiques, militaires, indiens, etc. 2 heures 30 p. m. — Courses sur patin au patinoir de St Roch. Championnat de Québec. 4 heures p.m. — Fanfare au patinoir de Québec. Five o'clock tea. 8 heures p.m. — Académie de Musique, "Roméo et Juliette," par la compagnie d'Opéra français. 8 heures p.m. — Au patinoir à roulettes. 8 heures 30 p.m. — Grande mascarade de gala au patinoir de Québec.

Cinquième jour, vendredi, 31 janvier. — 10 h. a. m. — Continuation des concours de bowling, curling et handball. 11 h. a. m. — Joute de hockey au patinoir de Québec. 2 h. p. m. — Grande course de raquettes de 2 milles, ouverte à tous. Départ du terrain de la Q. A. A. A. 2.30 h. p. m. — Joute de la crosse sur patins, au patinoir de la Q. A. A. A. 4 h. p. m. — Mascarade des enfants au patinoir de Québec. Five o'clock tea. 7.30 h. p. m. — Attraction spéciale au patinoir à roulettes de St-Roch. 7.30 h. p. m. — Académie de musique "Il Trovatore", par la compagnie d'opéra français. 8.30 h. p. m. — Assaut de la forteresse du phare de glace par les forces réunies des raquetteurs, militaires et indiens. 1re partie, feu d'artifice par MM. Hand and Co., de Hamilton, Ont. ; 2e partie, attaque et défense ; 3e partie, prise du phare et tableaux suivie d'une procession aux flambeaux par les rues de la ville. 9 h. p. m. — Joute finale de hockey, classe junior, au patinoir de Québec.

Sixième jour, samedi, 1er février. — 10 h. a. m. — Continuation des concours de bowling et handball, qui se termineront ce jour-là. 11 h. a. m. — Concours de hockey ouvert aux militaires pour le championnat, au patinoir de Québec. 2 h. p. m. — Grande matinée "Lucie de Lamermoor" par la compagnie d'opéra français à l'Académie de Musique. 2.30 h. p. m. — Courses en raquettes pour le championnat, terrain de la Q. A. A. A. 3 h. p. m. — Sortie du Tandem Club. Tous les citoyens invités à y prendre part. 5 h. p. m. — Thé au patinoir de Québec. 8 h. p. m. — Joute de hockey au patinoir de Québec, Montréal vs Québec. 8 h. p. m. — Académie de Musique "Rigoletto", opéra en 4 actes, par la compagnie d'opéra français. 8.30 h. p. m. — Grande mascarade de gala au patinoir à roulettes de St-Roch. Glissoires et patinoirs ouverts.

—Le comité du carnaval a réussi à obtenir des taux spéciaux sur les chemins de fer, à partir du 29 janvier jusqu'au 1er février.

Les étrangers pourront se procurer tous renseignements au sujet de leur séjour à Québec en s'adressant au bureau du carnaval, Québec.

Voici les prix du grand bal qui aura lieu au Château Frontenac, messieurs, $4, dames, $2, famille, $8.

Tous les visiteurs sont invités à prendre part à la grande procession et à tous les autres amusements du carnaval.

Plusieurs trains laisseront Québec tous les jours pour Ste-Anne de Beaupré.

L'AFFAIRE HOLMES

Un avocat décrété d'une accusation grave

On annonce de Philadelphie que le grand jury de cette ville vient de prononcer la mise en accusation pour subornation de témoin et excitation au parjure, de William Shoemaker, le trop intrigant avocat du fameux Mudgett, dit Holmes, condamné à mort pour l'assassinat de Pietzel.

On sait que selon l'usage, avant que la sentence ne fût prononcée, M. Shoemaker présenta à la cour d'assises une requête tendant à ce que le verdict du jury fût annulé. Il en résulta un incident d'audience qui causa autant de surprise que de sensation à Philadelphie. L'avocat, à l'appui de sa requête, présenta à la cour, un affidavit signé Blanche Hannigan, une femme qui y déclarait avoir tenu un débit de tabac près de la maison dans laquelle Pietzel était mort, et que celui-ci qu'elle connaissait, lui avait confié son projet de suicide ! Cette allégation causa la plus vive surprise dans la salle d'audience ; mais le district attorney, M. Graham, qui avait prévu le coup, ménageait à l'ingénieux avocat une bien autre sensation. Il le mit en demeure de produire la prétendue Blanche Hannigan devant la cour, et l'avocat ayant dit qu'il ne savait pas ce qu'elle était devenue, M. Graham s'écria : "Je vais la produire, moi." En même temps on amenait la femme à la barre. Après avoir établi qu'elle avait pris le nom de Hannigan pour la circonstance et qu'elle s'appelait en réalité Margaret Reed, la femme déclara que c'était l'avocat, M. Shoemaker, qui lui avait donné $20 pour qu'elle signât l'affidavit, qu'elle ignorait absolument ce qu'il contenait, et que jamais de sa vie elle n'avait connu Pietzel ! La déposition de Margaret Reed fut d'ailleurs immédiatement confirmée par un détective qui avait servi d'intermédiaire entre elle et l'avocat. Il s'en suivit un grand tumulte dans la salle d'audience. L'avocat voulait protester, et Holmes se levant de son siège criait à tue-tête : "C'est encore un complot du district-attorney qui veut me perdre. Je suis innocent et je le prouverai !" Le président eut de grandes difficultés à rétablir l'ordre.

Puis il fut décidé de laisser l'incident de côté pour le moment, et Shoemaker se fit remplacer par son associé. Mais depuis le grand jury a ouvert une enquête, qui vient d'aboutir, comme nous l'avons dit, à la mise en accusation de Shoemaker.

LE COMMERCE CANADIEN

"Revue de Dunn"

Toronto, 3 — R. G. Dunn and Co. publient ce qui suit sur le commerce canadien : Durant la semaine qui a précédé le Jour de l'An, à Toronto, les affaires ont montré un regain d'activité, comme d'habitude. Tous les commis-voyageurs se sont mis sur la route et la température a été on ne peut plus favorable. Maintenant, il y aura relâche d'ici à ce que le commerce en gros des marchandises du printemps devienne en activité. En général les prix sont fermes.

Le marché monétaire est plus ferme à Toronto, et les prêts à demande font 5 p. c. Les règlements et compensations, durant le mois de décembre, toujours à Toronto, se sont montés à $33,728,448, contre $25,700,371 durant la période correspondante de l'année dernière. Les actions offrent de l'activité à la bourse et les prix du câble et des chars urbains sont en hausse. Les banquiers agissent avec prudence et ne spéculent que sur de fortes marges.

Les faillites de la semaine ont été de 46 contre 41 l'année dernière.

A TORONTO

Toronto, 3 — M. Charles T. Irish, de la maison Rossin, est mort hier. Le défunt était bien connu à Montréal, où il a tenu une banque privée, pendant quelques années. Plus tard, il a été gérant de la banque Jacques-Cartier, à Valleyfield, et secrétaire trésorier de la St Lawrence Pulp Co.

La cause de la compagnie de tramway, que l'on a poursuivie parce qu'elle fait circuler ses chars le dimanche, sera portée en appel. Les avocats de la compagnie s'attendent à avoir gain de cause.

On s'attend à de nouvelles difficultés légales relativement à la faillite de la maison Samson et Kennedy. Quelques - uns des créanciers sont mécontents de ce que l'on a transporté 82 caisses de coton dans l'entrepôt de D. Morrice et Cie.

Ces marchandises ont été vendues ensuite par D. Morrice à la maison qui a fait banqueroute.

Il est question de contester cette vente.

Les créanciers de A. Jeffrey et Fils marchands en gros, doivent se réunir, demain, pour disposer de l'actif de l'établissement.

Le passif est de $40,000 environ.

La nomination pour la prochaine élection dans Ouest Wellington, aura lieu le 17 courant.

L'HOPITAL CIVIQUE

Le rapport publié par les autorités médicales de l'hôpital civique, rue Moreau, pour le mois dernier est comme suit : Patients à l'hôpital le 1er décembre, fièvre scarlatine 12, diphtérie 7, admissions pendant le mois : fièvre scarlatine 22, diphtérie 17, renvois : fièvre scarlatine 10, diphtérie 17, décès : fièvre scarlatine 6, diphtérie 2 ; patients à l'hôpital le 1er janvier, fièvre scarlatine 18, diphtérie 5.

LE PARDON DE ST-JEAN

I

. . . .

La basse-Bretagne est le pays des pardons. Que ce soit dans la partie Ouest des Côtes-du-Nord, pays de Tréguier, dans le Nord du Finistère, le gentil Léon, ou dans la grise et désolée Cornouaille ; partout l'on rencontre des pardons à partir d'avril jusqu'à la mi-septembre. Mais le Finistère surtout en est la terre classique.

Chaque année, dès que vient le printemps, de tous côtés s'organisent des pèlerinages et c'est, dans cette vieille presqu'île armoricaine, une chose vraiment étrange et curieuse que ces fêtes moitié religieuses, moitié profanes.

A partir de la première messe qui a lieu vers six heures, jusqu'après les vêpres, la ferveur religieuse de la Bretagne antique, de la Bretagne telle que des siècles l'ont faite, grave, superstitieuse et sincèrement idéaliste, garde son caractère d'un mysticisme indéfinissable, son extrême austérité dans la foi. Mais, aussitôt après la visite au saint, la dernière ablution à la fontaine bénite, elle revêt la forme profane de toutes les fêtes populaires avec ses luttes, ses jeux olympiens, ses danses au biniou et ses feux de joie. Et l'on s'amuse alors toute la soirée et une grande partie de la nuit.

. . . .

Entre tous les pardons, il en est un qui attire tout particulièrement les pèlerins et qui a lieu chaque année le vingt-quatre juin.

II

. . . .

Dans une petite contrée aux frais ombrages, aux vastes prairies baignées par l'Elorn qui d'un côté a pour horizon les sombres montagnes d'Arrées, de l'autre la rade de Brest, et qu'on appelle St Jean, arrivent, le jour de sa fête patronale, du Folgoët et du Plouescat, de Braspart et de Rostrenen, de Roch Meleu et de Trégarantec, du Léon, du beau pays de Tréguier, et de la Cornouaille, un nombre infini de Bretons.

Tous viennent là, attirés par la même pensée de croyance pieuse, demander à saint Jean la grâce de conserver longtemps la vie, d'opérer la guérison d'yeux malades.

Des milliers d'étrangers y viennent aussi, eux, tout particulièrement attirés par le charme puissant de ce coin sauvage, varié, fertile et riant ; par ce point de vue pittoresque que donne ce pardon avec ses vieilles coutumes armoricaines.

Ce pardon fut institué au commencement du XIIIe ou XIVe siècle et tout le monde connait la légende de Noëllic'h, l'aveugle en faveur de laquelle saint Jean, passant en Bretagne, fit un miracle en lui rendant la vue et que le Père Bernard appelle " la plus jolie fleur de Saint-Jean".

. . . .

III

Saint Jean qui ne connaissait pas la Bretagne mais qui en avait souvent entendu vanter la complaisance et surtout l'hospitalité, se décida un jour à venir s'en assurer par lui-même.

Arrivé sur la côte léonaise il se vêtit d'effets misérables et, un sac vide sur l'épaule, un bâton noueux à la main, il alla frapper à la porte d'un vieux pêcheur.

. . . .

—Veux-tu, demanda l'apôtre au Breton, aussitôt la chaumière ouverte, me prêter ta barque pour passer de l'autre côté de l'eau où la fraîcheur et l'ombrage me seront un lieu de repos pour la nuit qui monte ?

—Nenni, répondit le Léonais, la soupe attend sur la table, il se fait tard et j'ai bon appétit. Ce sera pour une autre fois. Passe ton chemin, bonhomme.

Le pèlerin alla frapper à une autre porte.

Les gens récitaient leurs prières avant de se mettre au lit et là, encore, on refusa de le passer sur la rive opposée.

Un peu plus loin il renouvela sa demande, mais, comme dans les précédentes chaumières, personne ne voulut se déranger.

Alors, tristement, saint Jean s'assit sur un des rochers qui bordent encore la route de Kerhuon à Brest, songeant à l'égoïsme et à l'inhospitalité des Léonais quand il entendit, non loin de lui, un chant doux et mélancolique s'élevant dans la brise du soir.

Recueilli, il écouta longtemps la mélopée qui, doucement, calmait, reposait ses membres endoloris de fatigue ; caressait, assoupissait son être comme dans le bercement d'un rêve qui fait sourire... Et lorsque le chant cessa il se leva, voulant savoir de quelle poitrine humaine était partie, dans la nuit qui montait, cette suave mélodie.

Tout près de l'Elorn, comme lui, assise sur un bout de rocher une enfant aux traits angéliques rêvait maintenant aux étoiles, qui dans quelques minutes, éclaireraient le firmament. Etonné et ravi à la fois il s'approcha de la fillette dont les yeux voilés par une horrible taie, à jamais éteints, ne le virent pas venir.

. . . .

—Dis-moi, mon enfant, fit saint Jean en posant sa main sur l'épaule de la petite fille à la voix enchanteresse : dis-moi pourquoi tu chantes, et pendant si longtemps, quand l'heure du rossignol est passée ?

—C'est, répondit la fillette, ma prière de chaque soir ; comme l'oiseau je chante les louanges du Créateur avant de m'endormir. Mais moins heureux que lui je n'ai ni l'espoir, ni l'abri tranquille et sûr du doux nid.... Je ne vois pas, comme lui, le ciel, l'immensité bleue, les arbres frais et touffus, les fleurs brillantes : Je suis aveugle et maman m'a quittée pour la patrie des anges. Mais vous, qui êtes-vous pour errer par les chemins quand tout le pays dort déjà ?

—Je suis un pauvre pèlerin : je cours le monde, les hameaux, les villages, pour m'assurer de la réputation hospitalière de la Bretagne ; mais, jusqu'ici je n'ai rencontré encore que des gens peu charitables plus pressés de se mettre à table et au lit que de soulager ceux qui souffrent.

J'ai frappé aux chaumières demandant de m'aider, en me passant dans leur barque de l'autre côté, à trouver pour ce soir un abri où reposer mes membres endoloris.... pas un n'y a consenti.

. . . .

—Ne vous désolez pas, reprit l'enfant, je me nomme Noëllic'h, je suis forte et la barque du voisin est solide — conduisez-moi à celle que vous voyez d'ici le plus proche et je vous mettrai sur la terre cornouaillaise — l'Elorn me connait et il n'y a aucun danger.

. . . .

Saint Jean prit la main de Noëllic'h, et la mena vers le frêle esquif.

Cinq minutes après ils abordaient la terre cornouaillaise.

Alors, le divin pèlerin, étendant les mains vers les yeux de la petite fille : "—Vois ! lui dit-il, et remercie le Seigneur Jésus qui t'a mise sur le chemin de son apôtre bien-aimé.

—Va ! et dis à tous, que désormais ceux qui viendront sur cette terre où tu m'as conduit, avec la foi, la confiance, demander à St-Jean de leur faire recouvrer la vue, guériront ; qu'il fera des miracles en souvenir de toi qui est la plus pure, la plus sainte, la meilleure des petites Bretonnes.

. . . .

Quelques années plus tard, un noble seigneur de Plougastel à qui fut rapporté le miracle en faveur de Noëllic'h fit ériger une chapelle à cet endroit du rivage où l'apôtre avait abordé et la dédia à St-Jean.

IV

. . . .

Depuis, les deux paroisses de Daoulas et de Plougastel, la première par droit de conquête spirituelle, l'autre au nom de la vigilance qu'elle semble tenue d'exercer sur tout ce qui s'étend à l'ombre de son clocher, se mobilisent le jour de la Saint-Jean, et c'est vraiment beau de les voir, avant le premier son de la grand'messe, descendre le port et d'autres avec leurs processions de bannières vénérées, de croix étincelantes au soleil matinal, la charmante vallée de l'Elorn ; s'avancer majestueusement à travers la lande, les chemins rocailleux, faire le tour de la petite chapelle de St-Jean ; passer devant les sinistres menhirs qui dominent de leurs têtes hérissées le pays et la mer ; heureuses, recueillies, se rencontrer et y confondre les étoles de leurs pasteurs sous le portique de l'église de Plougastel où la grand'messe va être chantée.

. . . .

A la procession, les pèlerins se rangent par dialectes, les Léonais avec leurs costumes sombres, verts ou bruns ; les Cornouaillais aux habits bouffants, ornés de broderies claires ; les Trécorrais aux vêtements gris ou noirs de toute simplicité et qui contrastent avec les trois jupons superposés, aux couleurs éclatantes, bleu, rouge, jaune, des Plougastelles, avec les chapeaux aux grandes ailes garnis de tulle blanc, de plumes et d'élégants rubans, des dames des villes.

. . . .

Et c'est un curieux mélange que ce type divers et que seule la Bretagne peut offrir en une seule fois au touriste : paysans, et bons bourgeois, gentilles demoiselles de province ou vieilles rentières ennuyées, travailleurs des champs en blouse courte, bandes de pêcheurs au bonnet de drap rouge foncé et matelots au large col de toile bleue.

...Mais c'est surtout la grand'messe célébrée sous l'étrange clocher de Plougastel formé d'une flèche flamboyante à crochets ; et entendu avec un extrême recueillement qui est remarquable et, aussi doucement impressionnable.

Elle commence aussitôt la rentrée des processions, dite par le recteur de la paroisse.

. . . .

L'harmonie sacrée plane alors sous la voûte accompagnant les prières liturgiques... à l'approche de l'offrande le recueillement s'accentue et les cierges s'allument plus nombreux sur l'autel pour l'élévation ; développant par leur chaleur l'âcre parfum des bouquets de bruyères placés aux corsages des paysannes, tandis que toutes ces âmes de simples, de croyants, commencent à sentir le frémissement divin, la joie de participer au céleste mystère...

Le spectacle au moment de l'élévation devient extrêmement touchant ; remue les plus sceptiques, réveille dans les coeurs vieillis des souvenirs et des émotions de l'âge évanoui...

Quand l'instant solennel de la communion arrive les fidèles alors s'approchent de la table, dans un silence et un recueillement grandioses, pendant que l'orgue se tait, que l'assemblée entière est prosternée ; que l'encens brûle et que monte, dans le majestueux silence, la voix psalmodiante du prêtre qui ne cesse de poser les hosties sur les lèvres pieuses.

"Corpus, Domini, Jesus-Christi..."

Alors les communiantes, toujours en longue file ordonnée et lente regagnent leurs places en s'agenouillant sur le sol de granit, en extase, le front dans les mains.... tandis que l'orgue reprend mystérieusement un prélude d'une religiosité voluptueuse que tinte la clochette à l'autel et qu'éclatent joyeuses, enivrées, les actions de grâces..........

V

. . . .

Mais si le spectacle de tous ces fervents Bretons agenouillés pendant la messe est imposant, bien gaie aussi, pleine d'une naïveté charmante, est la coutume des feux de la Saint-Jean, qui se perd beaucoup en France et qui termine toujours le pardon.

Quand vient la nuit, après le souper sur l'herbe ou sous les tentes dressées ce jour-là, pour la circonstance, on danse autour des fagots enflammés, au milieu des champs, à l'entrecroisement des routes, sous des guirlandes de fleurs des champs, accrochées d'un bout aux branches des arbres, de l'autre aux bras des croix de pierre, au bord de l'Elorn, sur les galets de la grève, en chantant les ranz bucoliques :

La main dans la main
Les yeux dans les yeux.

Et quand le feu, cette traduction vraie de la joie, est près de s'éteindre, les danseurs, à la queue-leu-leu, franchissent, chacun à leur tour, d'un saut hardi, les tisons, emportant les débris pour se porter bonheur, se partageant l'herbe de la St Jean, qu'ils ont eu soin de passer dans les flammes, et qu'une superstition naïve et bien inoffensive fait conserver toute l'année comme le plus sûr préservatif contre les maux d'yeux.

. . . .

Et c'est aussi, ce jour-là, l'occasion charmante de se voir, de se divertir ensemble, d'échanger quelques gentils propos galants qui mènent tout droit ensuite chez M. le maire et chez M. le curé.

GETTE.

PETITES NOUVELLES

Ottawa, 3 — Le "Journal" annonce que l'adjudant général Powell sera mis à la retraite et aura pour successeur le lieutenant colonel Aylmer, assistant adjudant général. Ce dernier sera remplacé dans sa charge actuelle par le major Bliss. L'officier en retraite est âgé de plus de 60 ans. Ces faits ne sont pas confirmés et nous n'y voyons là qu'une rumeur.

—Le jour de l'an, le vapeur Alberta a vogué dans l'Ottawa.

—Quatre jeunes gens, Wm Gowan, Chas. Gowan, Kenneth Brown et Sydney Brown ont été mis en état d'arrestation et conduits à la prison de Hull, sur l'accusation du crime d'incendie.

—Aujourd'hui, le premier ministre canadien est entré en conférence avec sir Wm Whiteway. On ne croit pas qu'il s'agisse de l'union de Terreneuve et du Canada.

—Le conolel Lake, quartier-maître général, part aujourd'hui pour l'Angleterre. Sa mission serait de pourvoir au rehaussement de la milice canadienne, auquel le discours du trône fait allusion.

MUSK OX

Un très grand choix de Musk Ox vendu à des prix très modérés chez Chs. Desjardins et Cie, 1537 rue Ste-Catherine. l,M,v—n

Bob prend sa leçon.
—Combien y a-t-il d'éléments ? lui demande son précepteur.
—Trois, répond le gamin ; la terre, l'air et l'eau.
—Tu en oublies un, cherche bien... Voyons, l'élément qui occasionne si souvent des accidents ?
—Ah ! oui, je sais... les chemins de fer !

NE PAS OUBLIER

Demain, samedi, est la journée de Bon Marché, chez Vanier. Souliers allemands pour Dames, etc., depuis 18c en montant. Claques "Jacques-Cartier" pour hommes, 45c. Demain seulement.

JUST. VANIER.
127, rue St Laurent.

Entre camarades :
—Mon cher, je suis désespéré, je n'ai plus le sou, plus d'habits à me mettre, bientôt je ne pourrai plus cacher ma nudité.
—Voyons, mon vieux, tu oublies donc que tu es couvert de dettes.

LE CRAPAUD

Un journal scientifique de Paris publie une curieuse monographie que M. Arvand Leyritz, préparateur à l'école Say, a consacrée au vilain animal qui se nomme le crapaud.

La tête large et aplatie, la bouche fendue jusqu'à la taille, l'oeil abruti et larmoyant, toujours levé au ciel et lentement clignotant ; le ventre énorme aux teintes d'abcès mûr, la peau rugueuse, froide, molle et visqueuse, couverte de pustules arrondies et rougeâtres et de mucosités ; difforme, immonde, varioleux et gluant, ce philosophe vorace et hideux même [...] existence de paresseux dépravé. Sa femelle, plus curieuse, gourmande ou volage que lui s'écarte volontiers de son domicile, ce qui explique pourquoi on la rencontre plus fréquemment.

Le crapaud possède une grande vitalité, comme tous les animaux à sang froid : il peut rester de longs mois sans nourriture et presque sans air.

Ayant placé un crapaud bien vivant sous la cloche de la machine pneumatique de Bianchi, nous l'avons maintenu, dit M. Leyritz, dans le vide à 2 mm. pendant 15 heures et demie, gonflé et prêt à éclater ; il avait la bouche largement ouverte et ne donnait plus signe de vie. Lui ayant rendu progressivement de l'air respirable, nous le vîmes se dégonfler, fermer tranquillement la bouche et bientôt marcher dans sa cage de verre sans apparence de gêne. Le vitriol seul, versé sur la tête eut rapidement raison de ce réfractaire à la mort par asphyxie.

Il existe à Paris un marché aux crapauds bien connu des maraîchers des environs, qui viennent s'y approvisionner de ces batraciens si utiles à l'agriculture. En effet, ils se nourrissent exclusivement d'insectes, de chenilles, et surtout de limaces, ces dévastateurs du potager qui mangent le meilleur de nos légumes et souillent le reste de leur bave gluante. Quand une pluie torrentielle les chasse de leurs trous, remplissant de boue leurs retraites, on les rencontre quelquefois en si grande quantité, qu'on a cru longtemps, et qu'on croit peut-être encore dans certaines provinces, aux pluies de crapauds. Un savant disait que celui qui peut croire qu'il pleut des crapauds croira aussi bien qu'il peut pleuvoir des veaux. En 1879, une nuée de crapauds encombrait la voie ferrée sur une longueur de plusieurs kilomètres, occasionnant l'arrêt d'un train entre Givry-en-Argonne et Sommeille Bettancourt.

Malgré les signalés services qu'il rend à l'agriculture, il est écrasé sans pitié par l'homme.

Respectons le crapaud, tout horrible qu'il est ; portons-le dans nos jardins et, sans nous en servir comme crayon antimigraine à la manière des nègres du Sénégal, contentons-nous de rire des vertus curatives qu'on 1759 on lui trouvait encore :

"On perce au mois de juillet les crapauds par la tête ou par le cou avec un bâton pointu, puis on les laisse sécher à l'air pour l'usage tant interne qu'externe, parce qu'après sa mort il n'est plus venimeux, non plus que la vipère. KipKerus faisoit sécher les crapauds à l'ombre, il leur coupoit la tête, et jettoit les intestins, puis il réduisoit le reste en une poudre très subtile, dont il faisoit prendre le poids de douze ou quinze grains aux malades d'hydropisie ascite, avec autant de sucre, avec un merveilleux succès. Le crapaud desséché s'applique, du côté du ventre, sur les charbons pestilentiels, après avoir été un peu macéré dans du vinaigre, pour en attirer le venin, ce qu'il fait si heureusement qu'on le voit gonflé. Si on le tient serré dans la main ou sous l'aisselle jusqu'à ce qu'il s'échauffe, il arrête l'hémorrhagie du nez, etc., etc. Faites bouillir trois ou quatre crapauds jettés vifs, pendant une heure, dans une livre et demie d'huile d'olive ; coulez l'huile et la gardez pous ostez les taches du visage, et pour déterger les ulcères invétérées."

Un secret, c'est comme "plus bon". Ca ne se dit pas !

FAUSSES DENTS sans PALAIS

Couronnes en or et en porcelaine posées sur de vieilles racines. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. Dents extraites sans douleur chez

J. G. A. GENDREAU, Dentiste
20 rue St-Laurent, Montréal.
Tél. Bell, 2818. 98—n

Bonne et Heureuse Année

A tous nos Clients et Amis

Que 1896

Soit pour eux une année de Bonheur, de Prospérité et de Santé . . . .

Nous prions aussi tous nos clients de bien vouloir accepter nos remerciements les plus empressés et les plus sincères pour l'encouragement et la confiance qu'ils ont bien voulu nous témoigner pendant l'année qui vient de s'écouler et nous espérons qu'ils continueront à nous honorer, comme par le passé, de leur clientèle.

Dufresne, Mongenais & St Charles

257 St-Laurent. Succursale, 1389 Ste-Catherine.

VENTE DE JANVIER POUR ECOULER

COMMENÇANT SAMEDI

Par suite de la température très douce, il nous reste beaucoup trop de Pardessus et Habillements d'hiver, et afin de n'en pas garder pour une autre saison, nous avons décidé de les écouler aux prix réduits suivants :

Département de Vêtements pour Hommes

Ulsters en frise pesants pour hommes, $4.50. Prix régulier, $6.00.
Ulsters en frise tout laine pour hommes, $6.00. Prix régulier, $8.50.
Ulsters en frise, coutures rapportées, pour hommes, en noir et gris foncé, seulement $7.50. Prix régulier, $10.00.
Nos beaux Pardessus en frise noire, dos d'un seul morceau, coutures rapportées, doublure tout laine, grande valeur à $15. Prix de vente, $9.
Pardessus en beaver tout laine, devants croisés, pour hommes, $6.50. Prix régulier, $10.00.
Beaux Pardessus en beaver pour hommes, devants simples et croisés, coutures rapportées. Prix régulier $12.00 ; prix de vente $8.50.
Nos beaux Pardessus en beaver, faits dans les derniers goûts. Prix régulier $16.00 ; prix de vente $12.00.
Nous avons un lot de Pardessus dépareillés dans les prix variant de $6.00 à $12.00. Au choix tant qu'il y en aura pour $4.00.

Habillements en tweed tout laine pour hommes, $4.50. Prix régulier $6.50.
Habillements en serge tout laine pour hommes, $4.50. Prix régulier $6.50.
Habillements en tweed tout laine pour hommes, $6.00. Prix régulier $8.50.
Habillements en tweed tout laine pour hommes, $7.50. Prix régulier $10.00.
Habillements en cheviotte écossaise tout laine pour hommes, devants simples et croisés, $14.00. Prix de vente $10.00.

Département des Enfants et Petits Garçons

Dans ce département, nous ferons une réduction de 20 à 50 pour cent. Nous avons aussi un lot dépareillé de Pardessus de petits garçons, dans les prix variant de $2.50 à $5.00. Au choix tant qu'il y en aura pour $1.50.

Vous nous trouverez à l'ancienne place d'affaires.
Toujours fiers d'avoir votre visite.

COLE & THOMPSON

1850 RUE NOTRE-DAME (Coin McGill), MONTREAL

EMPLOI DEMANDE

UNE MODISTE de première classe dans les robes et manteaux demande de la couture dans les maisons privées. 197½ rue St Urbain. 51—3

UNE JEUNE FILLE sachant bien la sténographie et la dactylographie désire une situation. Ecrire à "O.R." La Presse. 48—6

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE des personnes d'expérience pour faire des blouses et des chemises. A. H. Sims & Co., 54 rue Latour. 52—3

ON DEMANDE une bonne servante générale pour une famille de trois, pas de lavage ; elle devra comprendre l'anglais. Se présenter au No 38A rue Ste-Famille. 52—2

ON DEMANDE une servante générale pour une petite famille ; références de première classe. Se présenter immédiatement au No 27 avenue du Parc. 52—2

ON DEMANDE une bonne servante générale pour une famille de trois, pas de lavage, pas d'enfant ; elle devra être bonne cuisinière ; références de ville requises ; elle devra parler anglais. S'adresser à Mme McKeown, 59 rue Shuter. 52—2

ON DEMANDE des modistes pour robes au No 236 rue Lagauchetière. 52—1

ON DEMANDE un barbier au No 461 rue Saint-Laurent. 52—1

ON DEMANDE des bons couvreurs. S'adresser à Grenier Frères, 1767 rue Ste-Catherine. 51-2

ON DEMANDE une servante avec références. Pas de cuisine, pas d'enfant. S'adresser 1895 rue Ste-Catherine. 51—3

ON DEMANDE une servante générale ; pas de lavage ni repassage ; bons gages à qui aura de bonnes recommandations. S'adresser au No 4101 rue Sherbrooke, coin de l'avenue Wood, Westmount. 51—2

ON DEMANDE immédiatement des personnes compétentes, hommes ou femmes, pour solliciter. S'adresser à Geo. C. Huttemeyer, 457 rue St Paul. 49—3

ON DEMANDE une servante générale, petite famille, cuisine à rallonge, etc., 310 rue Prince Arthur. 51—2

ON DEMANDE immédiatement une bonne ménagère pour le presbytère. S'adresser au Rev. C. Ouimet, St Eustache. 51—2

ON DEMANDE de suite au No 53 rue Dubord une fille pour prendre soin d'un enfant, avec références. 51—3

AGENTS DEMANDES—On demande des agents expérimentés pour représenter la compagnie d'assurance Canadienne contre les accidents de chemin de fer, dans tous les districts qui ne sont pas représentés. Adressez boîte 1038, Ottawa, Ont. 51—12

AGENTS d'assurance demandés. S'adresser à A.T. Chalifour, surintendant du Sun Life, 1766 rue Notre-Dame, heures de bureau, de 10 a.m., à 12.30 p.m. 223—jno

MAISONS A LOUER

A LOUER—Trois étages de 30 x 60 et grands bureaux au No 40 place Jacques Cartier. Le tout ou en partie. S'adresser sur les lieux. 187—n

A LOUER—Seulement deux logements très confortables, à bonnes conditions, partie centrale. S'adresser 179 St Dominique. 47—6

A LOUER—Rue St Paul (autrefois rue du Collège), près du carré Chaboillez, haut de maison de 8 appartements et w. c., grande cour, seulement $10 par mois. E. R. Gareau, 1586½ rue Notre-Dame. 304—n

CHAMBRES A LOUER

A LOUER—Belles chambres meublées avec ou sans pension, cuisine française. S'adresser 1707 rue Ontario. 51—2

MAGNIFIQUES CHAMBRES à louer avec ou sans pension, chambre double très confortable pour deux messieurs. On demande aussi des pensionnaires de table, 114 Champ de Mars. 52—1

A VENDRE

A VENDRE—Rognures de bois séchées au four pour allumer le poêle, etc., $2 ; érable coupé, $2.50 ; épinette rouge, en blocs, $2.75 ; blocs de moulins, longueur du poêle, $1.50 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. Montreal Kindling Wood Co., coin des rues St-Jacques et Guy. Tél. Bell No 8110. 162—n

A VENDRE—Pour tout le monde — Bois pour allumer le poêle, etc., $2, érable coupé $2.50 ; blocs de moulins, longueur du poêle, $1.50 ; blocs d'épinette $1.75 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. J. C. MacDiarmid, Carré Richmond. Téléphone 8352. 140—n

A VENDRE—Variété de fourrures, sacrifiées au-dessous des prix du gros, chez W. Clermont, 12 St-Nicholas. 48—6

A VENDRE—50,000 briques avec matériaux tels que madriers, soliveaux, chassis et portes, tous en parfait ordre. S'adresser coin du carré Chaboillez et rue Albert, ou à A. Leroux, 47 St Charles Borromée. 51—6

PERDU

PERDU—Le 1er janvier, un chapelet en nacre de perles avec étui en cuir rouge, de l'église St Louis, rues Laval, Duluth, Sanguinet, à l'église St Jean-Baptiste. Prière de le rapporter à 167 rue Rivard. 52—1

DIVERS

AVIS—Je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par qui que ce soit sans un écrit de ma main. Euclide Martin, 978 rue Berri.—Montréal, 3 janvier 1896. 52—2

ARGENT A PRETER sur hypothèque ou toute autre garantie. S'adresser à Osw. Chaput et Cie, 16 rue St-Jacques, chambres 16 et 17. n

AUGUSTE CHARBONNIER, professeur français, enseigne : latin, grec, français, philosophie, mathématiques, piano, orgue, cornet, flûte, violon, harmonie, dessin et peinture. Etude des examens préparatoires au Droit, à la pharmacie, à la médecine, etc. 584 rue Amherst. 35—n

CORSETS en vraie baleine faits sur mesure, chez C. J. Grenier, 1664 rue Ste Catherine. 23—n

LES DAMES ET MESSIEURS qui ont besoin d'argent et peuvent donner garantie valable, devraient voir, sans délai, M. Newmark, No 204 rue St Jacques, chambre 3. Communication strictement confidentielle. 214—n

M. DEBRIGNY, chanteur et comédien, se met à la disposition du public, avec son répertoire moderne, pour soirées de famille et de société. Leçons de diction et de déclamation. 502 Craig. 32—n

PENSION—Madame A. Lefrançois, garde-malade pour dames. Pension confortable et les soins des meilleurs médecins ; strictement privée. Conditions faciles. 381 rue St-Laurent. 48—6

ACADEMIE DE Mlle CRONIN
237 rue St-Antoine

L'anglais, le français, la musique (piano et mandoline) parfaitement enseignés.

Leçons privées et le soir à l'Académie ou chez les élèves. 51—2

SANGLANTE DEFAITE

Les empiètements des anglais dans l'Afrique Australe

La colonne du docteur Jameson mise en déroute par les Boers

Les survivants cernés et faits prisonniers

La nouvelle de la défaite en Angleterre

Londres, 3 — Une dépêche reçue par la Exchange Telegraph Co. dit que les Boers ont battu et repoussé la colonne de troupes du docteur Jameson, devant Johannesburg.

Une autre dépêche reçue au Foreign Office dit qu'un engagement a eu lieu entre les troupes du docteur Jameson et les Boers, et que les premiers ont été obligés de se rendre. Cette dépêche a été envoyée par sir A. Dewett, l'agent anglais à Pretoria, capitale de la république d'Orange.

Cape Town, 3—Le "Times", de Cape Town a reçu une dépêche de Pretoria, datée d'avant-hier, disant que les dernières nouvelles reçues de Krugersdorp, informent qu'un combat sérieux a eu lieu entre les forces du Dr Jameson et les Boers, commandés par le général Joubert. Les Anglais ont éprouvé de grandes pertes. Les forces du Dr Jameson ont été entourées par les Boers et obligées de se rendre après une inutile et sanglante défense.

Un chef Cafre s'est offert d'enrôler une troupe parmi ses sujets pour aider les Boers, si le besoin s'en fait sentir.

L'agent anglais à Pretoria télégraphie à la date d'avant-hier qu'il avait vu le général Joubert, commandant des Boers, qui lui a confirmé la nouvelle de la défaite des forces du docteur Jameson. Vingt-deux Boers ont été blessés.

On rapporte qu'une autre troupe de la compagnie anglaise de l'Afrique-Sud est levée par cette dernière pour envahir le Transvaal.

Dans une dépêche qu'il adresse au gouvernement de la colonie du Cap, M. J. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, déplore la désobéissance du Dr Jameson, qui a causé de si nombreuses pertes de vie.

Londres, 3 — La "Pall Mall Gazette" affirme que 10,000 hommes sont à Buluwayo, armés et équipés, prêts à envahir le Transvaal, et probablement en marche à l'heure actuelle. Les directeurs de la compagnie de l'Afrique-Sud se sont réunis avant-hier pour discuter au sujet de la dépêche de M. Chamberlain, désavouant l'agression du docteur Jameson.

Le rapport annonçant que la reine avait ordonné au duc de Fife d'abandonner la direction de la compagnie de l'Afrique-Sud est nié.

EN ARMENIE

Les massacres et les incendies

Constantinople, 3—Vu les remontrances de sir Phillip Currie, il a été permis à M. Barnum de distribuer aux Arméniens en détresse les deniers perçus en Angleterre. Les derniers troubles se sont étendus dans 138 villes et villages ; 5,064 maisons ont été brûlées et 12,708 personnes ont trouvé la mort. Pas un seul Turc n'a été tué, du moins d'après ce que l'on en sait jusqu'à présent.

IL RECLAME 13,000,000 D'ACRES

San Francisco, 3—Un journal de cette ville annonce que le gouvernement se prépare à poursuivre ceux qui, dit-on, ont fait de faux serments pour aider James Addison Peralta-Reavis, qui réclamait 13,000,000 d'acres de terre valant $75,000,000, au Nouveau-Mexique. Presque tous les témoins entendus dans cette cause seront poursuivis.

LES RECTTES DU TRAMWAY

La compagnie des tramways doit être fière de ses recettes le Jour de l'An. Elle a encaissé dans la journée, $3,924.83 et $3,838.30 dans la soirée, soit une augmentation de $1,098.28 sur le jour correspondant en 1894. Les recettes le jour de Noël ont été de $4,172.57.

POUR VOITURES D'ENFANNS

Petites robes blanches pour voitures d'enfants, $1.25 seulement, chez Chs. Desjardins et Cie, 1537 rue Ste-Catherine. l,M,v—n

MONNAIES

L'édition populaire illustrée du Livre des Monnaies Breton, qui vient d'être publiée, rencontre la demande générale, car l'on y trouve cette fois le prix réel que l'on peut vendre les sous. Seulement 25 centins. Adressez à P. N. Breton et Cie, 9 rue Labelle, Montréal. 48—11

EXPLOSION DE BOUILLOIRES

24 morts et 30 blessés

St Louis, 3 — Hier après-midi, vers une heure, une bouilloire a fait explosion dans les bureaux des imprimeurs Merritz dans North Third street. Cette explosion en a fait produire une autre dans un établissement voisin de pièces pyrotechniques. Il s'en est suivi une troisième, qui a fini de jeter la consternation parmi les habitants du quartier. Tous les chassis de trois pâtés de maisons ont été brisés. Jusqu'à la nuit, on a retiré des ruines cinq cadavres. Il manque encore dix-neuf personnes. Le nombre des blessés est de trente.

Les maisons, dans les environs du lieu de l'accident, ont été tellement ébranlées qu'elles offrent du danger pour la vie des gens.

LA FRONTIERE D'ALASKA

Le rapport des commissaires

Washington, 3 — La nouvelle que lord Aberdeen, dans son adresse au parlement canadien a déclaré que les commissaires nommés par la Grande Bretagne et les Etats-Unis, pour fixer les frontières entre le Canada et l'Alaska avaient terminé leur travail et signé leur rapport, a besoin de quelques explications. Il ne faut pas croire que ces commissaires se sont entendus sur les bornes d'Alaska; ils ont tout simplement préparé un rapport sur les différents arpentages et inspections qui ont été faits depuis quelques années. Ces arpentages ont été exécutés par des employés des Etats-Unis et du Canada, sous la surveillance d'un commissaire de chacun de ces deux pays.

Le commissaire américain était le Dr T. C. Mendenhall et celui du Canada, M. W. F. King, astronome en chef du département de l'intérieur.

La frontière entre l'Alaska et le Canada a été fixée dans un traité, entre l'Angleterre et la Russie.

Les commissaires se sont réunis à Niagara, la semaine dernière, et ils ont mis la dernière main à leur rapport. Naturellement, on ne sait pas encore ce que renferme ce document, mais on croit qu'il désapprouve la ligne telle que fixée d'abord par le traité.

A WASHINGTON

Les réceptions officielles

On mande de Washington que les réceptions officielles du Jour de l'An, ont eu lieu avec le même cérémonial et le même éclat que les années précédentes. Les antichambres et les divers salons de la Maison Blanche, étaient décorés avec beaucoup de goût, de fleurs et de plantes rares. Comme d'habitude, le fameux corps de la marine, au grand complet, s'était installé dans le grand vestibule. A mesure que les visiteurs arrivaient, ils étaient conduits au salon Rouge, qui avait été transformé en vestiaire. A onze heures précises, tandis que la musique jouait l'air "Salut au chef," le président, Mme Cleveland et le vice-président, M. Stevenson, descendant par le grand escalier, faisaient leur entrée dans le salon Bleu, où devaient avoir lieu les réceptions. Mme Cleveland portait une délicieuse toilette couleur lavande, et était accompagnée des femmes de la plupart des membres du cabinet fédéral, et de plusieurs invitées. Le colonel du génie, J. M. Wilson, surintendant des édifices publics, faisait fonction de maître des cérémonies.

Les présentations ont eu lieu alors dans l'ordre suivant : les membres du cabinet fédéral ; les membres du corps diplomatique, les juges de la cour Suprême, les membres de la Court of Claims, la magistrature locale, les fonctionnaires du district de Colombie, les sénateurs, les représentants au congrès, les anciens ministres des Etats-Unis, les officiers de l'armée et de la marine, les chefs des principales administrations fédérales et les diverses associations de vétérans. A la tête du corps diplomatique, se trouvait le doyen, sir Julian Pauncefote, accompagné du personnel de l'ambassade d'Angleterre. L'ambassadeur de la République Française, M. Jules Patenôtre, arrivait immédiatement après avec tout le personnel de l'ambassade. Aussitôt après les réceptions officielles, les portes de la Maison Blanche ont été ouvertes au public, et jusqu'à deux heures après-midi, une foule énorme a défilé devant le président.

LA REINE ELIZABETH A-T-ELLE JAMAIS ETE EN AMOUR ?

Nous ne le savons pas, mais ce que nous savons — ce qui est plus important dans le cas actuel — c'est que le plus pur sel du monde, pour la table, est le célèbre sel Windsor, Demandez-le à votre épicier. 3k

ACADEMIE DE MUSIQUE

Ce soir, grâce à la bienveillance de M. et Mme Frank Murphy, grande représentation au bénéfice de M. F. Orsato, le populaire trésorier de l'Académie de Musique.

Mademoiselle Jane May chantera quelques-unes de ses célèbres chansons et le tout sous le patronage du club Montefiore.

LA QUESTION VENEZUELIENNE

Nomination de la commission

La chambre de commerce proteste

L'attitude du Canada en cas de guerre

Washington, 3 — Les quelques députés qui se sont rendus au Capitol, aujourd'hui, n'approuve guère le choix de la commission Vénézuélienne. Ils auraient voulu que des hommes d'une réputation internationale établie, tels que les ministres Phelps et Lincoln.

La nouvelle a circulé aujourd'hui que l'on tâcherait d'induire le secrétaire Olney à créer une commission de cinq personnes dont deux seraient des étrangers distingués et les autres d'une égale valeur. On a représenté au secrétaire qu'une commission composée de cette manière aurait beaucoup plus d'effet sur l'Europe entière. Les républicains sont disposés à critiquer le gouvernement sur son choix. Ils blâment principalement le choix des deux professeurs de collège. On dit aussi que messieurs White et Gilman sont opposés à la doctrine Monroe.

L'ambassadeur Vénézuélien, à Washington, a câblé à son gouvernement hier matin, la formation de la commission Vénézuélienne, et les noms de ceux qui la composent. La commission siégera, soit au Vénézuéla, à Caracas ou à Washington, où les documents et les cartes géographiques, concernant les frontières Vénézuéliennes lui seront expédiés. Tous ces documents, qui sont très volumineux sont maintenant à Caracas, prêts à être expédiés. Ils pourront être soumis à la commission, à dix jours d'avis. D'ici là les travaux préliminaires de la commission commenceront. Les ambassadeurs américains, à Hogue et Madrid, devront expédier les pièces allemandes et espagnoles, qui sont considérées comme absolument nécessaires pour établir un jugement impartial. L'attitude probable du gouvernement anglais, vis-à-vis la commission, excite la plus grande curiosité. Bien que ce soit l'opinion générale qu'elle saisira l'occasion de dire son mot sur la question, sans accepter une délimitation faite par des étrangers, on ne croit pas que cela puisse être fait sous un délai considérable.

New-York, 3 — La chambre de commerce de New-York, déplore profondément cet événement qui vient à un moment ralentir le progrès national, et regrette surtout qu'il ait été question d'une guerre entre les deux nations de langue anglaise de la terre, comme seule solution à la difficulté pendante.

Cleveland, Ohio, 3 — L'honorable Wm Monoghan, ex-consul des Etats-Unis, à Hamilton, Canada, croit que les Américains sont passablement aveugles, relativement à la véritable force du Canada. Quelqu'un a émis, dit-il, l'idée que les Etats-Unis pourraient s'emparer du Canada dans 24 heures ; mon avis est que le Canada pourrait tenir les Etats-Unis en échec pendant longtemps. Bien que nous ayions trois milles de frontières entre les deux pays, il ne serait pas si facile de pénétrer dans le Dominion, qu'on le pense généralement. Les Canadiens sont remplis de patriotisme et se battraient comme des lions. Il faudrait intercepter le canal Welland, afin d'empêcher la flotte anglaise d'envahir nos lacs de l'ouest et je doute que l'armée américaine pourrait arriver à ce résultat avant plusieurs mois.

Londres, 3 — En réponse à une question sur le sujet, le secrétaire colonial, l'honorable Jos. Chamberlain, dit que le rapport mis en circulation, que le gouvernement était décidé de soumettre la question des frontières Vénézuéliennes à un arbitrage, par crainte des menaces du président Cleveland, est absolument dénué de fondement.

LE TRESOR AMERICAIN

Un déficit de $15,000,000 en six mois

Washington, 3 — Le rapport financier des recettes et dépenses a été publié hier. Les recettes du mois de décembre ont été de $25,288,937, et les dépenses, de $25,814,317, montrant un déficit de $474,620. Pendant les six premiers mois de l'année fiscale, les recettes ont été de $167,568,053, et les dépenses, de $182,962,760, soit un déficit de $15,373,709. Comparées avec l'année dernière, pour la même période de temps, les recettes de douane montrent une augmentation de $13,000,000 et le revenu intérieur une diminution de $6,000,000.

Les dépenses, pendant le même espace de temps, offrent une diminution de $4,000,000, dont $1,000,000 en pensions, et le reste en établissement navals.

Les dépenses de la guerre ont augmenté d'un million, et les intérêts, de près de trois millions; mais les dépenses civiles ont diminué de $5,000,000.

Les autres articles offrent peu de différence dans les deux années.

Un comble :
Celui de la prudence. Courir chercher un médecin pour soigner des colis en souffrance.

LA MARINE ANGLAISE

La Grande Bretagne maitresse sur mer

Nos lecteurs ne liront probablement pas sans intérêt le tableau ci-dessous du nombre des vaisseaux de guerre que la Grande-Bretagne pourrait mettre en service en cas de difficultés avec une puissance étrangère. Voici la liste des frégates de première classe :

Agamemnon—6 canons, 8,669 tonneaux, 4,500 forces, en rade de Portsmouth.

Audacious—18 canons, 6,000 tonneaux, 3,300 forces, en rade de Chatham.

Bellerophon — 20 canons, 7,500 tonneaux, 4,000 forces, en rade de Devonport.

Benbow — 12 canons, 10,600 tonneaux, 19,500 forces, en rade de Greenock.

Conqueror — 6 canons, 6,200 tonneaux, 6,000 forces, en rade de Devonport.

Colossus — 9 canons, 9,000 tonneaux 5,500 forces, en rade de Holyhead.

Devastation — 4 canons, 9,330 tonneaux, 7,000 forces, en rade de Devonport.

Dreadnaught — 4 canons, 10,820 tonneaux, 6,500 forces, en rade de Devonport.

Edinburgh — 9 canons, 9,420 tonneaux, 5,500 forces, en rade de Queen's F'y.

Em. of India — 14 canons, 14,150 tonneaux, 13,000 forces, en rade de Portsmouth.

Hero — 6 canons, 6,200 tonneaux, 6,000 forces, en rade de Portsmouth.

Hercules—20 canons, 8,650 tonneaux, 8,500 forces, en rade de Portsmouth.

Invincible — 16 canons, 6,610 tonneaux, 3,300 forces, en rade de Portsmouth.

Iron Duke — 14 canons, 6,010 tonneaux, 3,500 forces, en rade de Portsmouth.

Magnificent — 16 canons, 14,900 tonneaux, 12,000 forces, en rade de Chatham.

Majestic — 16 canons, 14,900 tonneaux, 12,000 forces, en rade de Chatham.

Monarch—7 canons, 8,320 tonneaux, 8,000 forces, en rade de Chatham.

Neptune—6 canons, 9,310 tonneaux, 6,000 forces, en rade de Portsmouth.

Nile — 10 canons, 11,940 tonneaux, 12,000 forces, en rade de Portsmouth.

Pr. George — 16 canons, 14,900 tonneaux, 12,000 forces en rade de Portsmouth.

Renown — 14 canons, 12,500 tonneaux, 12,000 forces, en rade de Pembroke.

Repulse — 14 canons, 14,150 tonneaux, 13,000 forces, en rade de Plymouth.

Resolution — 14 canons, 14,150 tonneaux, 13,000 forces, en rade de Plymouth.

Revenge — 14 canons, 14,150 tonneaux, 13,000 forces, en rade de Portsmouth.

Royal Oak — 14 canons, 14,150 tonneaux, 13,000 forces, en rade de Portsmouth.

Sanspareil — 15 canons, 10,470 tonneaux, 14,000 forces, en rade de Sheerness.

Superb — 22 canons, 9,170 tonneaux, 8,500 forces, en rade de Chatham.

Swiftsure — 18 canons, 6,910 tonneaux, 3,500 forces, en rade de Portsmouth.

Temeraire — 14 canons, 8,540 tonneaux, 6,500 forces, en rade de Devonport.

Triumph — 14 canons, 6,500 tonneaux, 3,500 forces, en rade de Chatham.

Victoria — 16 canons, 14,900 tonneaux, 13,000 forces, en rade de Plymouth.

La plupart de ces vaisseaux ont été construits depuis 1883, et ont coûté environ 100,000,000 de louis sterling.

Les navires de guerre des flottes de la Méditerranée et de la Manche ne sont pas inclus dans cette liste, ni ceux qui se trouvent actuellement de service à l'étranger. Ces deux escadres se composent des navires suivants :

Achilles — 16 canons, 10,000 tonneaux, 4,000 forces, en rade de Portsmouth.

Agincourt — 17 canons, 10,600 tonneaux, 4,000 forces, en rade de Chatham.

Apollo — 8 canons, 3,400 tonneaux, 9,000 forces, en rade de Chatham.

Astrea — 10 canons, 4,600 tonneaux, 9,000 forces, en rade de Davenport.

Aurora — 12 canons, 5,600 tonneaux, 8,500 forces, en rade de Davenport.

Blake — 12 canons, 9,000 tonneaux, 20,000 forces, en rade de Chatham.

Blenheim — 12 canons, 9,000 tonneaux, 20,000 forces, en rade de Chatham.

Gorgon — 4 canons, 3,000 tonneaux, 3,000 forces, en rade de Chatham.

Nelson — 16 canons, 7,600 tonneaux, 5,500 forces, en rade de Portsmouth.

Northampton — 12 canons, 7,630 tonneaux, 4,500 forces, en rade de Chatham.

Shannon — 9 canons, 5,500 tonneaux, 2,500 forces, en rade de Davenport.

Il faut ajouter à ceux-là, les croiseurs armés qui pourraient faire la patrouille de l'Atlantique, sans qu'il soit nécessaire de détacher aucun des navires qui font le service à l'étranger.

A dix milles de distance, un de ses vaisseaux pourrait lancer un projectile explosif dans aucun des centres de New-York ou de Boston. Ajoutons à cela, quinze torpilleurs d'une vitesse moyenne de 29 noeuds.

Les frégates suivantes sont en chantier, en voie de construction :

Vaisseaux.	Canons	Tonn.	Forces
Caesar. . . .	18	14,900	12,000
Hannibal . . .	16	14,900	12,000
Illustrious. . .	16	14,900	12,000
Mars.	16	14,900	12,000
Jupiter. . . .	16	14,900	12,000
Croiseurs armés :			
Andromeda . .	10	9,000	10,000
Diana. . . .	11	5,600	9,600
Doris. . . .	11	5,600	9,600
Arrogant . . .	10	5,750	10,000
Furious. . . .	10	5,750	10,000
Gladiator. . .	10	5,700	10,000
Isis	11	5,600	9,600
Juno.	11	5,600	9,600
Powerful. . .	14	14,200	25,000
Vindictive . .	10	5,750	10,000

Ajoutons à ceux-ci 31 torpilleurs de 4,000 à 6,000 tonneaux chacun.

La flotte de la Méditerranée est composée des navires suivants :

Vaisseaux.	Canons	Tonn.	Forces
Anson. . . .	10	10,600	11,500
Barfleur. . . .	14	10,500	13,500
Camperdown .	10	10,600	11,500
Collingwood. .	10	9,500	10,000
Forte. . . .	10	5,000	9,000
Hawke. . . .	12	7,350	12,000
Hood. . . .	14	14,150	13,000
Howe. . . .	10	10,900	11,500
Immortalite. .	12	5,600	8,500
Imperieuse . .	14	8,400	10,000
Rodney. . . .	10	10,900	11,500
Trafalgar. . .	10	11,910	12,000

L'Angleterre a actuellement une flotte de 690 navires avec un équipage de 110,000 hommes. La marine des Etats-Unis se compose de 64 vaisseaux avec un équipage de 15,000 hommes environ.

SI LE CHEVAL POUVAIT PARLER

Si le cheval pouvait parler, voici ce qu'il dirait :

Quand il fait un froid de Sibérie, ne m'attachez pas à un poteau ou autre objet de fer.

Ne me laissez pas attaché la nuit dans un endroit dont le sol est dangereux pour se coucher, car je suis attaché et incapable de choisir l'endroit où je me couche.

Ne me forcez pas à manger plus de sel que j'en veux ; en en mettant dans mon avoine ; je sais mieux que nul autre animal combien il m'en faut.

Ne croyez pas que je m'empresse sous le fouet, que je ne me fatigue pas; vous vous trémousseriez autant que moi si l'on vous y contraignait à coups de fouet.

Ne vous figurez pas que, parce que je suis un cheval, je suis capable de manger toutes sortes de mauvaises herbes.

Ne me donnez pas des coups de fouet parce que j'ai peur de quelque chose le long de ma route, car la fois suivante je m'en souviendrai, et il pourrait vous arriver un malheur.

Ne me faites pas trotter en montant une côte, car là je suis obligé de vous monter, vous et votre voiture, avec moi-même. Faites-en vous-même l'essai : essayez de monter une côte avec une lourde charge en courant.

Ne me laissez pas dans une écurie plongée dans les ténèbres, car, quand vous m'en faites sortir, la lumière me fait mal à la vue, surtout quand la terre est couverte de neige.

Ne dites pas "hô" (arrête) à propos de rien. Ne me dites d'arrêter que quand je dois arrêter, et apprenez-moi à le faire au premier mot : si vos guides viennent à se casser, vous ne vous repentirez peut-être pas de m'avoir appris à m'arrêter à la parole.

Ne me faites pas boire de l'eau glacée ; ne me mettez pas dans la bouche un mors gelé, mais réchauffez-le en le tenant durant une minute collé sur mon corps.

Ne me demandez pas de reculer en me bouchant les yeux, car j'ai peur de le faire.

Ne me faites pas trotter en descendant une côte un peu raide, car, si quelque chose se cassait, je pourrais, à mon tour, vous faire casser le cou.

Ne me mettez pas une bride dont les oreillères me fassent mal à la tête ou m'empêchent de voir en avant.

Ne soyez pas assez négligent au sujet de mon harnais, pour ne vous occuper de le réparer que quand vous vous apercevrez qu'il m'a fait une douloureuse blessure.

Ne me prêtez pas à un écervelé qui ait moins d'esprit que moi-même.

N'oubliez pas qu'on lit dans un vieux livre, ami de tous les opprimés :

"L'homme juste a de la miséricorde même pour sa bête, mais le méchant est sans entrailles."

—"L'Agriculture du Nord."

A TERRENEUVE

St Jean, Terreneuve, 3 — Durant les six derniers mois, les revenus se sont montés à $700,000. Voilà qui surpasse quelque peu les revenus de l'année dernière. On estime que durant les six mois à venir, les recettes seront de $600,000; dans ce cas, le déficit serait de $50,000 à la fin des l'année.

UN JUGE SE FAIT JUSTICE

Chicago, 3 — Le juge Jarois Blume passait sur la 13e rue, hier matin, à 1.30 heure, avec sa fille, lorsqu'il fut arrêté par deux voleurs de grand chemin. L'un de ces derniers appliqua un coup de poing sur le nez du magistrat qui sortit à l'instant un revolver et tua raide son agresseur. Il fit vainement feu sur l'autre voleur, qui prit la fuite.

EN FRANCE

Le droit de grace

On a beaucoup remarqué que M. Félix Faure a commué la peine de mort du nommé Sallé dans les trente jours qui ont suivi la condamnation : jusqu'ici les présidents de la République avaient l'habitude de laisser s'écouler soixante jours avant de prendre une décision.

L'innovation de M. Félix Faure fait honneur à son esprit de justice et d'humanité : c'était une véritable barbarie de maintenir pendant deux mois dans une angoisse terrible les misérables condamnés à la peine capitale. En réduisant ce délai lugubre au minimum, c'est-à-dire au temps nécessaire pour examiner les dossiers et prendre les renseignements indispensables, le président concilie avec les sentiments de sa générosité personnelle le principe d'équité générale qui donne à la société le droit de se défendre contre les criminels et non pas d'exercer une vengeance.

LA MISERE A BERLIN

Un ouvrier berlinois, du nom de Riedl, âgé de 43 ans, s'est suicidé par pendaison, après avoir pendu également son enfant, un petit garçon de 14 mois. On a trouvé dans la chambre du malheureux une lettre dans laquelle Riedl déclare n'avoir pas eu une croûte de pain dans sa maison depuis trois jours.

LES DEPUTES FRANÇAIS

Sait-on ce que coûtent les députés français, annuellement ?

On vient d'en publier le compte : sept millions et demi de francs !

Ce total est en augmentation de deux cent mille francs sur celui de l'exercice précédent. Il paraît que cet excédent de dépenses provient principalement de l'entretien de la buvette.

On aurait donc consommé pour deux cent mille francs de plus de sandwiches et de petits fours, indépendamment des grands fours en séance publique !

DEMAIN SAMEDI

Est la journée de Bon Marché pour Chaussures, chez Vanier. Claques unies, double semelle, grandeurs 10, 11,12, 13, pour garçons, 26c la paire. N'oubliez pas : Demain seulement.

JUST. VANIER,
127, rue St Laurent.

Madame S. Picher,
Rue St-Jacques,
Montréal.

On sait que dans les pays du nord la consomption fait des ravages épouvantables. Une exposition trop prolongée au froid quand on a chaud, un rhume négligé peuvent allumer dans le système de ce feu étrange qui consume littéralement les organes de la respiration. Heureux quand on a alors dans la main un moyen puissant de cicatriser ces plaies invisibles, mais si dangereuses. La Créosote est un de ces instruments de salut. En Europe, dans les cercles éclairés de la médecine, cette substance est depuis longtemps indiquée comme un des antidotes les plus sûrs de la phtisie pulmonaire.

Le Dr Ed. Morin a trouvé une formule tout à fait heureuse dans sa préparation si célèbre déjà, celle : Vin à Créosote du Dr Ed. Morin.

Nous pouvons citer parmi les cas Madame S. Picher, de Montréal. C'était une personne très faible, par conséquent très prédisposée aux atteintes de la maladie.

La maladie se manifesta par une toux incessante, des douleurs atroces dans la poitrine, une oppression extrêmement fatigante et une grande difficulté d'expectoration. Rien de dangereux comme une toux attachée. Le moral est vite affecté en pareil cas. Mme Picher se crut perdu, le système tout entier paraissait atteint. Des sueurs nocturnes annonçaient déjà l'approche de la crise finale, lorsque, gagnée par les conseils de quelqu'un qui avait lu le récit de quelques-unes des guérisons étonnantes opérées par le Vin à la Créosote du Dr Ed. Morin, elle commença à faire usage de ce remède. Tous les symptômes inquiétants disparurent comme par enchantement ; l'appétit revint de même, l'estomac reprit du ton, la toux cessa, et aujourd'hui Mme Picher est bien portante, et bénit la Providence d'avoir porté à sa connaissance le remède qui lui a sauvé la vie.

A LOUER

Le magasin portant le No 75 rue St Jacques, chauffé, avec l'usage de l'ascenseur à passagers et à fret. S'adresser à T. Berthiaume, propriétaire de "La Presse", No 71 rue St Jacques. 51—jno

ARTHUR GAREAU

CHIRURGIEN DENTISTE

117 rue St Denis, coin Dorchester

Extraction des dents sans douleur au moyen du chloroforme, de l'ether, du gaz végétal, de l'electricité ou d'anesthésie locale. Dentiers en or, en aluminium et en caoutchouc. Bell Téléphone, 6849. Bureau du soir, 7 à 8 heures p. m. 56—lmxjv—n—D

FEUILLETON DE "LA PRESSE"

DEVOUEMENT

34)

(SUITE)

—Malheureusement, monsieur, répondit Melbourg, mes ordres sont formels.

—Ces ordres ne peuvent vous interdire de laisser pénétrer un médecin dans un lieu dévasté par la mort !

—Je vous l'ai dit : mineurs et usiniers sont condamnés d'avance. Il serait inutile de chercher à les soulager. Pour les gens du pays, marchands, laboureurs, nous avons une sorte de chirurgien de village qui soigne assez adroitement et suffit à sa clientèle.

—Ainsi, demanda Bethlen Hals. Il m'est interdit de soigner les travailleurs d'Idria ?

—Oui, monsieur. En qualité d'étranger je vous ai laissé libre de visiter les galeries et les ateliers de l'établissement ; à l'avenir je ne pourrai renouveler cette autorisation.

—Le séjour d'Idria m'est-il permis au moins, demanda Bethlen Hals avec une ironie qui n'échappa point au directeur.

—Vous habitez un pays libre, monsieur.

—Mille grâces, répondit Bethlen Hals.

Il salua et sortit.

Quand il revint près de l'abbé Fulda, il tremblait d'indignation.

—Mon ami, lui répondit le prêtre, je ne puis être surpris de ce qui arrive. Reynold de Hang connaît votre départ, il devine vos intentions. Or, Reynold de Hang, co-religionnaire de Melbourg, veut la mort de Carlo Alberti.

—Que faire ? demanda le docteur.

—Attendre, répondit l'abbé Fulda. Tant que durera l'interdiction qui vous fermes les portes de la mine, vous poursuivrez des études indispensables pour atteindre le résultat que vous désirez.

Quelque irrité que fut le docteur, quelque douloureusement éprouvé qu'il se sentit par la dureté de Melbourg, il suivit les conseils de l'abbé Fulda et s'absorba dans les nouvelles études qu'il devait entreprendre pour arriver sinon à la guérison, du moins au soulagement des travailleurs de la mort.

Les deux expériences qu'il avait faites en voyant un ouvrier retirer brillante de sa bouche la pièce de cuivre qu'il y avait placée, puis le mercure extrait en globules de quantités infinitésimales des parties du corps d'un second ouvrier, ne pouvaient lui suffire. Il voulait apprendre quelle quantité de ce métal mortel pouvait saturer le corps d'un homme, avant de chercher le moyen de l'en extraire.

Tout eut été possible au docteur Hals avec l'aide du directeur d'Idria. La dureté calculée de Melbourg doublait les difficultés de sa tâche au point de les rendre peut-être insurmontables. En présence des faits, et en désespérant de triompher de l'obstination à la fois orgueilleuse et cruelle de Melbourg, Bethlen aurait peut-être repris la route de Vienne ; mais le prêtre qui voyait en lui l'aide de son sacerdoce, et l'envoyé de la Providence, lui promit le triomphe d'une juste cause au nom de Celui qui attend le retour de l'enfant prodigue et cherche la brebis égarée.

Tout ce que l'expérience avait appris à l'abbé Fulda fut mis au service de Bethlen Hals. Durant le jour tous les deux visitaient les paysans, les laboureurs, les marchands, soignant, consolant, recueillant la reconnaissance et les bénédictions en échange de leur bonté.

Le soir, le prêtre et le savant échangeaient leurs impressions. Souvent ils ouvraient l'ouvrage du Père Kircher, et y cherchaient le secret de ce qu'ils ignoraient encore, et que le vaste génie du jésuite avait pressenti: Ils étudiaient ensemble la chimie, la physique, et Hals demandait à l'électricité des secrets qui semblaient alors une témérité insensée.

Soutenu par l'abbé, il osait davantage. Ne pouvant descendre dans la mine, il faisait transmettre au comte Carlo Alberti ses prescriptions et ses conseils.

—Mon ami, dit-il un jour au prêtre, j'ai trouvé, je crois, un premier moyen de combattre le fléau.

—Lequel ? demanda l'abbé.

—A un métal j'oppose un autre métal, à un poison un autre poison. Portez ce petit paquet de poudre blanche au mari de madame Agnès, et dites-lui d'en prendre lentement le contenu.

—Quelle est cette poudre ? fit l'abbé en regardant les éclatantes pulvérisations renfermées dans la boîte que venait de lui remettre Bethlen.

—De l'arsenic, répondit tranquillement le docteur.

—De l'arsenic ! répéta Fulda.

—Depuis quelque temps je multiplie à ce sujet les expériences, et je suis émerveillé des résultats obtenus. Ne cachez point au comte la nature du remède que je lui envoie : dites-lui seulement que j'aime assez sa famille pour qu'il puisse avoir confiance en moi.

Le soir même, l'abbé Fulda apprenait à Bethlen que Carlo Alberti avait commencé son traitement.

Maintenant, dit celui-ci, à quelque prix que ce soit, il me faut un cadavre.

—Un cadavre !

—La mort seule me révèlera le secret des vivants ou plutôt des agonisants qui se traînent à Idria. Dieu sait avec quel respect je traite la dépouille dont l'âme est allée devant Dieu ; mais nous ne sommes plus au temps où l'on considérait comme un acte criminel de chercher sur un cadavre la marche lente et ignorée d'une maladie......

André Vesale a tracé la voie, et la pureté de nos intentions appuie les services que peuvent rendre nos découvertes. J'ai trouvé le moyen d'extraire d'un corps le mercure qu'il renferme. Une fois l'expérience faite sur un cadavre, je découvrirai peut-être comment il serait possible d'obtenir sur un corps vivant le même résultat.

—Vous commencez à m'effrayer, dit l'abbé Fulda.

—Non, car vous me savez chrétien.

Trois jours plus tard, le prêtre dit, en rentrant, à Behlen :

—Un mineur est mort, cette nuit.

Hals se fit immédiatement indiquer la demeure du fossoyeur.

Il trouva un homme dont la maigreur était celle d'un affamé, et qui portait sur son visage la trace de longues souffrances.

—Me connaissez-vous ? lui demanda Hals.

—Oui, répondit le fossoyeur. Vous êtes un homme bon et juste, aimant les pauvres quoique vous soyez riche, et compatissant aux misères des forçats, bien que vous soyez honnête.... On parle de vous dans les maisons d'Idria. Nous savons que ce bourreau de Melbourg vous interdit l'entrée de la mine, et que vous êtes ici pour chercher le moyen de guérir les travailleurs.

—Et si vous pouviez m'aider....

—Moi, un ignorant, un misérable !

—Vous ! et sans vous, peut-être, ne pourrais-je rien !

—Parlez donc, monsieur, je suis à vos ordres.

—Demain, vous enterrez un mineur ?

—Oui monsieur.

—J'ai besoin de son cadavre pour faire une expérience.... Il faut que durant la nuit vous l'apportiez chez moi, et que la nuit suivante vous le replaciez dans sa fosse.

—Il se peut, monsieur, répondit le fossoyeur, que l'on me blâmât hautement et que je fusse châtié cruellement, si jamais l'on apprenait que j'ai aidé à ce que beaucoup de gens appelleraient une profanation ; mais vous êtes un homme de science, et vous croyez en Dieu. Moi chétif ! Je puis bien faire quelque chose pour vous aider dans votre oeuvre.... Vous serez obéi, monsieur.

—Ce n'est pas tout ! fit le docteur, vous resterez avec moi et l'abbé Fulda durant la nuit où je ferai mon expérience. Je ne veux mettre que vous dans le secret.

Le fossoyeur s'inclina.

—Comptez sur moi, monsieur le docteur.

Tandis que Bethlen faisait cette demande à la fois dangereuse et importante, une profonde angoisse régnait dans la maison de Melbourg.

Ce tyran des faibles, ce bourreau des condamnés, cet homme qui ne trouvait jamais pour eux la loi assez dure et le châtiment assez sévère sentait cependant parfois qu'il avait un coeur.

Les tigres ont dans leur tanière une femelle et des petits, et on assure qu'ils les aiment. Melbourg adorait sa fille Lillia.

Cet homme qui condamnait au fouet des misérables que guettait la mort, cet homme qui repoussait pour eux les dévouements et qui avait interdit au docteur l'entrée de la mine, aimait d'un amour profond, absolu, presque sauvage, une enfant blonde et pâle à peine douée d'un souffle de vie et qui grandissait chez lui comme certaines plantes de serre pour lesquelles l'excès de vent, de soleil et de froidure devient également pernicieux.

On se demandait comment cette créature charmante, blanche et mignonne comme les figures peintes sur les missels, devait la vie à cet homme dont l'aspect seul repoussait. Lillia paraissait devoir traverser sans s'y arrêter, ce monde de douleurs et d'épreuves. Son âme d'ange aurait voulu répandre autour d'elle la consolation. Plus d'une fois elle supplia le père de lui permettre d'entrer dans les ateliers, de descendre dans les noires galeries de la mine. Elle avait besoin de voir les malheureux, de leur tendre ses mains frêles, de les rassurer de sa douce voix. Elle les plaignait, elle les aimait de loin. Retenue loin d'eux, elle ne manquait jamais de répéter aux pauvres gens qu'elle rencontrait, combien elle les plaignait dans leur épreuve.

Et cependant, les mineurs, par haine du père, ne pouvaient se résoudre à chérir l'enfant.

Quand Melbourg voyait sa fille amaigrie et pâle, sa fille qui semblait porter en elle un principe morbide, il lui arrivait de frémir en se demandant si elle ne portait point le poids de sa cruautés?

Lillia tombait souvent dans des convulsions terribles ; vingt fois déjà on avait pu croire à sa mort.

Depuis quelque temps ces crises se succédaient en se rapprochant.

Leur intensité devenait plus grande ; elle en sortait au bout d'un plus long espace de temps, et pendant plusieurs heures Lillia paraissait avoir perdu le souvenir.

Elle restait sans regard, sans voix, le pouls battait, mais le cerveau demeurait endormi. Avec une lenteur désespérante pour ceux qui l'aimaient, elle retrouvait la parole et la pensée. Alors elle se jetait dans les bras de son père en fondant en larmes ; ces pleurs la soulageaient, et Lillia était sauvée.

Peut-être cachait-elle au fond de son âme une mystérieuse douleur. Sa mère n'était pas heureuse. Le changement de religion de Melbourg avait ajouté un chagrin profond, incurable à des épreuves journalières. Elle subissait sans se plaindre la rudesse de l'époux ; l'apostasie du chrétien la jeta dans une inguérissable tristesse. L'autorité de Melbourg ne put rien contre cette morne douleur dont l'enfant prit une plus grande part que ne le comportait son âge.

Lillia comprit vite que son père ne priait plus, elle sentit qu'il tâchait de la courber sous le même joug schismatique, et avec une résolution surprenante dans un être si jeune, si frêle, elle résista.

Ce fut à la suite d'une scène violente faite par Melbourg à sa femme, en présence de sa fille, et au sujet d'une question religieuse, que l'enfant tomba dans sa première crise.

On la crut morte, et le désespoir de Melbourg fut aussi violent que sincère.

Il eut sans doute conscience de la raison qui avait déterminé dans la santé de Lillia cette perturbation alarmante, car il s'efforça de ne plus traiter devant elle certaines questions épineuses. Mais Lillia savait que la cause de la douleur maternelle persistait ; elle n'ignorait point que son père alourdissait chaque jour le joug des condamnés de la mine, et que ces malheureux trouvaient en lui un maître redoutable. Souvent, quand elle surprenait un ordre inhumain, un refus cruel, elle s'efforçait de faire adoucir une sentence ou d'incliner le coeur de son père vers la clémence. Mais celui-ci se vengeait sur certains de la faiblesse qu'il ressentait pour sa fille. Et si, vaincu par les instances de Lillia, il accordait la grâce demandée, le malheureux à qui s'était intéressé l'enfant, savait bien qu'il se passerait peu de jours avant que Melbourg prit une revanche éclatante.

Un matin Lillia tomba dans un de ces accès nerveux sous lequel se tordait son corps frêle.

(A suivre)

DANS LE MONDE POLITIQUE

Sir William Hingston et la division de Rougemont

Les élections manitobaines

La lutte dans Huron-Ouest

Nouveau manifeste orangiste

Il faut traiter la minorité catholique comme la minorité protestante est traitée par les catholiques

LES DERNIERES NOMINATIONS DE SENATEURS

Un journal du matin, organe d'un ministre fédéral, parlant de la nomination de sir William Hingston au poste de sénateur pour la division de Rougemont, dit ce qui suit :

"On dira peut-être que la division de Rougemont est canadienne-française et catholique, et qu'on pouvait naturellement s'attendre à voir le sénateur Chaffers remplacé par un homme de notre langue et de notre foi.

"Dans le cours ordinaire des choses nous croyons que cette raison aurait pu en effet déterminer le choix du gouvernement. Et s'il en est autrement, à qui la faute ? Est-ce aux ministres canadiens, dont les élections faites dans deux divisions en grande majorité catholique canadienne-française viennent de diminuer si fatalement l'influence ?

"La question de la protection de la minorité catholique et canadienne de Manitoba est le terrain sur lequel la lutte a été engagée. Les électeurs avaient à choisir entre la revendication immédiate et finale de ces droits par le gouvernement, et la politique nuageuse, incertaine, dilatoire et fratricide de M. Laurier : ils ont donné à ce dernier leurs votes et leur approbation. Ont-ils le droit de se plaindre de l'action d'un ministère en grande majorité protestant et anglais à qui ils viennent de démontrer de la façon la plus éclatante que leur attachement à leur parti l'a emporté sur leur attachement à leur foi et à leur nationalité ?

Le gouvernement, presque tout protestant et anglais, leur proposait de rendre pleine et entière justice à une minorité catholique et française : chose à peine croyable ! Ce sont eux, des électeurs catholiques et canadiens, qui ont agi et voté comme l'auraient fait des protestants et des anglais, ou du moins comme on pouvait croire que des protestants et des anglais le feraient sur une question de cette espèce.

Certes, sir Mackenzie Bowell peut bien, sans encourir de trop graves reproches, considérer que dans la province de Québec le sentiment religieux et national compte pour peu lorsque les intérêts mesquins d'un parti politique sont en jeu. Or, comme les rouges prétendent que le verdict fratricide rendu par la majorité des citoyens de Montréal-Centre et Jacques-Cartier indique sûrement l'opinion de l'électorat de la province de Québec ; la conclusion est facile à tirer."

LES ELECTIONS MANITOBAINES

Winnipeg, 3 — Les élections manitobaines vont être très vives. Il y a lutte dans presque tous les comtés. L'opposition conservatrice reproche au gouvernement d'avoir fait un pacte avec l'hon. M. Laurier pour régler la question des écoles et rendre aux catholiques le système d'éducation qu'ils avaient avant 1890. Cette accusation est de nature à nuire aux candidats ministériels, mais l'opinion générale est encore que M. Greenwoy sortira des élections avec une majorité.

Le "Free Press", dans un éditorial appréciant le discours du trône lu à l'ouverture du parlement fédéral, dit ce qui suit : "Ce que le gouverneur général a dit sur la question des écoles, dans le discours du trône, est de nature à faire croire que l'intention du gouvernement fédéral, par son ordre en conseil du 21 juillet, était de demander aux autorités manitobaines quel arrangement elles étaient disposées à faire pour rendre inutile l'intervention du parlement fédéral.

Mais le gouvernement manitobain a interprété autrement le "remedial order", puisqu'il l'a considéré comme un ordre péremptoire. Il y a certainement malentendu quelque part et la discussion qui va se faire dans le parlement, ne manquera pas de jeter de la lumière sur cette question.

LA LUTTE A HURON-OUEST

Goderich, Ont., 3 — M. Robert Newman, le candidat indépendant qui se présente à Huron-Ouest, contre M. Cameron, candidat libéral, a commencé sa campagne hier soir, par une assemblée à la Temperance Hall. M. Thomas Gledhill a présidé.

M. G. M. Kiley, de Summerhill, Ont., a été le premier orateur. Il accuse le gouvernement de faire la cour aux votes catholiques par sa politique sur la question des écoles. Quant à M. Laurier, il croit que sa politique sur la même question ne vaut pas mieux que celle du gouvernement. Il termine en faisant un appel enthousiaste à ses frères orangistes.

M. Newman, le candidat indépendant, a parlé ensuite. Il dit que les catholiques reçoivent une éducation inférieure dans leurs écoles et qu'il faut à tous prix faire disparaître ces écoles. Tel est le programme avec lequel il espère être élu.

NOUVEAU MANIFESTE ORANGISTE

Toronto, 3 — M. James L. Hughes, grand-maître de la loge orangiste de l'Ouest d'Ontario, vient de lancer un manifeste à ses frères et le "World" le publie en entier.

"Je reçois, dit le Grand Maître, tous les jours, des lettres de différentes parties du pays au sujet de la question des écoles du Manitoba. Je réponds à ces lettres comme suit :

1o Défiez-vous d'agitateurs peu scrupuleux qui n'ont jamais caché leur mépris pour l'orangisme et les orangistes et qui sont, cependant, prêts à faire un malhonnête appel à vos sentiments et à vos principes les plus chers.

2o Rappelez-vous le principe large qui a présidé à la formation de l'orangisme. Cette association a été constituée par des personnes désireuses de maintenir, au moyen de tous les sacrifices, les principes de la religion chrétienne, et les lois qui forment la constitution du pays.

3o Rappelez-vous que le principe fondamental de l'orangisme est la justice, et qu'un orangiste qui refuse de traiter les catholiques romains de la même façon que les protestants désirent être eux-mêmes traités, est un lâche et mauvais orangiste.

4o Rappelez-vous que ceux qui crient : "Ne touchez pas à Manitoba", ou "laissez Manitoba régler ses propres affaires", ou "le peuple du Manitoba sait ce dont il a besoin", sont aussi illogiques et aussi injustes que si ces cris s'adressaient à la minorité protestante de Québec. Si la législature de Québec abolissait les écoles de la minorité protestante, comment les Orangistes accueilleraient-ils le cri ou "Ne touchez pas à Québec" ?

Tout honnête orangiste serait alors heureux de voir dans l'acte de l'Amérique britannique du Nord une clause pourvoyant à un appel au Parlement fédéral en faveur de la minorité. Si, dans ces circonstances, vous ne voudriez pas dire : "Ne touchez pas à Québec", pourquoi diriez-vous aujourd'hui : "Ne touchez pas à Manitoba." ?

3o Rappelez-vous que si vous voulez jamais que le Canada soit grand et prospère, il faut que les protestants et les catholiques soient soumis aux mêmes lois, et que la libéralité accordée à la minorité protestante par les catholiques doit être donnée à la minorité catholique par les protestants.

4o. Rappelez-vous que l'éducation est une matière qui n'est pas du ressort exclusif des provinces. L'acte de l'Amérique Britannique du Nord donne au parlement fédéral le contrôle absolu sur les affaires d'éducation, quand une minorité dans une province quelconque a des griefs.

5o. Rappelez-vous que le Conseil Privé est le plus haut tribunal de l'Empire, et que ce conseil privé a decidé que la minorité catholique de Manitoba avait des griefs depuis l'adoption par la législature de la loi scolaire de 1890.

6o. Rappelez-vous que l'honorable Joseph Martin, qui a présenté cette loi, en 1890, a lui-même exprimé l'opinion qu'elle était tyrannique.

7o Rappelez-vous que la tyrannie protestante est aussi odieuse que la tyrannie catholique.

10o Rappelez-vous que c'est être malhonnête que de dire : "Je sais que la minorité manitobaine a des griefs; mais je ne veux pas redresser ces griefs. Les hommes qui vous demandent de sanctionner une politique aussi basse seraient les premiers à la dénoncer comme immorale si elle était appliquée à la minorité protestante. Soyez assez courageux, assez honnêtes et assez patriotiques pour traiter les autres comme vous voudriez être traités vous-mêmes en des circonstances analogues.

11o. Rappelez-vous que la passation d'une loi réparatrice ne signifie pas nécessairement la restauration du pouvoir pour les catholiques de contrôler leurs écoles séparées comme la chose existait avant 1890. Le Conseil Privé a pris soin de déclarer en rendant son jugement, que la législature de Manitoba avait la pleine autorité constitutionnelle de passer la loi de 1890.

Il est des moyens de redresser les griefs de la minorité catholique sans mettre entièrement de côté la décision de la majorité protestante.

J'ai la confiance que le parlement du Canada trouvera et mettra ces moyens en application.

12. Rappelez-vous qu'en mettant M. Laurier à la place de sir McKenzie Bowell, vous n'obtiendriez pas un triomphe pour les principes protestants. Demandez-vous s'il est sage de sacrifier la prospérité commerciale du Canada, quand, en faisant ce sacrifice, vous n'avancez en rien les intérêts protestants.

14o Rappelez-vous qu'en attaquant sir McKenzie Bowell, vous servez, sir McKenzie Bowell, vous servez la cause d'un homme qui a déclaré : — s'il faut en croire ses propres organes— "Dieu merci ! il n'y a pas d'orangistes dans mon parti."

O2 m'a demandé pourquoi je n'invitais pas tous les orangistes à supporter M. Dalton McCarthy.

Pour plusieurs raisons :

1o Il a traité les orangistes avec arrogance jusqu'au moment où il a voulu se servir d'eux comme d'un marchepied, pour satisfaire ses ambitions.

2o Il insulte les orangistes maintenant dans ses appels publics, même lorsqu'il prétend avec arrogance qu'ils devraient le suivre.

3o Sa politique commerciale, adoptée comme son ultra-protestantisme, soudainement dans le but d'affaiblir le parti qui oserait prétendre qu'il pourrait exister sans lui, est dans mon opinion contraire aux meilleurs intérêts du Canada.

4o M. McCarthy est tout simplement un politicien égoïste. Au sujet de la démission de l'hon. Clarke Wallace, je crois franchement que ce monsieur a fait une faute le printemps dernier en prenant une position qui devait infailliblement le forcer de résigner. Je pense aussi qu'il a choisi la plus mauvaise occasion de sortir du cabinet. J'estime beaucoup M. Wallace, et je désire parler tendrement de lui, mais quels que soient ses griefs, ils paraissent lui avoir volé sa discrétion ordinaire. Je ne puis pas m'empêcher de dire non plus qu'il n'était pas généreux à lui de jeter du ridicule sur sir Frank Smith, dans le seul but de recueillir les applaudissements d'un auditoire excité. Sir Frank Smith a parlé de M. Wallace d'une façon bien plus courtoise et bien plus digne.

Je ne crois pas que M. Wallace pense vraiment que sir Frank Smith a suggéré le nom de sir Mackenzie Bowell, comme premier ministre, animé par des motifs indignes ; car sir Frank Smith est connu comme l'homme public le plus intègre du Canada. Le fait qu'il peut s'élever au-dessus des préjugés de croyances et travailler de concert avec un ancien grand maître orangiste, est tout à son crédit et démontre sa libéralité et son patriotisme.

J'espère encore que Manitoba réglera ses propres affaires des écoles, mais si cette province refuse, j'espère que le Parlement du Canada pourra accomplir avec sagesse le devoir qui lui incombe et établir un précédent qui pourra être suivi avec sécurité lorsque les minorités en appelleront dans l'avenir, qu'elles soient catholiques ou protestantes.

En terminant, je répète l'avis donné au commencement. Défiez-vous des démagogues qui cherchent à vous exciter afin d'utiliser votre enthousiasme à faire tourner leur machine politique. Ils veulent faire marcher leur moulin d'une toute autre manière dans la province de Québec. Ils riront de vous si vous faites tourner le moulin. Pensez par vous-mêmes.

Sincèrement à vous,
JAMES S. HUGHES,
Grand maître, Ontario-Ouest.

New-York, 3 — Une dépêche spéciale de Winnipeg, Man., dit : Une sensation a été causée dans la lutte électorale, par la publication dans le principal organe de l'opposition au gouvernement Greenway, d'accusations contre le gouvernement.

On prétend que le parti de M. Greenway est entré en relation avec M. Laurier, le chef libéral, pour éviter l'annulation des lois scolaires. Il ne doit y avoir qu'un seul système d'écoles, et on estime que celles-ci doivent être nationales. Mais une restriction est faite, et dans les districts où les catholiques romains peuvent subvenir aux frais de leurs écoles, on leur accorderait le privilège d'employer le produit de leur taxe scolaire à soutenir celles-ci. Les accusations portées contre le gouvernement Greenway pourraient avoir pour effet de causer la défaite de ce dernier aux élections qui vont avoir lieu dans le courant du mois.

AVIS

Depuis samedi, fournées de bon Marché Chaussures, Claques, Pardessus, Souliers d'orignal, etc., etc., chez

JUST. VANIER,
127, rue St Laurent.

BOAS

Petits Boas (minous) en grande quantité et variété, pour cadeaux de Noël et du jour de l'an, vendus à bon marché chez Chs Desjardins et Cie, 1537 rue Ste-Catherine. 1,M,v—n

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

A Worcester

Noces d'argent de Notre-Dame

La Kermesse

Pharmaciens dans de mauvais draps

Une année prospère

Les vieux disparaissent

Elections de sociétés

Cadavre trouvé dans un bois

Est-ce un suicide ?

Incendie à North-Adams

Brutale agression

Un coup de revolver

Canadien blessé

Commerçants canadiens à Ware

Où est l'ex-policeman Benoit ?

Belles recettes

Garde d'Iberville de Woonsocket

Accident fatal

Nouvelles diverses

MASSACHUSETTS

WORCESTER. — Succès d'un médecin canadien. — Le Dr J. W. Steele, arrivé ici depuis quelques mois seulement, a été dernièrement admis membre de la "Medical Association of Physicians and Surgeons of Massachusetts," après un brillant examen qui lui fait honneur. Le Dr Steele est un jeune homme et ce brillant résultat n'est que l'avant-coureur de succès futurs qui l'attendent dans un avenir rapproché. Il est un des rares médecins canadiens ayant subi avec distinction cet examen qui lui vaut ce haut titre. Le Dr Steele, élève du séminaire de Québec, est aussi un licencié en médecine de l'Université Laval, aussi de Québec.

Il est passé en Europe, où il a séjourné deux années en France et en Algérie. Bien que portant un nom américain, le Dr Steele est cependant un compatriote ; ses parents, du côté maternel, étant français.

Noces d'argent de Notre-Dame. — Dans notre compte-rendu des noces d'argent de Notre-Dame, de dimanche dernier, nous avons omis les noms de monsieur et madame Edmond Pruneau, parrain et marraine des jeunes confirmés.

Boisson et mineur.—M. Maurice Martin a intenté une action de $2,000 contre M. Ephraim Côté, hôtelier de cette ville. M. Martin accuse M. Côté d'avoir vendu à plusieurs reprises, des liqueurs enivrantes à son fils mineur.

La kermesse. — La kermesse au profit de Notre-Dame, est malheureusement terminée et l'affluence de mercredi soir était aussi nombreuse que celle des soirs précédents.

La votation était animée et le succès financier sera satisfaisant, nous avons lieu de le croire. Dans le concours des dames, Madame L. G. Lalime est sortie victorieuse avec 4,752 voix, contre 4,195 pour aMdame Charron et 2,039 pour Mlle Demers. Ce concours a rapporté la jolie somme de $549.30.

Mme Lalime reçoit donc le service à thé en argent, Madame Charron une magnifique table de salle à manger et Mlle Demers une superbe peinture à l'huile, faite par une jeune canadienne de cette ville.

La charmante petite P. Corriveau a remporté la victoire sur sa petite rivale Florence Bousquet; les votes étant : 1124 contre 1021. Toutes deux ont reçu cependant une poupée dont elles semblaient également fières.

Plusieurs objets n'ayant pas été vendus, le bazar se continuera dans le soubassement de l'église Notre-Dame, jusqu'à liquidation complète.

Le jour de l'an.—Le premier de l'an a été célébré à Notre-Dame, par une grand'messe chantée par le Révd Bourgeois, de Montréal.

M. le curé Brouillet, après avoir fait ses souhaits d'usage, bénit ses paroissiens réunis en grand nombre. La messe solennelle, exécutée dimanche dernier par les choeurs canadiens, sera répétée dimanche prochain, à la demande spéciale de M. le curé.

A St Joseph, grand'messe à 9 heures par le Révd Gratton, qui fit aussi le sermon sur le "Pardon." L'église était remplie.

FALL RIVER—Visités par la police. —La veille du Jour de l'An au soir, deux pharmaciens bien connus de cette ville ont reçu une visite aussi désagréable qu'inattendue de la police. Ces pharmaciens sont Joseph A. Lemieux, coin des rues King Phillip et South Main, et Louis P. Collet, 292 rue Pleasant. Il paraît que depuis quelques semaines, ces deux pharmacies étaient l'objet d'une surveillance active de la part de la police. Mais on ne connaîtra la nature de la preuve obtenue que lors des procès qui auront lieu sous peu. Les officiers ont saisi une grande quantité de spiritueux dans chacune des pharmacies. Comme tout pharmacien a le droit de garder des spiritueux, le gouvernement aura à prouver que cette boisson était vendue d'une manière illégale.

Année prospère. — On peut dire que l'année 1895 a été une année prospère pour Fall-River. En dépit de la dépression de 1894 et du manque général de confiance qui a prévalu dans les cercles commerciaux, les affaires ont été assez bonnes cependant, pour permettre à l'industrie principale de payer de beaux dividendes aux actionnaires et de donner des emplois permanents aux ouvriers, à des salaires qui leur ont permis de vivre assez bien, même si ceux-ci n'ont pas été aussi élevés qu'on l'aurait désiré. Peu importe que l'argent gagné provienne du bon marché de la matière première des produits manufacturés. Le principal c'est que la prospérité existe et que la société en ait bénéficié. Présentement, la perspective n'est pas particulièrement encourageante, mais on peut facilement comprendre les causes qui ont contribué à faire décliner le commerce, et il n'y a rien dans la situation qui puisse indiquer que les affaires ne s'amélioreront pas.

Il paraît être parfaitement admis que le Congrès ne peut rien faire pour empêcher la course sur le trésor, mais au moins il est impuissant à le mettre dans un pire état, et cette réflexion est de nature à réconforter.

Le Jour de l'An — Le Jour de l'An a été fêté bien paisiblement à Fall River. Au village Flint, château-fort des Canadiens, quelques magasins seulement étaient fermés. Toutes les fabriques ont fonctionné comme d'habitude, à l'exception de la Wampanoag qui a fermé à 9 heures.

Les vieux s'en vont. — Durant l'année 1895, 85 résidents de cette ville sont morts âgés de plus de 74 ans. Parmi les personnes canadiennes les plus âgées, on mentionne Pierre Boudreau, décédé le 6 janvier à l'âge de 77 ans ; Constance Martineau, décédée le 3 janvier à l'âge de 82 ans ; Marie Patenaude, décédée le 4 août à l'âge de 92 ans, Augustine Laviolette, décédée le 5 novembre à l'âge de 85 ans.

Loge LaFayette. — La loge LaFayette, 91, des Chevaliers de Pythias, s'est assemblée mardi soir et a élu les officiers suivants : C. C., F. X. Leboeuf ; V. C., Edouard Côté ; P. O. Rousseau ; M. W., C. B. Lavigne ; K. R. S., F. H. Patenaude ; M. F., A. J. Roy ; M. E., F. N. Côté ; syndic pour trois années, F. J. Gagnon ; délégué à la grande loge, H. A. Dubuque. Un comité a été formé pour voir aux préparatifs du banquet qui aura lieu le soir de l'installation.

—De qui est ce cadavre. — Un nommé Munroe, membre d'un parti de chasseurs de Providence, a trouvé, dans les bois de Rehoboth, au milieu d'un marais où il pousse d'épaisses broussailles, le cadavre d'un homme de 38 à 40 ans, bien vêtu et apparemment un ouvrier.

Il avait à la tempe gauche une large blessure faite par une balle. Près de lui on a trouvé un revolver de calibre 32. C'est évidemment un cas de suicide.

Voici le signalement du défunt : Teint brun, cheveux noirs, grisonnants, moustache noir, taille moyenne.

Coiffé d'une casquette écossaise de 7½ points, pardessus vert très foncé, habillement noir, chemise de flanelle, pas de cravate, sous-vêtements gris et flanc très épais, chaussé de congress de 8 points. Son habit portait la marque " Warren Emerson, Haverhill, Mass.

Le suicidé devait venir de Pawtucket, si on en juge par l'endroit où on l'a trouvé.

La blessure qui est à la tempe gauche indiquerait que le défunt était gaucher.

Il avait soigneusement détruit tout ce qui aurait pu servir à la faire reconnaître.

Le cadavre a été transporté chez Daniel H. Smith, à Attleboro.

SALEM. — Au profit de l'école St-Joseph. — Il est probable que vers la fin du mois de janvier ou le commencement de février, il y aura une grande soirée de gala au profit de l'école St Joseph ; la pièce est une composition inédite et est, nous dit-on, pleine de verve.

NEW-BEDFORD. — Un quasi.— Depuis bientôt un an on agite la question d'acheter un quai pour le compte de la ville.

Une résolution a même été placée sur la table du conseil de ville demandant un octroi de $30,000 pour l'achat du quai Rotch. Cette résolution est restée sur la table et les avantages qu'avait offerts la compagnie du quai Rotch sont perdus.

Ce quai a été vendu, ces jours derniers, à des capitalistes de cette ville, et l'on dit, dans les cercles du haut commerce que ces capitalistes n'ont conclu ce marché que pour les avantages et le bénéfice de la ville. Le maire Parker, interrogé, à ce sujet, a déclaré n'avoir rien à dire pour le moment.

Il y a des malins partout et dans cette occasion les malins disent qu'il y a des spéculations quelque peu boiteuses dans cette affaire.

Qu'il soit de l'intérêt de la ville de posséder une propriété donnant sur le havre, cela ne fait de doute pour personne, ce que surveilleront les adversaires de l'administration ce sera la manière de faire les transactions, pour se procurer cette propriété.

NORTH ADAMS — Club Franco-Américain.—Il y a eu une belle soirée le 31 décembre au club Franco-Américain. Une cinquantaine de couples y ont assisté.

—Lécuyer vs Labrie—Le 12 novembre dernier, M. Rodolphe Lécuyer se rendait chez M. Arthur Labrie et, selon son témoignage, ce dernier le frappait sur la tête. Le fait est que M. Lécuyer a failli mourir de ses blessures et qu'il a dû subir la trépanation. Cependant il a été prouvé, en cour de district, que Labrie avait frappé pour se défendre et conséquemment celui-ci a été acquitté.

—Incendie—Un incendie a éclaté le 2 courant au matin, dans la teinturerie de M. A. Blanchard, sise rue Eagle. Grâce à la diligence des pompiers, les flammes étaient maîtrisées au bout d'un quart d'heure.

C'est dans un châle que l'on nettoyait que le feu avait pris soudainement. Mme Murray, employée chez M. Blanchard, et ce dernier lui-même ont reçu des brûlures assez graves.

Les pertes se montent à quelque centaines de dollars.

LOWELL—Coup de revolver—Le 1er janvier, le policeman Fox a arrêté trois individus dont l'un aura sans doute à répondre à une grave accusation.

Vers 10 heures du soir son attention était attirée par un groupe d'ivrognes qui se battaient dans la rue Market, entre les rues Fenwick et Cabot. Il y avait trois hommes et une femme. L'un d'eux fut renversé sur le sol d'un coup de poing. Un des hommes saisit alors son revolver et, avec le plus grand sang froid, fit feu sur celui qui était à terre et jeta son arme. Le malheureux avait déjà reçu un grand nombre de coups de poing et de pied.

Le constable Fox arrêta les trois ivrognes qui déclarèrent se nommer Wilbrod Baribeau, Napoléon Bergeron et William Bourgeois.

Le lendemain matin, quand Baribeau s'éveilla il se plaignit de ressentir des douleurs dans le dos. On le visita et on découvrit qu'il était blessé. Il a été transporté à l'hôpital.

Bourgeois et Bergeron, accusés d'ivresse et de voies de fait, seront jugés dans une semaine. On pense que le coup de revolver a été tiré par Bergeron.

WARE — Commerçants canadiens. — Voici la liste des commerçants canadiens de cette ville : MM. P. O. L'Heureux, nouveautés ; Bonin et Desjardins, L. N. Dupont, C. A. Dansereau, Edouard Thibault, Fugère et Frère, épiciers ; Richard Scheffer, chaussures; Ducharme et Benoit, boucherie ; A. Thérien, meubles ; Toussaint Bousquet, Joseph Chenette, Mme Chicoine, boulangers.

—Médecins—Docteurs A. A. Auger, J. A. Gendron, Dorval, Vétérinaire, M. A. A. Etienne.

MARLBORO—Où est l'ex-policeman Benoit ?—Pierre Benoit, ex-policeman et politicien bien connu du quartier S, est disparu mystérieusement. Il était en difficultés avec sa femme à cause d'une jeune femme, Marie Péloquin, dit-on, qui a jadis demeuré chez lui.

NEW-HAMPSHIRE

MANCHESTER—Policemen suspendus de leurs fonctions—Les officiers de police G. A. Sackett et K. McDonald ont été suspendus de leurs fonctions le 1er janvier. Le chef de police Healy leur avait demandé de résigner et leur avait accordé jusqu'au 1er janvier, mais ces messieurs n'ont pas cru devoir résigner afin de pouvoir se disculper auprès des commissaires de police et de proférer, à leur tour, plusieurs plaintes contre le chef Healy. Ces deux officiers sont remplacés par MM. Moore et Archambeault.

—Belles recettes.—Les registres du département de la cour de police pour l'année 1895 démontrent que ce département a rapporté $62,068.88. Ceci paie toutes les dépenses du département de la police, les frais de la cour et le bureau des commissaires. Le premier trimestre a rapporté $8,525.10 ; le deuxième, $14,780.83 ; le troisième $15,220.00 ; le quatrième, $24,032.27.

Les dépenses ont été de $41,157.28, comme suit : commissaires de police $34.20.79 ; cour de police $3,854.14 ; station de police $12,882.35, ce qui fait un surplus de $20,000 sur l'année dernière.

Cercle National. — Les membres du Cercle National ont donné un magnifique banquet dans leur salle, rue Amory, la veille du jour de l'an, il avait été organisé par un comité composé de MM. H. I. Lemay, Nap. Raiche, Alfred Demers, J. A. Guévin, et J. T. Lemire, membres de cette association.

Les membres dont les noms suivent étaient présents :

MM. H. Lemay, Thomas Lemay, Joseph Raymond, Alfred Demers, Jos. Demers, J. B. Isabelle, J. T. Lemire, Arthur Nourri, Alcide Nourri, A. Belle Isle, J. V. Manseau, E. Manseau, J. Côté, R. Côté, J. L. Bolvin, E. Voisard, J. Plante, J. Arcand, E. Plante, Aimé Normand, J. A. Gué, E. Sylvestre, Jos. Mayer, H. Grenier, Chs Richard, Arthur Ménard, S. Coulon, J. Clément, Albert Beaumar, Alfred Lemieux, J. Simard, S. G. Gaillardet et Napoléon Raiche.

MM. Thomas Lemay, E. Sylvestre, Jos Côté, A. Belle Isle et E. V. Manseau ont chanté et fait de la musique.

SUNCOOK. — Pour l'église. — Des jeunes Canadiens de cette ville, sous la direction du Dr J. R. Pepin, ont représenté, à la salle de l'Opéra, au bénéfice de l'église St Jean-Baptiste, " La Grâce de Dieu," drame en cinq actes, avec beaucoup de succès.

RHODE ISLAND

WOONSOCKET. — Tué à Montréal. —Mme J. B. A. Savard, demeurant au No 13, rue Watson, a reçu un télégramme, lui annonçant que son frère, M. Joseph Brunet, avait été renversé d'un train et tué.

—Garde d'Iberville. — La nouvelle garde militaire canadienne, organisée le 11 octobre dernier, a donné un grand bal militaire, à la salle Cloutier, la veille du Jour de l'An. Ce fut un succès complet. Environ soixante couples y ont pris part. La grande marche a commencé à neuf heures, dirigée par M. John S. Blondin et Mlle Cloutier. Le programme comprenait vingt-deux danses.. Il y avait un prix accordé au meilleur valseur, et un autre à la meilleure valseuse. Ces prix ont été gagnés par M. John Chevalier et Mme Fred. Cloutier. Le comité d'organisation était composé de MM. L. E. Weller, Antoine Dupuis, Jos. Ouellette, Pierre Tessier, A. Deshaies, et Nap. Chevalier. Cette garde contient déjà vingt-huit membres. Le capitaine est M. Lyman E. Weller, et les lieutenants, MM. Napoléon Chevalier et L. B. Bissonnette, M. D. ; celui-ci est le chirurgien du nouveau corps militaire.

—Accident fatal. — Le jeune Joseph Baillargeon, âgé de 13 ans, sourd-muet, fils de Olivier Baillargeon, du No 270, rue Clinton, a été renversé par une voiture appartenant à Northup et Hanney, mercredi, à 1.55 h. p. m., sur la rue Social, au coin de la rue Cumberland, et tué sous les pieds du cheval. Le jeune enfant fut transporté immédiatement après l'accident chez le Dr Laferrière, où il expira au bout de quelques minutes. Il avait le crâne fracturé. Le médecin examinateur Baxter, a ordonné une autopsie et une enquête. L'attelage était conduit par John Sweeney, à une allure assez rapide.

—Noces d'argent. — Il y avait vingt-cinq ans mercredi que Cyrille Mailloux et Marie Harper, étaient unis par les liens du mariage, à l'église St Charles, de cette ville. Les époux ont donné une réception à cette occasion, à leur résidence, No 3 rue Centre.

UNE QUESTION DE GANTS

Petite contribution à l'histoire intime des souverains de ce temps : On nous a déjà révélé sur des têtes couronnées un certain nombre de particularités curieuses. Nous connaissons, par exemple, quelques-uns des tics des personnes royales ; le prince de Galles cligne de l'oeil en parlant ; l'empereur d'Autriche fait bouffer ses favoris ; le khédive "remue la jambe" ; l'empereur Guillaume II change d'uniforme au moins six fois par jour... Ainsi de suite. Personne ne nous avait encore parlé de la question des gants. Cette lacune est aujourd'hui comblée. Une feuille étrangère veut bien nous informer que, dans toutes les cours allemandes, les princes portent constamment des gants, non pas tant pour raison d'élégance que pour se conformer à "l'ordonnance" militaire. En revanche, le prince de Galles est rarement ganté. Et, quant au roi des Belges, jamais on ne l'a vu mettre une paire de gants. "C'est sans doute, dit la feuille en question, le seul monarque européen qui soit dans ce cas". D'où vient cette aversion singulière ? On ne sait pas. On ne le saura peut-être jamais.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.

Avis public est par les présentes donné que je n'ai aucun intérêt dans la société de " Gauthier & Côté, " entrepreneurs maçons de Montréal, et que je ne serai pas responsable des dettes que pourraient contracter " Gauthier & Côté." Jean COTE, 435 rue Wolfe, Montréal.
Montréal, 27 décembre 1895. 47—6

Tél. Bell 2450. Tél. des Marchands 937.

GEO. C. HUTTEMEYER

Entrepreneur et Imprimeur d'Annonces Officielles

DE

L'Exposition de l'Empire Britannique

Et de l'Exposition Internationale de toutes les nations

Qui aura lieu à MONTREAL . .

Du 1er MAI au 12 OCTOBRE 1896

Ayant le contrat exclusif des privilèges d'annonces pour la dite exposition.

BUREAUX . . .

457 RUE ST-PAUL,

MONTREAL. 52—4

AVIS DE FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE

WM. CLENDINNENG Sénior
MONTREAL

Les soussignés vendront à l'encan, à leur bureau, No 97 rue St Jacques, Montréal,

Vendredi, le 10 Janvier 1896, à 11 heures

Les immeubles ci-après décrits :

1—Une terre d'environ 117 arpents sur la rivière Ottawa, à ste Anne de Bellevue, avec villa, maison de ferme, granges, etc., sus érigées.

Cette terre est connue comme étant le numéro 310 du plan officiel pour la paroisse de Ste Anne du Bout de l'Ile.

2—Un morceau de terrain occupé par les magasins Nos 319, 321, 323, 326 et 327 rue St Jacques, et 766, 768, 770 et 774 rue Craig.

Ce terrain mesure 90 pieds de largeur sur la rue Craig et 98½ pieds de largeur sur la rue St Jacques par 235 pieds de profondeur et comprend les lots 922, 924, la moitié sud-ouest de 922 et la plus grande partie sud-ouest du No 920, sur le plan officiel pour le quartier St Antoine, dans la cité de Montréal ; borné au nord-ouest par la rue Craig, au sud-est par la rue St Jacques, au nord-est par la balance des dits Nos 920 et 922, et au sud-ouest par le No 925 du dit plan officiel.

3—Une maison en pierre portant le No 837 rue Lagauchetière.

Le lot est connu comme étant la partie sud-est du No 1110 du plan officiel pour le quartier St Antoine contenant environ 24,000 pieds en superficie ; borné en front par la rue Lagauchetière, en arrière par la balance du dit lot 1110, au nord est par la rue Ste Monique, et au sud ouest par le lot No 1107 du dit plan.

4—Un magasin en pierre de taille portant le No 1 de la petite rue St Antoine.

Le lot est connu comme étant la partie sud-est du No 925 du plan officiel du dit quartier St Antoine et mesure 56 pieds de front sur la petite rue St Antoine, par 53 pieds de largeur en arrière, 80 pieds de profondeur dans la ligne sud-ouest et 122 pieds de profondeur dans la ligne nord est ; borné en front par la petite rue St Antoine, en arrière par la balance du dit lot 925, au sud-ouest par le lot 926 et au nord-est par le lot No 924.

Un liséré de terrain à l'arrière du dit lot de 10 pieds de profondeur sur toute la largeur du dit lot 925 a été donnée pour former et partici une ruelle de 20 pieds, entre cette partie et la balance du dit lot appartenant aux MM. Brunet.

5—Un morceau de terre sur la rue William connu comme étant le No 1680 du plan officiel pour le quartier Ste Anne, dans la cité de Montréal ; borné au nord-ouest par la rue William, au sud-est par les lots 1688 et 1690, au nord-est par la rue Anne et au sud-ouest par la rue Shannon, avec les bâtisses sus érigées.

6—Un lot de terre sur le côté nord de la rue William comprenant les lots Nos 1758, 1760, 1762 et 1763 du plan officiel du dit quartier Ste Anne (moins cette partie du lot No 1758 appartenant à Alexandre Ramsay et formant le coin nord-est des rues Inspecteur et College), avec les magasins et autres bâtisses sus érigées.

Les immeubles ci-mentionnés seront vendus sujets aux réserves mentionnées au cahier de charges déposé à notre bureau.

KENT & TURCOTTE,
Comptables,
97 rue St-Jacques, Montréal.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs. 11.12.18.26.2.3.9

AVIS de FAILLITE

Dans l'affaire de

H. DORAIS, Ste-Philomène, P.Q.

Les soussignés vendront à l'encan au No 69 rue St Jacques, Montréal,

Mercredi, le 8 Janvier 1896

à 11 heures, l'actif de la faillite comme suit :

Fonds de commerce de nouveautés, épiceries, chaussures	627 23
Mobilier du magasin	30 00
Roulant	55 00
	712 23
Dettes de livres d'après liste	145 82

Le magasin sera ouvert le 7 Janvier

KENT & TURCOTTE,
97 rue St Jacques, Montréal.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs. 52—4

CONVOCATION DES CREANCIERS

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal. No 236 — Cour Supérieure pour la Province de Québec

Dans la faillite de Philippe Pilon, épicier, de Ste-Cunégonde, district de Montréal.

Il est ordonné aux créanciers de la dite faillite de comparaître devant un des juges de la dite Cour Supérieure dans la salle d'audience pour les affaires de faillite, au Palais de Justice, à Montréal, le 10ème jour de janvier prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur aux biens de la dite faillite et sur toutes autres matières qui pourraient leur être légalement soumises.

Montréal, 2 janvier 1896.

H. COLLARD,
52—1 Député Protonotaire C. S.

CONVOCATION DES CREANCIERS

Province de Québec, District de Montréal. No 234. — Cour Supérieure pour la Province de Québec.

Dans la faillite de Thomas Normandin, marchand de meubles, dans la cité de Montréal.

Il est ordonné aux créanciers de la dite faillite de comparaître devant un des juges de la dite Cour Supérieure dans la salle d'audience pour les affaires de faillite, au Palais de Justice, à Montréal, le 10ème jour de janvier prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur aux biens de la dite faillite, et sur toutes autres matières qui pourraient leur être légalement soumises.

Montréal, 20 décembre 1895.

H. COLLARD,
52—1 Député Protonotaire, C.S.

Sirop Bristol — GUERISON — Infaillible — Et presque instantanée — DES — Rhumes, Toux, Bronchites, Coqueluche, Grippe, Enrouement, par le... SIROP — BRISTOL — En vente partout. 25c la Bouteille.

AMUSEMENTS

ACADEMIE DE MUSIQUE — Semaine du Nouvel An. Grande matinée le Jour de l'An et samedi. M. Augustin Daly présentera et dirigera la célèbre comédienne parisienne Mlle JANE MAY dans le rôle de Pierrot dans PYGMALION. Prix—Soirées, $1.00, 75c, 50c et 25c. Matinées, 75c, 50c et 25c. Sièges en vente aux places ordinaires. Semaine suivante : Rive Rive 1492. 49—5

ACADEMIE DE MUSIQUE — FRANK OSBALDISTON, N. Y.—Grande représentation spéciale offerte au bénéfice de M. Frank Oxsalo, trésorier, vendredi soir, 3 Janvier, durant l'engagement de Mlle Jane May et de sa troupe. Le Club Montefiore a bien voulu offrir ses services pour cette soir

TEMPERATURE

PROBABILITÉS POUR LES PROCHAINES 24 HEURES

Toronto, 3—Vents forts et rafales. Temps plus froid avec chute de neige dans quelques endroits.

MONTREAL, 3 Janvier 1896.

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 1640 et 1642 rue Notre-Dame.

Aujourd'hui maximum	29
Même date l'an dernier	23
Aujourd'hui minimum	19
Même date l'an dernier	7

D'après le baromètre aujourd'hui 8 heures a.m. 29.44 ; 12 hrs a.m., 29.45 ; 2 hrs p.m., 29.46.

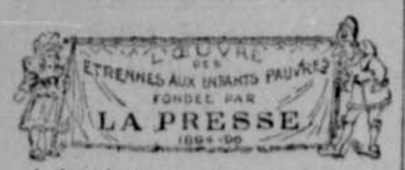

A demain le compte-rendu de la distribution des étrennes aux enfants pauvres et autres détails, que le manque d'espace nous empêche de publier aujourd'hui.

LE MECANICIEN GAGNON

Enquête et verdict

L'enquête sur la mort du garde-moteur Siméon Gagnon, décédé hier, a eu lieu ce matin, à l'hôpital Notre-Dame. Vers minuit, hier, le défunt a demandé à un compagnon de travail de le remplacer, sous prétexte qu'il était indisposé. Celui-ci ayant refusé, il a continué son ouvrage. Parvenu près de l'encoignure des rues McGill et Craig, le conducteur Gibeau a remarqué que le tramway prenait une allure plus rapide. Il a sonné pour avertir le défunt d'aller plus lentement, mais celui-ci n'a pas diminué la vitesse du tramway. Au tournant de la rue Craig, le choc a fait tomber le garde-moteur. Il a été ramassé sans connaissance et on l'a transporté au bureau de la compagnie à Hochelaga. A 5 heures, l'ambulance l'a transporté à l'hôpital Notre-Dame, où il expirait à neuf heures et quart, sans avoir repris l'usage de ses sens. Verdict : Mort accidentelle.

LA MORT DE BRUNET

Le jury n'a pas été convoqué

Le coroner McMahon est allé hier à Ste Cunégonde pour s'enquérir des circonstances entourant la mort de Joseph Brunet, la victime de l'ouragan. Le coroner a entendu le rapport assermenté des témoins de l'accident, et, après cette preuve, il n'a pas jugé nécessaire de convoquer un jury, la mort ayant été purement accidentelle.

TOUJOURS INCONNU

Cet homme asphyxié par le gaz

Le corps de l'inconnu trouvé mort dans une chambre du Hope Coffee House, est encore à la morgue, sans que son identité ait pu être établie.

Hier, le greffier de la cité a reçu une lettre du secrétaire d'une maison de commerce de Toronto, disant qu'un représentant de l'établissement est disparu depuis le mois de novembre dernier, après avoir perçu des sommes importantes dans les provinces maritimes. On demande le signalement du défunt qui serait peut-être leur employé disparu.

COUR CRIMINELLE

Johnson condamné à 7 ans de pénitencier

La cour criminelle a siégé, ce matin, sous la présidence du juge Wurtele, pour rendre jugement dans la cause de Johnson. Johnson avait deux accusations à son actif : tentative de meurtre et vol. Le prisonnier a promis de mieux se conduire à l'avenir, mais la cour le condamna à 7 ans de pénitencier.

Demain, la cour rendra jugement dans la cause de Holmes vs Grose.

PAUVRE FILLE

La vie lui est absolument à charge

Albina Champagne, la jeune fille qui a tenté de se suicider le 1er janvier, est presque entièrement rétablie, à l'hôpital Notre-Dame. Elle ne regrette pas du tout sa criminelle tentative et déclare que, la prochaine fois, elle se servira d'acide carbolique afin d'être plus certaine de réussir à se donner la mort. Elle est tellement amourachée d'un certain jeune homme qu'elle déclare ne pouvoir vivre sans lui. Hier soir, au moment où le médecin lui administrait une potion calmante, elle lui disait qu'elle serait très heureuse qu'il commit une erreur et lui fit prendre du poison.

Le père de la jeune désespérée est arrivé de Sorel où il veut ramener son enfant, mais celle-ci s'y refuse obstinément.

La malheureuse jeune fille sera traduite devant la cour de police, aussitôt que sa condition le permettra, sous l'accusation d'avoir attenté à ses jours.

A STE-CUNEGONDE

Une assemblée de citoyens est convoquée pour ce soir à la salle municipale par M. Noël Emond, épicier, qui pose sa candidature pour le quartier Ouest en opposition à M. M. Morin.

A ST-HENRI

Un incendie s'est déclaré, hier après-midi, au coin des rues Bourget et St-Ambroise, dans une maison en bois à un étage et mansardes, occupée par MM. A. Plouffe et Théophile Roy. Les dommages ont été de très peu de conséquence à cause de la prompte arrivée des pompiers sur les lieux.

Raoul Cardinal, jeune garçon de 10 ans, dont la famille demeure à Laprairie, s'est cassé une jambe hier en débarquant d'un tramway électrique en mouvement sur la rue Notre-Dame. Il a été transporté chez un de ses oncles, à St-Henri.

ENCORE LUI

Voyez le numéro du "Samedi" de cette semaine, numéro réellement supérieur aux précédents et contenant entr'autres : Des devinettes extrêmement amusantes et casse-tête qui mettront à une rude épreuve nos sphinx canadiens. Pour la semaine prochaine, nous avons en préparation un numéro très intéressant avec un grand dessin inédit : "Le repas des Rois", dans la campagne canadienne et la matière ordinaire ; un exemplaire franco est toujours adressé sur demande. Peirier, Bessette et Cie, 51 rue Craig.

LIQUIDATION

Tel est le sort de la Banque du Peuple

Assemblée des actionnaires et des déposants

Rapport du comité spécial

Trois directeurs ont surtiré leurs comptes

Pour près de $200,000

MM. Brush, Leclerc et Arthur Prévost

L'actif réel de la Banque

L'assemblée des actionnaires et des déposants de la banque du Peuple a eu lieu ce matin à 10 heures, dans l'édifice de la banque.

Il s'agissait de recevoir le rapport du comité spécial nommé à l'assemblée tenue le 17 décembre dernier.

M. Jacques Grenier a présidé.

L'assistance était très nombreuse. On y remarquait des actionnaires, des déposants, des directeurs et des curieux.

Tous ont suivi les délibérations avec beaucoup d'intérêt.

Parmi les personnes présentes on remarquait : MM. C. A. Geoffrion, C.R., Alphonse Leclerc, Chs. Lacaille, George Brush, William Francis, Toussaint Préfontaine, l'échevin Préfontaine, J. G. Fitzgibbon, Donald McMaster, J. N. Greenshields, F. L. Bisaillon, A. E. Smith, John Morrison, Joseph Louis et A. Methot, de Québec, lieutenant-colonel Prévost, F. Brassard, F. Dixon, Jos. Robillard, ex-M.P., Louis Armstrong, John Crawford, Dr Desjardins, J. Israël Tarte, Nolan Delisle, Arthur Gagnon, Révd M. Gendron, représentant le séminaire de St Hyacinthe, J. X. Perrault, J. H. Botterell, J. B. Allan, Alexander Stevenson, J. F. Doron, J. L. Coutlée, F. de S. Bastien, L. N. Denancourt, C. R., J. O. Dupuis, l'honorable Arthur Boyer, W. Weir, F. D. Monk, U. Garand, Collin Campbell, M. Burke, A. M. Foster, Philippe Roy et un grand nombre d'autres.

Dès que M. Grenier eut pris le fauteuil présidentiel, l'honorable Arthur Boyer, président du comité spécial nommé le 17 décembre dernier, a donné lecture du rapport suivant :

Aux actionnaires de la Banque du Peuple,

Messieurs,

Le comité nommé à l'assemblée des actionnaires de la Banque du Peuple, tenue mardi, le 17 décembre dernier et composé de MM. Weir, Dupuis, Kent, Garand, Monk et Boyer, s'est mis à l'oeuvre le lendemain matin, à 9 heures 30, et après avoir choisi M. Boyer pour président, a décidé de siéger tous les jours, de trois heures et quart à six heures, et de huit heures à la fin de la soirée. L'actif de la Banque a été soigneusement examiné et évalué par votre comité.

Tous les billets promissoires du bureau principal et des agences dans Montréal ont été vérifiés et examinés un à un, et après informations prises sur la solvabilité du prometteur et de l'endosseur de chaque billet, et après mûre délibération, votre comité a fait l'évaluation de chacun de ces billets.

Votre comité a aussi compté et examiné les débentures, propriétés de la banque et en a trouvé le montant exact et de bonne valeur. Quant à l'évaluation des hypothèques consenties à la banque, en sûreté d'avances, ou pour couvrir des comptes découverts, votre comité a basé son évaluation sur la valeur municipale, s'enquérant dans chaque cas de leur rang, si la banque avait un ou deux hypothèques, déduisant dans ce dernier cas les montants primant la banque et les évaluant de manière à sauvegarder toute perte probable dans leur réalisation.

Tous les biens-fonds, propriétés de la banque, ont été examinés et évalués par votre comité.

Quant aux agences en dehors de Montréal, il a été impossible d'en faire l'inspection, vu le peu de temps à la disposition de votre comité. Nous avons dans ce dernier cas exigé de chaque gérant l'état de sa branche, au 31 décembre dernier, l'évaluation de chaque valeur au meilleur de sa connaissance, déduction faite de toute perte probable, chaque état devant être accompagné d'une déclaration à cet effet.

Votre comité a aussi dans la soirée du 31 décembre dernier vérifié l'état de la caisse, compté lui-même les chèques, billets de banque, l'or et l'argent en caisse à cette date et trouvé le tout exact et bien tenu. Votre comité regrette de constater que les causes premières de l'état de la banque aujourd'hui sont :

1o. Le la part de vos directeurs du manque de surveillance la plus élémentaire sur les affaires de la Banque qui a permis au gérant général d'en faire l'administration avec une incurie injustifiable pour ne pas dire criminelle, et quoique votre comité, au cours de son enquête n'ait rien trouvé qui prouve que les directeurs ont sciemment trompé leurs actionnaires et déposants, néanmoins nous sommes d'opinion que ce manque de surveillance est la cause directe des pertes énormes subies par la banque.

2o. Le manque d'inspection au bureau principal et aux agences dans Montréal, où aucune inspection ne paraît avoir été faite depuis nombre d'années, est une autre cause de la triste position où se trouve la banque aujourd'hui.

Tous les livres soumis à votre comité lui ont paru très bien tenus et révélant à première vue l'état de comptes découverts que vos directeurs disent ignorer.

Votre comité constate avec plaisir qu'il a reçu des employés de la banque, toutes les informations désirables, et la connaissance profonde dans toutes les affaires de la banque de M. Richer, l'assistant-caissier, lui ont été d'une très grande valeur.

En terminant, votre comité, tout en constatant que des sommes considérables ont été collectées depuis la fermeture de la banque, en juillet dernier, recommande que des mesures plus sérieuses et des moyens plus énergiques soient employés pour faire rentrer les montants importants dus en billets laissés en souffrance déjà depuis longtemps par des débiteurs solvables et en état de payer.

Votre comité, en vous soumettant ci-joint l'état des affaires de la banque au 31 décembre dernier, s'est borné à faire l'estimation de la valeur de l'actif sans tenir compte des frais de réalisation.

Signé,

ARTHUR BOYER, Président.
W. WEIR,
F. D. MONK,
U. GARAND,
A. L. KENT,
J. O. DUPUIS.

Voici l'état financier qui accompagne le rapport du comité :

PASSIF DE LA BANQUE

Billets de la banque en circulation	69,461
Dépôts portant intérêt dus au public	3,412,020.47
Dépôts portant intérêt dus au gouvernement provincial	179,000.00
Traites des agences non payées	15,870.74
Balance due aux autres banques	7,661.52
Dividendes non réclamés	3,424.87
	$3,687,438.60

ACTIF DE LA BANQUE

	Montants réels	Montant qui sera probablement réalisé
Espèces	5,286.34	5,286.34
Billets de la Puissance	17,382.50	17,382.50
Fonds de garantie pour circulation	41,080.66	41,080.66
Billets et chèques d'autres banques	24,078.60	24,078.60
Balances dues par autres banques	304,649.24	302,431.89
Débentures	104,532.00	102,500.00
Prêts à demande sur actions	180.50	180.50
Prêts et escomptes courants	2,263,522.54 }	2,348,026.91
Dettes passées dues	1,942,045.91 }	
Hypothèques	81,792.27	72,086.41
Biens fonciers	106,828.26	93,371.06
Edifices de la banque et mobilier	350,040.17	275,000.00
Total	$5,313,294.49	$3,299,300.37
Déficit apparent		388,138.23
		$3,687,438.60

Cet état est signé par les membres du comité.

Après que le tout fut mis devant l'assemblée, la discussion a commencé.

Plusieurs actionnaires demandent si le comité a constaté que les directeurs de la banque avaient surtiré leur compte. On veut aussi savoir si les directeurs ont objection à fournir ou à laisser fournir des explications.

M. Jacques Grenier dit qu'il a d'autant moins d'objection que son compte n'a pas été surtiré.

M. l'échevin Préfontaine, au nom de M. Toussaint Préfontaine, fait la même déclaration. Quelques personnes expriment l'opinion qu'il vaut mieux taire les noms, mais la majorité de l'assemblée exige les noms et tous les détails.

Alors l'hon. M. Boyer se lève et déclare que trois directeurs ont surtiré leur compte. Ce sont MM. G. Brush, pour $68,590.84 ; Alphonse Leclerc, pour $61,480.00, et Arthur Prévost, pour $56,066.04, formant un total de $186,236.88.

Pour les deux premiers, le comité n'a trouvé aucune garantie visible. Quant à M. Prévost, il a fourni, il y a quelques années à la Banque deux polices d'assurance de $10,000 chacune et sur lesquelles il paie encore les primes.

Pour le reste, il n'y a pas de garantie apparente.

M. Grenier dit qu'il a toujours ignoré que les directeurs aient surtiré leurs comptes parce que M. Richer, l'assistant-caissier, refusait de lui laisser voir les livres.

M. Kelly, employé de commerce et l'un des actionnaires de la banque, se lève alors et dit ce qui suit :

—Vous devriez avoir honte de vous-mêmes, M. Grenier. Nous, les actionnaires, avions placé notre confiance en vous. C'est vous qui êtes responsable vis-à-vis de nous, et je ne conçois pas que vous cherchiez aujourd'hui à rejeter cette responsabilité sur les épaules d'un employé qui n'avait qu'à vous obéir. Si ce que vous dites de M. Richer est vrai, cela tend à ne démontrer qu'une chose, c'est que nous perdons de l'argent aujourd'hui, pour avoir mis notre confiance en un homme incapable.

Quelques personnes font l'éloge de M. Richer. D'autres disent que ce n'est pas le temps de passer censure sur le président ou les directeurs. Il faut parler d'affaires et agir aussi sagement et aussi promptement que possible, afin de protéger les intéressés.

On demande à M. Boyer, président du comité, si M. Bousquet doit quelque chose à la Banque. M. Boyer répond que M. Bousquet était endetté vis-à-vis la banque, mais que le bureau de direction avait réussi à lui faire donner des garanties pour tout le montant.

On demande si ces garanties valent quelque chose. M. Boyer répond que ce sont d'excellentes sécurités.

On veut savoir si le comité ou le bureau de direction ont pris des procédures contre l'ancien caissier ; et dans le cas de la négative, on veut savoir pourquoi rien n'a été fait.

M. Grenier répond au nom des directeurs que ceux-ci n'ont pas jugé à propos de prendre des procédures criminelles contre M. Bousquet. M. Monk, parlant au nom du comité, dit que celui-ci et les directeurs de la banque ont préféré obtenir de M. Bousquet des garanties pour le montant qu'il devait à la banque, plutôt que de le faire arrêter et tout perdre. Le résultat obtenu sera pour les actionnaires et pour les déposants plus satisfaisant qu'une arrestation et même une condamnation de l'ancien caissier.

Le rapport du comité spécial est ensuite reçu à l'unanimité de l'assemblée.

Plusieurs actionnaires demandent s'il est possible de continuer les affaires de la banque. M. Monk et M. Boyer, au nom du comité spécial, déclarent que la seule issue possible est la liquidation.

M. Crawford propose alors que l'avocat de la banque, M. Geoffrion, aidé d'un autre avocat, devant être désigné par les déposants et les actionnaires, soit chargé de préparer un projet de loi pourvoyant à la liquidation lente de la banque, afin de faire payer autant que possible dans leur entier les montants dus à la banque. Il propose aussi la nomination d'un seul curateur, qui serait assisté de cinq personnes, dont deux représenteraient les actionnaires, deux autres, les déposants, et la cinquième les directeurs.

M. Monk exprime que la liquidation selon le mode suggéré par M. Crawford serait beaucoup trop coûteuse. Il veut que la liquidation se fasse d'après la loi ordinaire des banques qu'il explique au long. Si vous allez à Ottawa avec un bill, dit M. Monk, je suis porté à croire que l'on va vous dire que la chose est inutile, attendu que vous avez la loi générale des banques qui couvrent tous les cas.

M. Monk termine en proposant en amendement à la motion de M. Crawford, que l'avocat de la banque soit autorisé à procéder immédiatement à la liquidation conformément à la loi générale des banques.

M. Geoffrion conseille de ne pas agir avec trop de hâte. Si vous fermez les portes de la banque demain, vous allez mettre en faillite peut-être cinquante à soixante commerçants parfaitement solvables. Si nous avions fermé nos portes tout à fait en juillet dernier, aurions-nous collecté $4,000,000 ?

Je ne le crois pas, dit M. Geoffrion. Nous avons collecté ce montant, en acceptant des acomptes et en renouvellant les billets. Nous collecterons davantage si nous suivons le même système.

M. Donald McMaster exprime le même avis et croit qu'avant de décider définitivement la liquidation de la banque, il faut étudier un peu le rapport du comité spécial.

Il propose, appuyé par l'échevin Préfontaine, que l'assemblée soit ajournée à vendredi, le 10 courant, à 10 heures du matin, et que dans l'intervalle, le rapport du comité soit imprimé et distribué aux actionnaires et aux déposants.

Motion adoptée à l'unanimité.

LE CAS DE SHORTIS

Comment la commutation de la sentence a été obtenue

Le rapport du Juge Mathieu

Notes diverses

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 3—La commutation de la sentence de Shortis par le gouverneur général est le sujet de nombreux commentaires dans la capitale. J'ai pu me procurer à ce sujet les renseignements suivants que vous pouvez considérer comme authentiques. Le dossier de la cause, comprenant plusieurs milliers de feuillets imprimés, a d'abord été soigneusement examiné par les officiers du département de la justice et ensuite transmis au conseil avec le rapport du meurtre. On croit que ce rapport recommandait de laisser la loi suivre son cours. Le cabinet étant également divisé, le tout fut transmis au gouverneur général. Ce dernier, après examen de la preuve des témoignages des experts, de l'adresse du juge aux jurés, et de son rapport au ministre de la justice, a cru qu'il y avait suffisamment de doutes sur l'insanité du condamné pour justifier l'exercice de la clémence royale. Avant de prendre cette détermination, cependant, Son Excellence a consulté les autorités impériales, qui ont répondu que c'était un de ces cas exceptionnels, où il pouvait exercer son pouvoir discrétionnaire. Le rapport du juge Mathieu, tout en déclarant que le verdict du jury était strictement légal, disait en même temps que, peut-être, étant donné la preuve médico-légale et toutes les circonstances exceptionnelles de la cause, c'était un cas favorable à l'exercice de la clémence royale.

LE "MAIL" ET L' "EMPIRE"

Le correspondant du "Mail" et de l' "Empire", de Toronto, télégraphie ce qui suit d'Ottawa :

Il est certain que Valentine Shortis a échappé à la potence par la seule intervention de lord Aberdeen. Il est certain aussi que le gouverneur-général n'a pas agi sans consulter les autorités dont il dépend, afin d'être positif qu'il n'agirait pas en dehors de ses prérogatives. Il appert que les instructions données à lord Aberdeen auraient été d'agir, puisque ses ministres ne voulaient lui donner aucun conseil à ce sujet. La coutume adoptée depuis de longues années dans ce pays, relativement aux peines capitales, veut que le jugement des tribunaux s'accomplisse chaque fois que le cabinet n'agit pas. Dans le cas actuel le cabinet n'a fait aucune intervention et les choses auraient dû suivre leur cours. Mais telle n'a pas été, semble-t-il, l'opinion de lord Aberdeen. Les instructions du gouverneur-général contiennent la clause suivante : "Et nous enjoignons à notre gouverneur-général de ne pas pardonner aucune offense sans avoir reçu, au préalable, quant à ce qui concerne les peines capitales, l'avis du conseil privé pour le Canada".

Il y a une distinction à apporter, néanmoins, entre le pouvoir de pardonner et les fonctions administratives ordinaires du gouvernement. Un ministre a le privilège de se prononcer suivant son opinion, sur le sort d'un condamné à mort, et cela sans donner sa démission, même s'il diffère d'opinion de la majorité de ses collègues. Dans l'affaire Shortis, l'opinion des divers ministres était apparente; c'est pourquoi aucun avis n'a été envoyé à Son Excellence. Le bureau colonial semble d'avis que le gouverneur peut en ce cas décider la question.

C'est ce qui motive la conduite de lord Aberdeen. Aucun doute que la chose va être savamment discutée à la chambre des communes et jettera de la lumière sur un point de droit qui semble un peu douteux. Ce n'est que depuis 1878 que le ministère a le droit de se prononcer sur les pardons. En 1861, sir Edmund Head, après mûre considération en conseil, a ordonné un nouveau procès contre le meurtrier Patterson, bien que le procureur général et les autres membres du conseil exécutif fussent d'avis de commuer la sentence. En 1875, pareillement, lord Dufferin commua une sentence de mort contre Ambroise Lépine, l'assassin de Thomas Scott. Sa conduite a été approuvée par le gouvernement impérial; c'est alors que M. Blake, en Angleterre, demanda que la responsabilité ministérielle s'exerce en pareil cas. Mais encore une fois, lord Aberdeen n'a dû agir que sur des instructions du gouvernement anglais. On doit ajouter que Madame Shortis, la mère du coupable, a déployé une grande activité pour obtenir la grâce de Valentine auprès du gouvernement et du gouverneur.

Elle a versé des pleurs éloquentes, a argué avec toute la puissance d'une femme; mais plusieurs ministres avaient jugé que le cas de folie ayant été soumis au jury c'était à celui-ci qu'avait appartenu le droit de juger la chose.

Il n'y a aucun doute que les libéraux, ou quelques-uns d'entre eux, ne manqueront pas de faire profit de la chose. De plus le gouvernement est accusé d'avoir pendu Chatelle parce qu'il était Français et de délivrer Shortis, parce qu'il parle la langue anglaise. Dans les deux cas le cabinet a refusé de se prononcer.

Hier soir, le bourreau Radcliff est arrivé à la gare Bonaventure, avec les bois de justice, retour de Beauharnois. Sur le même convoi se trouvait M. Francis Shortis, le père du condamné, que la décision du gouverneur général venait d'arracher à la mort.

On disait hier soir que Shortis demandait à être transporté de Beauharnois durant la nuit, en train spécial.

A Valleyfield où est toujours très monté, et un grand nombre d'hommes profèrent des menaces de mort contre Shortis.

Il est probable que les autorités de la prison de Beauharnois prendront toutes les précautions possibles pour que l'assassin soit transporté en toute sécurité à Kingston.

Mme Shortis est à Montréal ainsi que le père du condamné.

Un journal prétendait, hier soir, que la façon dont le gouverneur général a exercé son droit de grâce — c'est-à-dire sans l'avis de ses ministres — était sans précédent au Canada. C'est une erreur. En 1875, quand Alexander Mackenzie était au pouvoir, lord Dufferin, alors gouverneur général, a agi de même, au sujet d'Anbroise Lépine, reconnu coupable du meurtre de Thomas Scott, à Fort Garry.

Dans une lettre du secrétaire du gouverneur général, au ministre de la justice, en date du 15 janvier 1875, on lit que "Son Excellence pense que la question serait mieux tranchée avec les instructions royales qui autorisent le gouverneur général, en certaines circonstances, à se passer de l'avis de ses ministres, et à exercer ses prérogatives selon son propre jugement et sous sa responsabilité personnelle."

Lord Dufferin commua la sentence de Lépine en celle de deux ans de prison. Auparavant, il s'était mis en communication avec les autorités impériales et avait reçu, par le câble, l'approbation de Lord Carnarvon, alors secrétaire colonial.

On dit que Lord Aberdeen a pris les mêmes mesures. Il a donc agi selon la constitution, guidé par un précédent.

—La nouvelle de la commutation de la peine de Shortis a été apportée à Beauharnois, par un messager d'Ottawa, le jour de l'an au soir.

—Ce matin, à 10 heures, selon un télégramme de Beauharnois, Shortis était encore dans la prison de cette dernière ville.

Les commentaires vont leur train. Partout l'on montre la plus grande indignation.

COUR DE POLICE

M. le juge Desnoyers a siégé en cour de police ce matin, et a entendu les causes suivantes : Léon Hogue, un récidiviste, demeurant au No 107 rue Jacques-Cartier, a été arrêté par les constables Riopel et Côté, pour vol de $2 à un nommé Prévost, dans une maison portant le No 84, rue Fortier. Le prisonnier plaide non coupable, et son procès est remis aux assises.

Le constable Picard a arrêté un nommé Thomas Tiernay, 15 ans, de la rue Wellington. Le vol dont l'accusé s'est rendu coupable, est particulier. Le constable Picard a découvert que la Royal Electric Co, se faisait dévaliser d'une façon systématique, par une bande de jeunes gamins qui s'emparaient des fils électriques que la tempête mettait à leur disposition. Plusieurs livres de cuivre ont été vendues chez les marchands d'occasion.

Une femme du nom de Florence Newton, a été arrêtée par les constables Suthergill et St Jean, pour avoir volé $160 à un nommé Jack Richardson, dans une maison portant le No 5d, ruelle des Fortifications. On procède à l'enquête. L'accusée plaide non coupable.

Deux jeunes gens nommés Harris et Gallagher, disant venir, le premier de Troy, et le second de Portage du Fort, ont été arrêtés par les constables Côté te Gladu pour avoir fait une bêtise qui leur a coûté ce matin une amende de $25 ou un mois de prison.

Après avoir passé une nuit joyeuse dans une maison de la rue St-Charles Borromée, ils se sont servis de leurs revolvers, à droite et à gauche sur la rue. Personne n'a été blessé.

Un nommé Harry Adler, demeurant sur la ruelle Leduc, a été arrêté par le détective Kellert pour vol avec effraction dans la maison portant le No 220 rue Ste-Elizabeth. Adler plaide non coupable, et son procès est fixé à mercredi.

Le constable Sigouin a traduit en cour, ce matin, un jeune homme qui aura à répondre à une accusation des plus sérieuses. La plaignante est une jeune fille demeurant rue du Parc. Il s'agit d'une question d'assaut en plein jour.

Mary E. Cloran, demeurant au No 303 rue St-Antoine, a été condamnée, ce matin, à $150 d'amende ou trois mois de prison.

Délia Desjardins, No 2485 rue Notre-Dame, même offense, même peine.

—Dans l'affaire des nommés Horace Limé et Edouard Descarries, les accusés n'ont pas plaidé coupable, comme cela a été dit hier. Au contraire, ils se déclarent innocents et prêts à le prouver.

Un autre jeune homme, arrêté en même temps qu'eux, a été admis à caution.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie, 17 rue St François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 3.00 heures p. m. :

STOCK	Vend.	Ach.	STOCK	Vend.	Ach.
Can. P. Ry	52	51¼	B. Union	100	
Can. P. L. B			B. Commerce	138	133¾
D. S. S. & A	5¼	5	B. V.-Marie	100	72¾
D. S. A. Pr	11	10	B. Hochelaga		
G. T. R. 1er Pr			Int. Coal	40	
G. T. R. 2e Pr			Int. Coal pr	75	
Wabash			Postal Tel	82	81
Wabash Pr			N. W. Ld. Pr	50	
Com. Cable	159½	159	Can. S. Co		
M. T. & Co	166	161	Can. Paper		
R. & O. Nav	100	92½	Can. C. Bds		
New. T. Ry			Ch. et St L		
M. St. Ry	221	220¾	Cons. Cord		
Toronto Stxd	75½	74¾	M. Cott. Co	128	
M. Gas Co	201	200	M. Cott. Bds		
Bell Tel. Co	160	156½	C. C. C. Co	60	55
R. E. Light. x3	140	130	C. C. C. Co Bds	99½	
Gas xd			Nat. Cord		
B. Montréal	219	218	Merch. Mfg		
B. Ontario			D. Cott. Co	98	
B. N. America			D. Cott. Bds		
B. du Peuple	4	2	M. L. & Mort		
B. Molson	178	175	G. Co of N. A.		
B. Toronto			Acc. Ins. Co		
B. J. Cartier			Ot. El. St. R.		
Marchands	160	164	D. Glass Co.		
Merc. B. Hal	170	150	Cons. L. & I.		
East. T. Bk			Havre		
B. Québec			W. & V. T. Bds		
B. Nationale	73				

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Com. Cable—75 à 161, 150 à 160¼, 25 à 160.
Toronto St. Ry.—175 à 76, 25 à 75¾, 50 à 75½.
R. Elect. Co.—5 à 139½.
Gaz—235 à 201.
B. du Peuple—15 à 2.
B. des Marchands—13 à 164½.
Street Ry.—10 à 222, 150 à 221½.
Postal Tel.—50 à 81½, 50 à 81¾.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Toronto St. Ry—25 à 75.
B. de Montréal—58 à 218½.
B. du Commerce—4 à 133.
Com. Cable—25 à 158¾, 150 à 159½, 25 à 159, 25 à 159¼.
Street Ry.—150 à 221, 25 à 220⅞, 50 à 220¾, 50 à 220½.

BOURSE DE NEW-YORK

Reçus par câble privé pour LA PRESSE par M. Chs D. Monk, agent de change, 16 rue St Sacrement.

STOCK	Ouv.	Fer.	STOCK	Ouv.	Fer.
Sterl'g dem'd			U. S. Cord	5⅝	5
A. T. C. pfd	14¾	14½	M. O. Pac	25¼	25¼
C. B. & Q	76⅝	76⅝	Nor. Pac		
Can. Pac			Nor. Pac. pfd	11⅞	12
N. Y. C			Nor. West	99	99¼
C. C. C	36½	35⅞	Wabash pfd	16⅝	16⅝
Can. South	48		Oma. Com		34½
Del. Hud	124½	124½	N. A	4⅞	4⅝
D. L. & West			Pacific Mail		
Erie	14	14	Reading	4¾	4½
C. Gas	65½	65½	St Paul	68½	68⅞
N. Y. & N. E			Tex. Pac	8	8
N. J. Cen	99¾	100½	Union Pac	4	4½
Lead			W. U. Tel. xd	84⅛	84¼
Louis & Nash	44⅝	43½	Wab. Com	6⅝	6⅝
L. Shore	141¼	141¾	R. I	66⅝	66¾
M. C			Sugre	102¼	102¾
D. C. F	16⅝	16⅝	Tabac		
Distil. Cat. F.			R. T		

Marche Américain à Londres

Fermeture du stock américain à Londres, avec l'équivalant à New York.

	LONDRES Prix	NEW-YORK Equivalent
Atchison	14¾	14½
Can. Pacific	52	50⅞
Com. Cable		
Erie	14¼	14
Kan. & Texas	11¼	10⅝
Louisville & N	45¼	44¼
Lake Shore		
Northern Pac. Pr	12½	12
Ill. Central	93½	91½
Norfolk & W. Pr		
Ont. & Western	13¼	13
Reading	2⅜	4½
St. Paul	69	67½
Union Pacific	4	3⅞
Wabash Pr	16½	16⅛
Grand Trunc 1ers		
Grand Trunc 2mes		

MARCHE DE CHICAGO

Cours reçus aujourd'hui, par câble privé, par M. Charles D. Monk, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

	Ouverture	Plus haut	Plus bas	Fermeture
Blé—				
Sept.				
Déc.				
Mai	58⅝	59¾	58⅝	59¼
Juillet	59¼	59⅝	59½	59⅝
Blé d'Inde—				
Juillet				
Octobre				
Déc.				
Mai	27⅞	28	27⅞	28
Avoine—				
Juin				
Juillet				
Octobre				
Mai	18⅞	19⅛	18⅞	19⅛
Porc—				
Février				
Octobre				
Janvier	8 90	8 95	8 90	8 95
Mai	9 27	9 40	9 27	9 35
Saindoux—				
Février				
Sept.				
Octobre				
Janvier	5 40	5 40	5 37	5 37
Mai	5 65	5 70	5 65	5 67
Son—				
Octobre				
Janvier	4 35	4 35	4 35	4 35
Mai	4 67	[illegible]	4 65	4 65

LE DRAME DU CANAL

L'enquête sur le meurtre mystérieux du charretier J. B. Madore devait se continuer à deux heures cette après-midi.

Vu l'importance que revêt cette affaire, nous donnons la liste des jurés qui ont été assermentés à l'enquête du coroner : Joseph Trépanier, président ; Robert Bouthillier, Onise Belemont, Jean Barrette, Stanislas Gravel, Signard Blain, Albert Jodoin, Arthur Adelin, Emile Larin, Louis Lalumière, Jean Godbout, Joseph Ricard, Philéas Gauthier, Firmin Blais et Edmond Carrière.

A l'appel des jurés, au commencement de la séance, Albert Jodoin, Philias Gauthier et Firmin Blain étaient absents. L'enquête ne pouvant se continuer avec onze jurés seulement, le coroner l'a ajournée à mardi soir, à 7 heures et demie. Des mandats d'arrestations vont être émanés contre les trois jurés qui ont fait défaut.

Le coroner a autorisé la police à arrêter toutes les personnes soupçonnées d'avoir participé à la mort de Madore, et dont les noms seraient révélés par les témoins. Jusqu'à présent, toutefois, il n'y a pas eu de nouvelles arrestations.

Le juré Robert Bouthillier a été retranché de la liste par le coroner, parce qu'il est parent avec le défunt.

NOTRE MILICE

On tient à l'améliorer

Un envoyé en Angleterre

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 3—On ne perd pas de temps pour réaliser le projet d'amélioration des moyens de défense pour lequel on demandera un vote d'approbation à la chambre des communes, cette session. Le lieutenant-colonel Lake, quartier-maître général, est parti pour l'Angleterre, probablement dans le but de s'entendre avec les autorités impériales à ce sujet. On dit aussi que l'artillerie de campagne sera augmentée et améliorée. Il y a actuellement 4 pièces de canon de 9 livres par batterie de campagne ; on propose de porter ce nombre à six de douze livres chacune. Il est aussi question d'opérer un changement important dans l'organisation de l'état-major. Le colonel Powell, qui est depuis 30 ans adjudant-général de la milice, a demandé sa retraite. Son successeur sera probablement le lieutenant-colonel Aylmer, assistant-adjudant général. Le major Bliss pourrait bien être par suite nommé assistant adjudant général.

A STE-URSULE

Les moulins à farine, à carder et à fouler, sur la rivière Maskinongé, à Ste Ursule, appartenant à M. Louis Carle, ont été détruits par le feu, le premier courant.

Le feu a été découvert à six heures du matin. Les pertes sont de $10,000 et les assurances de $4,000. Il y avait 15 à 1600 minots de grain dans le moulin. La maison habitée par le meunier a aussi été détruite. Pas d'assurance.

M. Carle va rebâtir immédiatement.

VENTE A BON MARCHE

Notre grande vente de meubles à bon marché commencera le 7 janvier.

F. LAPOINTE,
1551 rue Ste-Catherine.
A

NAISSANCES

FILIATRAULT—En cette ville, le 2 courant, l'épouse de Alex. Filiatrault, Hochelaga, un garçon.

GIROUX—A Longueuil, le 3 janvier, l'épouse de M. Hubert Giroux, hôtelier, trois jumeaux. La mère et les enfants se portent bien.

LAROSE—En cette ville, le 25 décembre dernier, l'épouse de Adolphe Larose, maître boucher, une fille.

LABELLE—En cette ville, le 30 décembre, au No 427 rue St Denis, madame J. A. Labelle, un fils.

DECES

ASSELIN—En cette ville, le 1er courant, à l'âge de 23 ans et 4 mois, M. J. Omer Asselin, pompier. Les funérailles auront lieu samedi, le 4 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, No 1264 rue Ste Catherine, à 8½ heures, pour se rendre à l'église Ste Brigide et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

BRUNET—En cette ville, le 31 décembre dernier, à l'âge de 35 ans, Joseph Brunet, chef du département des passagers du Grand-Tronc ; il appartenait aux Forestiers Catholiques, à l'Alliance Nationale et à l'Union St Joseph. Les funérailles auront lieu samedi, le 4 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 113 rue Quesnel, à 7.45 heures, pour se rendre à l'église Ste Cunégonde, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

BRENNAN—En cette ville, le 3 courant, à l'âge de 9 mois, Léda Agnes, enfant de M. T. Brennan, médecin. Les funérailles auront lieu dimanche, le 5 courant, à 2 hrs p.m., de la demeure de son père, No 209 rue St Hubert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

DAIGNAULT—A St Albans, Vt., le 23 décembre 1895, à l'âge de 2 ans et 9 mois, Marie Antoinette, enfant bien-aimée du Dr L. O. Daignault. Les funérailles ont eu lieu mardi, le 24.

DAVID—En cette ville, le 2 courant, à l'âge de 74 ans, dame Théotis Brière, épouse de François David. Les funérailles auront lieu dimanche, le 5 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son gendre, Joseph Dugal, No 567 avenue Laval, à 2 hrs pour se rendre au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

GRENIER—En cette ville, le 3 courant, à l'âge de 20 ans, 4 mois et 7 jours, Marie-Alice, enfant de Théop. Grenier, maître boucher. Les funérailles auront lieu mardi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, No 194 rue Ste-Elizabeth, à 7 heures a.m., pour se rendre à l'église Notre-Dame, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

PERRIN—En cette ville, le 1er courant, à l'âge de 40 ans et 6 mois, Dame Rose Lescarbeau, épouse de C. F. Perrin, commis voyageur de la maison Liddell, Lespérance & Cie. Les funérailles auront lieu samedi, le 4 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, No 295 rue Rachel, à 7½ heures a.m., pour se rendre à l'église St Jean-Baptiste et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRAULT—En cette ville, le 2 courant, à l'âge de 78 ans et 3 mois, Prosilie Cherlteau, épouse bien-aimée de Antoine Perrault, bourgeois. Les funérailles auront lieu samedi, le 4 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son fils, Clovis Perrault, contracteur, No 702B rue Sanguinet, à 7 heures, pour se rendre à l'église St Jean-Baptiste et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAPINEAU—En cette ville, le 3 courant, à l'âge de 72 ans et 5 mois, Stanislas Papineau. Les funérailles auront lieu dimanche, le 5 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, No 251 rue St Dominique, à 2 hrs, pour se rendre au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Le service sera chanté mardi, à 7 hrs, dans l'église Notre-Dame. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

Cour St-Joseph No 248

Les membres de la Cour St-Joseph No 248 O. F. C. ainsi que les membres des Cours-sœurs sont respectueusement invités d'assister aux funérailles de Joseph Brunet, membre de cette Cour. Le convoi funèbre partira de la demeure du défunt, No 113 rue Quesnel, à 8 heures a.m., samedi, le 4 janvier, pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde et de là au cimetière de la Côte des Neiges.

Il y aura des insignes pour tous les membres.

51—2 S. LEGAULT, Sec.-Arc.

CERCLE MONT-ROYAL No 2 DE L'ALLIANCE NATIONALE.

Les membres de ce cercle ainsi que les membres des cercles voisins sont respectueusement priés d'assister avec leurs insignes aux funérailles de Joseph Brunet, membre de ce cercle. Le convoi funèbre partira de la demeure du défunt, No 113 rue Quesnel, à 8 heures a.m., samedi, le 4 janvier, pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde et de là au cimetière de la Côte des Neiges.

L. A. Grise, secrétaire. 2

LA GUERRE

On compte sur la loyauté des Canadiens

Il ne faut pas trop se hâter

Londres, 3 — L'excitation a été grande, ici, lorsqu'on a appris que dans son discours du trône, le gouverneur général a parlé de fortifier la milice canadienne.

Le gouvernement comprend parfaitement le danger qui menacerait le Canada, qui serait probablement envahi si la guerre se déclarait, avec les Etats-Unis et il est prêt à lui aider généreusement à préparer sa défense.

Néanmoins, on espère que le parlement canadien s'abstiendra de ne rien faire qui puisse attiser le feu et contribuer à alimenter les idées de guerre.

Les plus hautes autorités ici, se réjouissent de l'attitude calme du Canada dans les circonstances et sont fières de sa loyauté envers la Grande Bretagne. Mais on craint cependant qu'une action législative trop hâtive, pourra nuire à un arrangement pacifique de la difficulté.

On croit que le câble du Pacifique sera prolongé jusqu'au sud de l'Afrique, comme il en a été question dans la conférence qui a eu lieu à Ottawa.

LES VIDANGEURS

Un résumé de leur travail

M. L. E. Morin, surintendant du département de salubrité municipale, vient de terminer son rapport annuel sur le travail fait dans son département du premier janvier 1895 au premier janvier 1896. Les vidangeurs ont transporté 118,319 charges de déchets. Voici le nombre de charges dans les différents quartiers : Division Est, 9,706 charges doubles et 1,764 charges simples ; division centre, 12,813 charges doubles et 7,433 charges simples ; division ouest, 4,936 charges doubles et 18,469 charges simples.

Dans les ruelles, on a enlevé 8,288 charges simples de vidanges.

Au tribunal correctionnel :

—Comment osez-vous nier ! l'agent vous a surpris les deux mains dans les poches du plaignant.

—Dame, par le froid qu'il fait où voulez-vous que je les mette ?

CONCERT D'EOLIEN

Samedi, le 4 Janvier, à 3 hrs p.m.

Aux salles de Pianos de la "Compagnie Pratte," No 1676 rue Notre-Dame.

PROGRAMME

1—Polka de la Reine .... Raff
2—Nocturne, Op. 9 No 2 .... Chopin
3—Symphonie No 4—Lento assai—Vivace .... Schumann
4—La Grâce .... Bohn
5—Fugue Ste Anne .... Bach
6—Sérénade .... Miszkowski
7—Pas de Fleurs—Valse .... Delibes

Admission sur présentation de carte de visite. 52—1—F

Nouvelles annonces arrivées trop tard pour être classifiées

A VENDRE—Epicerie avec grosse clientèle et située dans un des meilleurs centres d'affaires de la ville. Propriétaire, pour cause de maladie, vendra à 70c dans la piastre. Ecrire à M. V., LA PRESSE. 52—2

A VENDRE—Bons chevaux de route et de travail, à grand sacrifice. S'adresser Foisy Frères, 431 rue St-Laurent. 52—3

A VENDRE—Restaurant licencié rue Craig, recettes $125 à $150, vendra $500 comptant, balance à termes avec sécurité. Un hôtel de première classe, rue St Laurent, se retire d'affaires ; restaurants rue Notre-Dame. Aussi, un magasin cigares, fruits, bonbons, valant $450, vendra pour $210 ; une salle à dîner, une maison de pension meublée. S'adresser Lebel & Castellie, 1572 Notre-Dame, en face Palais de Justice. 52—1

A LOUER—Belles chambres dans une famille privée, pas d'enfant. S'adresser 279 rue St-Denis. 52—3

A LOUER—Logement, No 322 rue Rivard ; 5 chambres et w.c., $4.50 par mois. Louis Boyer, 97 rue St Jacques, chambre 64. 52—1

CHAMBRES A LOUER avec ou sans pension au No 41 rue Dubord. 52—2

ON DEMANDE un barbier pour demain (samedi). Se présenter au No 90 rue St Laurent. 52—1

ON DEMANDE une servante générale au No 670 rue Berri. 52—2

ON DEMANDE une fille pour faire l'ouvrage général de la maison ; elle devra parler anglais et avoir des références. Wm. A. Martel, 477 rue Guy. 52—1

ON DEMANDE une servante fournissant de bonnes références. S'adresser au No 1412 rue DeMontigny. 52—1

ON TROUVERA une bonne femme de journée bien recommandée, No 27 rue Emery, dans la cour, à gauche. 52—1

ON DEMANDE une jeune fille pour aider à l'ouvrage de la maison ; elle devra parler anglais. Se présenter au No 370 rue St Dominique. 52—2

ON DEMANDE une fille de chambre 314 rue Peel. S'adresser entre 10 hrs et 3 hrs. 52—2

ON DEMANDE des filles de tables, 27 et 29 rue St Gabriel. 52—1

ON DEMANDE une cuisinière et une bonne d'enfants, 344 rue Sherbrooke. 52—1

ON DEMANDE une servante. S'adresser au No 336 rue Delisle. 52—1

ON DEMANDE des filles d'expérience pour coudre dans les habits. S'adresser No 2 rue Côté. 52—1

ON DEMANDE une fille de chambre avec références. 443 rue Mance. 52—1

ON DEMANDE une servante au restaurant "Figaro," 1579 rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice. 52—1

ON DEMANDE à emprunter $1,500 sur première hypothèque à 6 p.c., d'un particulier. S'adresser à David Guindon, 86 rue Stuart, Montréal. 52—3

ON DEMANDE une servante générale et bonne d'enfants au No 1115A rue St Denis. 52—3

ON DEMANDE immédiatement une servante générale, pas de lavage ni repassage. 469 rue St Antoine. 52—1

ON DEMANDE un jeune garçon d'expérience pour une épicerie de détail ayant une clientèle ; il devra prendre soin d'un cheval, prendre les ordres et les livrer. S'adresser au No 1132 rue DeMontigny. 52—1

ON DEMANDE une servante générale pour petite famille. 1534 rue Ontario. 52—2

ON DEMANDE un cuisinier ou une cuisinière de première classe. S'adresser Delmonico Hôtel, 1903 rue Ste Catherine. 52—2

ON DEMANDE immédiatement un bon compagnon barbier, au No 1010 rue Ste Catherine. 52—1

ON DEMANDE une servante pour petite famille, pas de lavage. 424 rue St Hubert. 52—1

ON DEMANDE un garçon intelligent au bureau de LA PRESSE. 52—1

ON DEMANDE une fille de chambre, 144 Berri. Références exigées. Bons gages. 52—2

ON DEMANDE une servante générale, pas de lavage, 502 St Denis. 52—1

ON A BESOIN d'une fille pour avoir soin d'un jeune enfant, bons gages. S'adresser au Bureau, 1679 rue Notre-Dame. 52—2

ON DEMANDE immédiatement une servante générale sachant faire la cuisine ; pas de lavage ni de repassage. S'adresser No 469 St Antoine. 52—1

PERDU—A l'Opéra Français, une paire de gants en veau marin. Récompense à l'honorable personne qui les rapportera au No 73 rue Dubord. 52—3

PERDU—Le 31 décembre, à Longueuil, un "satchel" de gance, contenant un lorgnon, un livre de messe et différents autres objets. Récompense à la personne qui le rapportera à l'hôtel de M. Beaudry, à Longueuil. 52—1

PERDU—A l'Opéra Français, une paire de gants en veau marin. Récompense à l'honorable personne qui les rapportera au No 73 rue Dubord. 52—3

PERDU—Mardi [illegible] Côte des Neiges, un [illegible] de voiture. [illegible] qui le rapportera à John Keating, 17[illegible] sera récompensé. 55—1

PERDU—Concert[illegible] Bull-Terrier (tout blanc) [illegible] avec collier gravé Blizzard, J. A. D[illegible] 782 St Hubert. Informations seront [illegible] Bissonnette, député grand connétable [illegible]. 52—2

PERDU—Mardi, [illegible] un "scotch terrier," une tache [illegible] sur le cou, répondant au nom de [illegible] une récompense, au No 930 rue Sherbrooke. 52—2